

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

## SOMMAIRE

Le Comité. — Nos Morts : M. Arnold Vissière, par Eugène BRADIER .....	161
Liste des Souscripteurs .....	162
La Révolution aux Indes, par Gustave GAUTHEROT..	163
Le rapport de la Commission Shaw sur les troubles de la Palestine .....	170
La révolte du Khouzistan et du Fars, par F. T. ....	176
La révolte de Yen-Bay et la question des troupes indigènes, par le Général P. MANGEOT .....	179
Les derniers événements d'Indochine appréciés par les Soviétistes .....	184
Indochine. — Radiotéléphonie France-Indochine. — Nationalisme économique. — L'agitation révolutionnaire. — Le premier mai au Tonkin. — La grâce des condamnés de Yen-bay .....	186
Levant. — Au Liban : la déclaration ministérielle. — Pour un traité franco-libanais. — Etat de Syrie : un manifeste du Président de la Constituante. — Les biens des Syriens et Libanais émigrés de Turquie. — L'œuvre de la France en Syrie jugée par un Allemand. — Le rapport de la Commission Shaw et la presse britannique. — Sur la portée exacte de la « Déclaration Balfour ». — En faveur d'une enquête scientifique sur la Palestine. — La fin des « Capitulations ». — Relations turco-grecques. — La flotte russe dans la Mer Noire. — Adoption du système métrique .....	190
Extrême-Orient. — Siam. Les souverains siamois en Indochine française .....	199
Chine. — Le gouvernement de coalition de Pékin. — La Chine aux mains des brigands. — Rétrocession de Weihaiwei. — Les recettes des douanes en 1929. — La concession française de Changhai.	199
Japon. — Recensement de 1929. — Convention douanière avec la Chine. — Vers l'autonomie coréenne.	202
Asie anglaise. — La révolte .....	204
Bibliographie .....	206
CARTES	
L'empire anglais des Indes .....	164
Le Fars .....	177

## LE COMITÉ

### NOS MORTS

M. ARNOLD VISSIÈRE

La mort de M. Arnold Vissière, décédé le 28 mars dernier, constitue une perte cruelle pour la cause française en Extrême-Orient comme pour la science française.

Ce véritable et modeste savant, qui était né à Paris en août 1858, était entré dans la carrière consulaire, en qualité d'interprète, au début de l'année 1880. Après avoir été, pendant deux ans, détaché auprès de la mission diplomatique brésilienne à Pékin (celle-ci était chargée de négocier et de signer un traité avec la Chine), M. Vissière avait été (21 février 1882) remis à la disposition de la Légation de France dont il fut successivement le Second Interprète (10 mars 1883), puis le Premier Interprète (28 mai 1886). En cette qualité, il s'est trouvé mêlé à toute la politique franco-chinoise de cette époque difficile et lourde en responsabilités, celle, notamment, du règlement de l'affaire du Tonkin.

Le rôle de l'interprète de la Légation était alors capital. Les Représentants étrangers auprès de la Cour impériale de Pékin avaient affaire à des politiciens chinois fins et rusés, — tel Li Hong-tchang, — qui ne parlaient d'autre langue que la leur. La langue chinoise étant fertile en interprétations, souvent bien différentes les unes des autres, d'excellents interprètes étaient indispensables aux chefs de missions diplomatiques. Tous les anciens ministres de France, MM. Patenôtre, Cogordan, Lemaire, Gérard, Pichon, sous la direction desquels M. Vissière a travaillé, ont rendu hommage à ses qualités exceptionnelles d'interprète et de consul. M. Patenôtre n'écrivait-il pas aux Affaires étrangères, en 1885, que « M. Vissière est un des sinologues les plus remarquables qu'il y ait actuellement en Chine »? Plus tard, en 1894 (entre temps, 15 juin 1892-8 mai 1893), M. Vissière avait été chargé de la gérance du Consulat général de Changhai), M. Gérard signalait à ce Département « la situation spéciale que M. Vissière avait acquise par l'excellence

de ses services, la supériorité de ses connaissances et la direction qu'il savait imprimer aux travaux des élèves-interprètes ». Plus tard encore, dans *Ma Mission en Chine* (1893-1897), et dans ses *Mémoires*, Auguste Gérard, notre ancien ministre en Chine, rappelle qu'il eut de fréquents et longs entretiens avec Li Hong-tchang et que ce dernier finissait par n'avoir plus de secret pour lui : « M. Vissière, écrit-il, par la perfection et la sûreté de son interprétation, me donnait en réalité la sensation de converser directement avec mon interlocuteur ». Les Chinois eux-mêmes appréciaient les qualités de sinologue de M. Vissière. Nous pourrions donner le nom des personnalités chinoises qui lui confièrent leurs fils en vue de leur faire acquérir une prononciation parfaite de la langue mandarine.

Quand, après avoir géré pendant un an (avril 1897-mai 1898), le Consulat de Tientsin, M. Vissière revint comme interprète à la Légation, ce ne fut pas pour longtemps. Certes, au début de 1899, la situation en Chine était assez tendue ; alors commençaient à se manifester les prodromes du mouvement boxer qui éclatera en 1900, et régnait dans le Sud une certaine agitation. Ayant besoin, pour Canton, d'un agent d'expérience et qui eût de l'autorité, le ministre des Affaires étrangères songea à M. Vissière ; mais la mort de M. Devéria ayant, sur ces entrefaites, laissé vacante la chaire de chinois à l'École des langues orientales, M. Vissière y fut appelé le 1<sup>er</sup> décembre 1899. Quelques semaines plus tôt, il avait été nommé Secrétaire-interprète du Gouvernement pour la langue chinoise ; il devait devenir par la suite Consul général, le 30 janvier 1907 ; puis, Ministre plénipotentiaire, le 1<sup>er</sup> février 1916.

Pour compléter les services rendus par M. Vissière au titre « Affaires Etrangères », ajoutons qu'il fut le chef des missions françaises chargées d'accompagner, pendant leur séjour en France, les diverses missions envoyées par la Chine dans notre pays de 1904 à 1925, telles la mission du prince P'ou louen en 1904, celle du prince Tsai Tao en 1910, l'ambassade extraordinaire de Son Exc. Lou Tcheng-siang en 1914, la mission Tchou Ki-k'ien en 1921.

Dans le discours qu'il a prononcé aux obsèques de M. Vissière, M. Paul Boyer, Administrateur de l'École des langues orientales, a retracé le rôle de son collaborateur comme professeur de chinois :

Ses leçons étaient un modèle de clarté concise, de précision quasi-mathématique, d'analyse minutieuse. Sa parole était nette, décisive, tranchante, et ne connaissait ni les indécisions, ni les redites, ni les repentirs... Les élèves qu'il a formés (123 brevetés sur 30 promotions) n'ont pas seulement appris la langue chinoise auprès de lui, ils ont appris de surcroît la Chine et les Chinois, le pays et les hommes.

Et M. Paul Boyer concluait :

Animé de la conscience professionnelle la plus haute, exact jusqu'au scrupule dans l'accomplissement de son devoir d'enseignement, inflexible sur les règles morales qu'il s'était à lui-même données, Arnold Vissière forçait l'estime par son caractère, et la précision, la loyauté de son savoir lui valaient, en Chine comme en France, une autorité incomparable...

L'école sinologique française, riche de gloire passée, riche de gloire présente, n'oubliera pas qu'Arnold Vissière aura été l'un de ses plus probes, l'un de ses plus parfaits serviteurs.

Quel bel éloge de celui qui n'est plus par celui qui, en raison de ses fonctions, a été à même, jour par

jour, d'apprécier le Maître et le Savant disparu, dont l'affabilité de caractère, la grande modestie et l'aménité des manières savaient aussi forcer la sympathie et l'affection. C'est par lui que nous terminerons cette brève notice, dans laquelle nous n'avons pas énuméré les nombreuses publications de M. Vissière.

*L'Asie française* n'est pas, en effet, une revue de philologie ; ce qui la touche surtout, ce sont les services d'ordre pratique. On vient de voir quelle place tiennent de tels services dans la vie si pleine de M. Vissière. Ne nous en étonnons pas ! Dès sa jeunesse, le Maître s'était proposé de « se donner tout à son pays » et il avait adopté pour devise ce simple mot : *servir*. Il n'a cessé de remplir son programme ; durant toute sa vie, M. Vissière s'est donné tout à son pays ; durant toute sa vie, M. Vissière a servi !

Eugène BRADIER,

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE MARS ET D'AVRIL

Société des Charbonnages du Tonkin, à Paris ; Compagnie des Chargeurs Réunis, à Paris ; chacun 300 fr. ....	600
Ed. Bapst, Ambassadeur de France, Le Reichenberg ; Président Poincaré, à Paris ; Michel Bréal, à Chiengrai ; *Monseigneur Kutchouk, à Bagdad ; Ed. Noetzelin, à Paris ; chacun 100 fr. ....	400
A. Bodard, Consul général de France aux Indes Néerlandaises .....	75
Saint René-Taillandier, à Paris ; *Bellan, Consul de France, à Tauris ; Martineau, administrateur, à Brazzaville ; chacun 60 fr. ....	180
Chambre de Commerce française de Chine, à Changhaï ; L. Finot, à Toulon ; Grandjean, à Paris ; Gouvernement de l'Etat des Alaouites, à Lattaquié ; Colonel de Thomasson, à Paris ; Le Chef d'Escadron Hognon, à Batna ; Bibliothèque de garnison, à Lattaquié ; *P. Guillaud, à Casablanca ; Christian Scheffer, à Sèvres ; Société de l'Est Asiatique, à Paris ; Bibliothèque des Officiers du 8 <sup>e</sup> R. T. S., à Toulon ; Gréban, à Asnières ; Ed. Rabbath, à Alep ; Bibliothèque de garnison de Philippeville ; Bibliothèque des Officiers du 13 <sup>e</sup> R. T. S., à Alger ; Cte de Gontaut-Biron, à Paris ; Le Consul de Belgique, à Beyrouth ; L. Reynaud, à Nonancourt ; La Nation, à Paris ; Lebrun, Sénateur, à Paris ; René Pinon, à Paris ; Compagnie de navigation Paquet, à Marseille ; Bourboulon, à Hyères ; Commandant d'Ornant, à Méridja-du-Guir ; *MM. Devès, Chaumet et Cie, à Bordeaux ; Victor Bérard, à Paris ; Bibliothèque des Officiers du 9 R. I. C., à Hanoï ; Loustalan, à Pau ; Le Contre-Amiral commandant les forces navales de l'Extrême-Orient ; Chambre de Commerce de Saïgon ; Cte de Guichen, à Paris ; E. de Lorey, à Paris ; R. Koechlin, à Paris ; H. Fiard, à Lyon ; *H. Jonquière, à Paris ; Cercle des Officiers de Bordeaux ; *M. le Maréchal de France Commissaire général de l'Exposition Coloniale, à Paris ; Abbé Landry, à Paris ; Mellier, à Paris ; Le Président de la République Libanaise, à Beyrouth ; Ouriou, à Paris ; Bulletin des Missions, à l'Abbaye de Saint-André-de-Lophem ; Baron	

A reporter..... 4.255



Report.....	1.255
d'Anthoard, à Paris; Bibliothèque publique, à Tunis; H. Charles, à Lyon; Le Ministre des Finances de la République Libanaise, à Beyrouth; Cercle des Officiers de Damas; Bibliothèque du Contrôle civil, à Tunis; *Laboratoire de Géographie, à la Faculté des Lettres de Rennes; M. Le Gallen, à Paris; Banque nationale du Commerce Extérieur, à Paris; Leygues, ancien ministre, sénateur, à Paris; Colonel de Boyve, en Syrie; M. C. Duraffourd, à Beyrouth; P. Bart, à Beyrouth; Sculfort, à Maubeuge; Gout, Ministre plénipotentiaire, à Paris; R. Maugras, à Paris; Michel Chiha, à Beyrouth; Colonel Boris, à Paris; Banque de Syrie et du Grand-Liban, à Paris, six cotisations; Docteur Vaillant, à Arras; de Panafieu, ambassadeur de France, à Paris; *Le Consul général des Etats-Unis, à Beyrouth; Société de Géographie de Marseille; Lionel Marie, à Paris; chaqun 50 fr. ....	3 550
R. Père Poidebard, à Beyrouth; Lieutenant Zigmann, en Syrie; Gaulon, à Paris; Lieutenant-Colonel de Noé, à Tlemcen; *Lieutenant Minot, à Vincennes; G. Monod, à Hanoï; Le Chef du Bureau des Affaires indigènes de Têlouet; Lieutenant de vaisseau du Jonchay, à Toulon, deux cotisations; chacun 45 francs .....	405
A. Joffre, à Paris; Général de Grandprey, à Versailles; Berron, à Graffenstaden; chacun 40 fr. ....	80
Total .....	Fr. 5 290

Nota. — Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

## LA RÉVOLUTION AUX INDES

« La libération de l'Inde serait un coup mortel pour l'impérialisme capitaliste de la Grande-Bretagne, écrivait récemment M. Félicien Challaie. Et elle hâterait la fin de la domination blanche sur les peuples soumis d'Asie » (1). Telles seraient bien, en cas de triomphe, les conséquences de la révolution qui gronde actuellement à travers un empire aussi vaste que l'Europe (moins la Russie), et peuplé de 320 millions d'habitants, le cinquième du genre humain. Jointe à la révolution chinoise, cette révolution indienne bouleverserait profondément le continent et produirait pour la civilisation moderne d'incalculables conséquences.

Il importe donc d'en déterminer les origines, les forces, la direction, les chances de succès, et les déviations. Si le nationalisme d'un Gandhi, si l'autonomie d'une Inde indépendante nous paraissent chimériques ou seulement capables d'engendrer l'anarchie, n'ouvrent-ils pas les

(1) « Vers la libération de l'Inde », *Cahiers des Droits de l'Homme* du 30 mars 1930.

voies à un autre « impérialisme » ? Le Drapeau Rouge des Soviets ne va-t-il pas remplacer l'Étendard Britannique ?

Nous ne saurions épuiser de telles questions en quelques pages. Mais attachons-nous à l'essentiel, aux arguments les plus solides, aux faits les plus actuels, et essayons d'aboutir à de claires conclusions.

### I. — STRUCTURE SOCIALE ET POLITIQUE

Puisqu'on parle de libérer le peuple hindou, et d'en faire demain une nation unitaire, maîtresse de ses destinées, il faut bien indiquer brièvement de quoi se composent les populations de la péninsule.

Au point de vue ethnique, une dizaine de races, allant des primitifs *négritos* aux purs *aryens* et aux *turco-iraniens*.

Au point de vue linguistique, 147 idiomes.

Au point de vue religieux, deux religions principales : l'*hindouisme* (ancien brahmanisme), avec 202 millions de fidèles, et l'*islamisme* avec 62 millions. Puis le *bouddhisme*, avec 9 millions; la religion plus moderne des *Sikhs*; le *Christianisme* (3 millions), etc. Notons que les haines religieuses, surtout entre hindouistes et musulmans, sont farouches, et qu'au surplus l'hindouisme, religion dominante, n'est pour la masse populaire qu'un panthéisme idolâtrique fort différent de la haute métaphysique réservée aux intellectuels.

Au point de vue social, le brahmanisme lui-même, voilà quelque deux mille ans, a cloisonné la population en *castes* fermées qui se méprisent ou s'ignorent mutuellement. Et l'on en compte aujourd'hui 2.378. D'une caste à l'autre, on est « intouchable »; et les hors-castes, les « refoulés », connaissent les pires infortunes. Si bien qu'au sein d'une même religion et dans une même province, il n'existe aucune homogénéité.

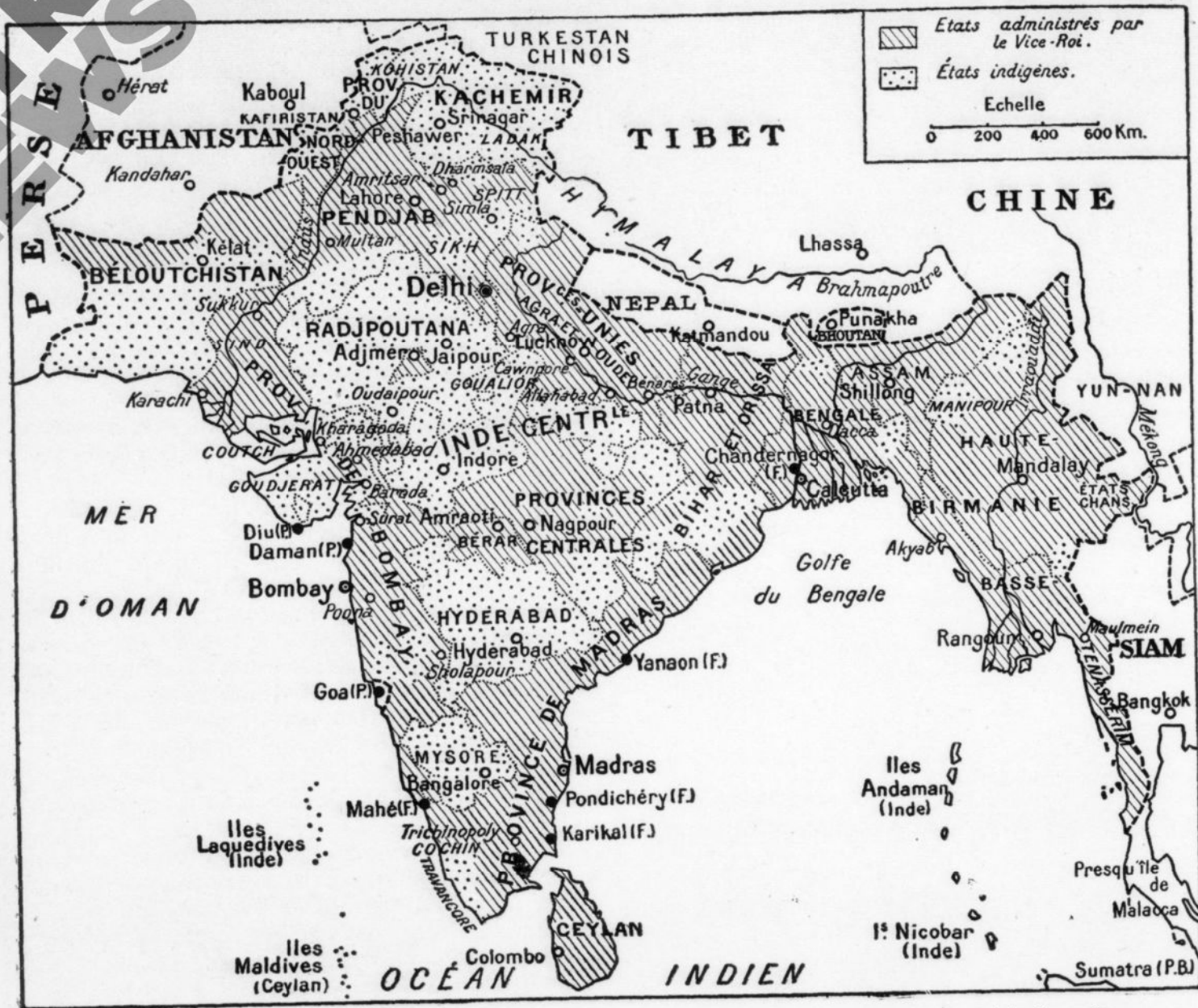
De telles divisions expliquent que seuls des conquérants étrangers ont pu réaliser dans les Indes quelque unité politique. Venus après les musulmans et les mongols, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Anglais n'ont d'ailleurs pas unifié cet « énorme conglomérat de races, de croyances et de religions » qu'« il est impossible (reconnait l'hindou Surawardy) d'appeler du nom de *nation* au sens européen du mot » (1). Aux provinces administrées directement par la métropole s'ajoutent une foule d'États protégés ou vassaux, musulmans et mahrattes, dont les princes héréditaires représentent des dynasties parfois millénaires.

### II. — MISÈRE POPULAIRE

L'Empire des Indes, capitale Delhi, a noué, il est vrai, de nouveaux liens entre tous ces peu-

(1) *La protestation de l'Inde*, dans la *Revue des vivants* de février 1930.





Asie Française.

## EMPIRE ANGLAIS DES INDES

plus par le seul fait qu'il existe, par la création de 65.000 kilomètres de voies ferrées, et par le développement d'une vie économique féconde en solidarités d'ordre matériel. Arbitre suprême, le gouvernement européen a, d'autre part, établi la paix, aboli de barbares coutumes, éclairé les esprits et ouvert la voie aux libertés publiques. Pour être juste, c'est aux misères passées qu'il faut comparer les progrès actuels et non pas à de messianiques ou démagogiques rêveries.

Mais on ne transforme ni en un jour ni en un siècle les traditions historiques et les conditions naturelles d'existence de 320 millions d'habitants.

Or, plus de 300 millions d'Indiens sont des paysans, et la misère de ces ruraux est profonde, parfois catastrophique pour diverses raisons.

Plus ou moins dense selon la répartition des pluies et des alluvions, soumise aux caprices des « moussons » et à l'inclémence du climat, cette population cultive de minuscules propriétés avec

des moyens très primitifs et un imprévoyant fatalisme. Au temps de la récolte, elle fait bonne chère ; puis elle jeûne. Ne produisant que le strict nécessaire, elle manque de riz et de grains en cas d'extrême sécheresse, et alors la famine fait des millions de victimes.

Pourquoi se défend-elle si mal contre les fléaux physiques ? C'est que, de génération en génération, elle fut la victime d'un régime d'exploitation contre lequel elle ne put rien : selon le « dharma », ou loi sacrée des hindous, le paysan, le « ryot », n'a que deux devoirs : cultiver les champs et payer au rajah sa part de produit ; et cette part s'éleva au tiers, sinon à la moitié du produit. Sous les conquérants mahométans, les juristes ne voyaient à l'exploitation d'autre limite que le danger de chasser le paysan exaspéré par les exactions ; il y eut de bons souverains qui soulagèrent le paysan, mais leurs réformes furent locales, temporaires et finalement éludées par de voraces intermédiaires, *jagirdars*



(gouverneurs payés par les revenus d'une terre) et *Zemindars* (collecteurs des revenus agricoles), dont les exactions écrasèrent le corps et l'âme des ruraux au point de les réduire à l'état d'apathe et de désespoir qui dure encore. L'esprit de fraternité, ou de charité, — tel que le possèdent les nations chrétiennes, — était et reste étranger aux gouvernants indigènes : ils traitent l'homme du peuple à peu près comme était traité l'esclave antique (1).

Le « capitalisme impérialiste » n'a pas, hélas ! guéri ces plaies. Mais est-ce lui qui les a causées ? — Et les a-t-il envenimées en investissant plus de cent milliards dans les voies ferrées qui facilitent la circulation des marchandises, près de quinze milliards dans les travaux d'irrigation ? Si la diffusion de l'éducation agricole dans les masses rurales accroît au profit de l'industrie anglaise le « pouvoir d'achat » des paysans indiens, ne favorise-t-elle pas d'abord leur propre aisance ? Et si la main-d'œuvre indigène est privée du capital et des ingénieurs britanniques, sera-ce l'Inde indépendante, et révolutionnaire, qui réalisera, par exemple, le triple canal destiné à réunir les cinq rivières du Pendjab, à transformer la plaine centrale indo-gangétique en un florissant jardin, à prévenir par conséquent le retour d'épouvantables famines ?

Il suffit d'un peu de bon sens et de bonne foi pour comprendre que la mise en valeur de la colonie n'est pas à l'avantage exclusif de la métropole.

Aussi bien, ce n'est pas la masse populaire qui, spontanément, se révolte contre l'« oppresseur » ; c'est une nouvelle caste d'intellectuels, instruits à l'européenne, prêts à retourner contre leurs maîtres les armes qu'ils en ont reçues, et à précipiter leur pays dans des aventures dont ils ne comprennent même pas la folie.

### III. — L'ÉCOLE DE LA RÉVOLUTION

L'origine du nationalisme indien, déclare M. Surawardy, « est due à ce sentiment d'infériorité qu'en toute occasion, publique ou privée, les Anglais ont obligé les Indiens à éprouver... Ils ont un talent particulier de se montrer hautains, autoritaires et blessants ». Le grief n'est certes pas dénué de fondement. Mais cela n'a pas empêché le gouvernement anglais de travailler au relèvement de ses administrés en ouvrant 200.000 écoles primaires, 11.000 écoles moyennes et plus de 300 collèges universitaires où 65.000 étudiants suivent des cours analogues à ceux de Londres ou d'Oxford.

La jeunesse indienne raffole du système scolaire, jadis inspiré par Macaulay, qui lui donne

(1) D'après la conférence donnée à la « Royal Society of Arts » par R. Moreland, directeur d'agriculture aux Indes, et l'étude du P. Limbourg dans la *Revue missionnaire* d'octobre 1929.

une éducation non seulement anglaise et moderne, mais encore rationaliste, propre à la détacher de ses traditions religieuses et sociales, sans pouvoir lui communiquer l'esprit, le sentiment, le sens profond d'une civilisation qui lui reste naturellement étrangère.

Nos principes de liberté, par exemple, deviennent pour elle des principes d'effrénée licence. Les grèves d'étudiants de Calcutta ressemblent à celles des étudiants chinois. Les potaches des collèges, même de collèges catholiques, donnent des spectacles comme celui-ci : en août 1928, le Recteur du Collège Saint-François-Xavier de Calcutta ayant interdit qu'on transformât les discours prononcés pour sa fête en harangues de démagogues, des centaines d'élèves assaillirent les bâtiments à coups de pierre et réclamèrent « la grève générale et le boycottage du Collège jusqu'à ce que les autorités fissent humblement leurs excuses » ! Une ferme attitude en eut raison ; mais la grève dura trois semaines (1).

Ce sont ces jeunes écervelés qui deviennent les plus actifs lieutenants de Gandhi et de Nehru, les plus naïves victimes du bolchévisme. Gandhi lui-même, — le Mahatma (la Grande Ame), qui se dit agriculteur et tisserand et qui aime se produire nu sauf un court pagne de toile blanche, — Gandhi étudia à Londres et fut avocat londonien. Le jeune pandit Gawaharlal Nehru, bras droit de Gandhi durant la campagne de non-coopération et chef actuel du mouvement révolutionnaire, a fait ses études dans l'un des grands collèges anglais et passé ses examens à Cambridge — avant d'aller à Moscou où trois journées lui suffirent pour embrasser la foi bolchéviste...

Moscou, nous le verrons, apprécie peu ces chefs et ces élites « bourgeoises » qui lui ont cependant frayé la voie.

### IV. — LES ÉTAPES DU NATIONALISME

De 1919 à 1929 se développent des organisations et évoluent des événements dont il est maintenant facile de saisir le caractère.

En récompense de son concours militaire et financier, la Proclamation Royale de 1919 promit à l'Empire des Indes un gouvernement responsable, et lui accorda, à titre d'essai, pour dix ans, une constitution élargissant les Conseils législatifs élus, et transférant à des ministres indiens un certain nombre d'attributions. Ce n'était évidemment qu'une application encore fort mitigée du principe wilsonien du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Le parti nationaliste, dont les délégués se réunissent depuis 1885 en *Congrès National* annuel, réclama alors le « self-government », comme dans les Dominions, interdit à ses membres de participer aux élections et aux Conseils législa-

(1) La *Revue Missionnaire* d'octobre 1929 donne le récit de cette grève.



tifs, appliqua le principe de non-coopération, de résistance passive, forme de révolte assez dangereuse, car elle était de nature à dissoudre peu à peu l'armature gouvernementale, — des millions d'indigènes renforçant cette armature, — et aucune coercition ne paraissait pouvoir l'arrêter. Elle répondait d'ailleurs au vieux mysticisme hindou, à son horreur sacrée pour les « sataniques » Européens et au silencieux pessimisme des masses écrasées par de séculaires servitudes. C'est à ce point de vue que le « saint homme » Gandhi, prophète de ce mouvement et chef du Parti, fut un habile politique.

Mais le principe négatif de non-violence ne faisait nullement l'affaire des politiciens qui entendaient substituer leur domination à celle des Anglais. Il n'empêcha nullement les graves désordres qui amenèrent en 1922 l'arrestation de Gandhi lui-même. Dès 1923, les nationalistes, — qui étaient surtout alors des citoyens instruits, riches, ambitieux, — admirent la participation aux Conseils législatifs où ils imitèrent les parlementaires européens : ce furent les *swarajistes*, qui eurent pour leaders le légiste bengali C. R. Das, maire de Calcutta, mort en 1925, puis Motilal Nehru, grand orateur de l'Assemblée Législative Impériale.

Les nationalistes de Gandhi et les *swarajistes* de Nehru paraissent donc séparés par le principe de non-coopération. Mais notons tout de suite qu'en pratique cette idéale barrière n'a rien d'infranchissable. Le tisseur du monastère d'Ahmedabad, l'ascète Gandhi, préside le Comité exécutif du Congrès National Indien, et Motilal Nehru a deux fois présidé le Congrès lui-même. Or, tous les *swarajistes* sont membres de ce Congrès; ils écoutent les instructions du « mahatma » et les appliquent ensuite dans leurs propres Conseils. C'est ainsi qu'ils restèrent fidèles à la « non-violence » et qu'en 1930 Gandhi agit encore au premier plan.

L'actuelle prépondérance de ces deux partis jumelés d'avant-garde ne doit d'ailleurs pas faire oublier qu'il existe d'autres courants politiques indiens. Les deux principaux sont la *Confédération Générale Libérale Indienne* et le *Parti Indépendant*. La *Confédération* groupe des nationalistes modérés constitutionnels, d'anciens fonctionnaires, des industriels, des hommes éclairés, expérimentés, reconnaissant la nécessité de la connexion britannique ; leur chef est Sir Tej Bahadar Sapru, avocat d'Allahabad, président de l'Académie des Langues indiennes, qui représenta l'Inde dans le Cabinet Impérial et fut, durant cinq ans, membre du Conseil Exécutif du Viceroy. Le *Parti Indépendant* se compose de membres du Conseil Législatif Central qui ne repoussent pas non plus le Commonwealth, mais exigent de plus larges concessions : leur chef est le musulman Mohamed Ali Guinah, premier avocat de Bombay, — autrefois membre du Congrès National, — réputé pour l'équilibre de son esprit.

Les Princes autonomes du nord de l'Inde con-

damnent de leur côté un extrémisme qui menace leurs droits héréditaires. Mais ils admettent le principe du Dominion, et ce principe s'élargit singulièrement dans l'esprit de ceux-là même qu'effarouchent les violences révolutionnaires. C'est ainsi que le pandit Malavija, chef d'une nouvelle organisation qui unit en 1930 les partisans de l'entente avec la Grande-Bretagne, a déclaré tout uniment :

Notre intention est d'aller à la Conférence de Whitehall pour demander et pour régler un statut du Dominion pour l'Inde. C'est-à-dire la cession de l'autorité civile à un gouvernement pan-indien, et le rappel progressif des forces militaires britanniques, bien que nous ayons toutefois à garder des officiers britanniques quelques années encore dans l'Inde.

Nous pouvons facilement garder la frontière, ce que nous faisons parfaitement avant votre arrivée dans l'Inde il y a 160 ans. Nous sommes aussi en mesure d'assurer notre sécurité intérieure. Les 26 bataillons anglais qui occupent l'Inde n'ont jamais eu à marcher. Ils sont inutiles.

Nous administrerons les grands services publics avec plus d'économie et d'efficacité que vous. Vous ne pouvez ignorer le mouvement mondial de la libre disposition des peuples ; et l'Inde est pratiquement la seule nation qui ne jouisse pas d'un gouvernement autonome (1).

Dans les milieux politiques, les idées-mères du nationalisme ont donc acquis une force considérable — sinon irrésistible — tandis qu'au sein du Parti National a prévalu l'extrémisme manifesté au Congrès de Lahore.

#### V. — LE CONGRÈS DE LAHORE (DÉCEMBRE 1929)

En 1928 arriva aux Indes une commission parlementaire britannique, la « Commission Simon », chargée d'examiner les résultats des réformes de 1919, et de déterminer les conditions dans lesquelles pourrait être octroyé aux Indes un nouveau statut. Un *Comité Indien Central*, composé de membres des Conseils Législatifs, fut en outre établi à Delhi pour coopérer avec la Commission et présenter un rapport spécial : ce rapport, auquel les Musulmans apportèrent une large collaboration, revendiqua l'autonomie provinciale, la responsabilité des ministres hindous, l'indianisation graduelle de l'armée, etc., mais respecta les droits éminents de la souveraineté britannique.

Les nationalistes résolurent alors de boycotter la Commission, tout en opposant au projet du *Comité Indien Central* un contre-projet qui fut préparé d'accord avec des délégués *swarajistes* et libéraux, et qui s'appela le *Rapport Nehru*, du nom de son principal promoteur, Motilal Nehru. Ce rapport — orné d'une « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » — traite les Indes comme une nation européenne ; leur donne deux Chambres législatives élues au suffrage universel et souveraines ; soumet au contrôle de ces Chambres les Maharajahs, dont les États joui-

(1) Interview de Malavija, dans le *Daily Telegraph* du 3 mars 1930.



ront eux aussi du régime parlementaire ; oblige le Gouvernement indien à obtenir, avant d'agir, l'autorisation des Chambres. Mais enfin, celles-ci sont convoquées, ajournées ou dissoutes, les Gouverneurs provinciaux et le président du Conseil des Ministres sont choisis par un Gouverneur Général qui est encore nommé lui-même par le roi d'Angleterre. On peut dire que les Indes, — assimilées à l'Australie dont elles diffèrent du tout au tout, — constitueraient encore un Dominion.

A la fin de 1928, le Congrès National Indien proclama que si un statut conforme au Rapport Nehru n'était pas accordé avant le 31 décembre 1929, le Congrès se rangerait à l'avis de son aile gauche extrême, qui exigeait l'indépendance totale.

Le gouvernement travailliste de Londres n'osa point couper court à de telles menées, et il laissa s'accréditer l'espoir qu'il allait accorder le statut de Dominion. Lorsqu'en novembre 1929 on annonça qu'il s'agissait seulement de « préparer » les Indes à ce statut et de convoquer à Londres les délégués indiens pour en délibérer « autour d'une table ronde » sur les bases du rapport de la Commission Simon, il était trop tard.

Le Congrès National Indien se réunit à Lahore le 29 décembre. Il ne fut présidé ni par Motilal Nehru — dont les tendances étaient pourtant si avancées qu'en 1927 il avait été délégué au congrès bolchéviste de la Ligue Anti-impérialiste, — ni par Gandhi, qui refusa modestement le fauteuil, mais par le fils de Motilal, par Gawaharlal Nehru, depuis longtemps secrétaire-général du Congrès National, et idole de la jeunesse révolutionnaire :

En un sens, écrit à son sujet son compatriote Suhrawardy, c'est le chef politique le plus dangereux du pays, car le charme de sa personnalité empêche de voir ce qu'il y a de chimérique dans son idéal. Il a souvent reconnu lui-même dans ses écrits ou ses discours la sympathie qu'il a contractée à l'égard du communisme au cours d'un voyage de trois jours qu'il fit à Moscou, à l'occasion du dixième anniversaire de la révolution bolchéviste. Si, en tant que gandhiste orthodoxe, il ne réprouvait pas la violence, et si l'activité soviétique en Chine ne lui avait fait comprendre comme à beaucoup d'autres asiatiques le danger d'une nouvelle forme d'impérialisme insidieux, il serait sans doute communiste convaincu. Sa nature généreuse aspire à voir les injustices sociales redressées, et l'incline vers une doctrine qui, en même temps qu'elle offre une solution rapide, flatte le côté romanesque et révolutionnaire de son caractère. S'il était plus familier avec l'histoire des révolutions, il s'apercevrait que, par l'esprit et par l'instinct, il correspond davantage au type du socialiste révolutionnaire russe qu'à celui du communiste.

M. Félicien Challaye, qui l'a rencontré dans un « cours de vacances » bolchéviste (1), nous explique de son côté que Gawaharlal Nehru at-

(1) En août 1927, à Gland, où la « Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté » étudia — sous les auspices de Moscou — le problème colonial.

tache une importance capitale au problème économique, à la misère du peuple hindou et à son active révolte :

La véritable épreuve, — dit Nehru à Gland, — sera l'attitude des masses. Qu'une petite partie seulement devienne active, et en vérité leur activité est assez évidente aujourd'hui, leur poids se fera sentir... Le problème ne pourra être résolu que lorsqu'on aura mis fin au système de l'exploitation impérialiste. Cela ne pourra se faire que lorsque les masses, qui sont dans le peuple la partie qui souffre le plus de cette exploitation, en prendront conscience. Elles paraissent près du réveil. Des organisations de paysans et de travailleurs industriels se forment peu à peu, et quand elles auront acquis quelque force, c'est à elles que reviendra une large part de la direction politique. Le mouvement sera alors trop puissant, et sur une base trop large pour que le gouvernement britannique puisse y résister...

Le bon M. Félicien Challaye en conclut, enthousiasmé, que, « par l'intermédiaire de Gawaharlal Nehru, se fait entendre dans ce milieu composé surtout jusqu'ici de patriotes capitalistes et d'intellectuels, la voix des masses paysannes et ouvrières... ». Rectifions : la voix du bolchévisme qui embrigade les « masses » à son profit et qui ne tardera pas à rejeter avec mépris les « bourgeois » nationalistes genre Nehru.

En attendant, Gawaharlal chevauche la Chimère et souffle la révolte. Il pénètre à Lahore sur un beau cheval blanc, que les illustrés permettront à tous les Indiens d'admirer. Président du Congrès National, il prononce à l'ombre du nouveau drapeau indien (vert, rouge et blanc) un discours d'ouverture qui se résume ainsi : « le jour de la domination européenne approche de sa fin » ; l'avenir appartient à l'Asie ; le communisme soviétique a de son côté une importance considérable ; l'Inde doit se libérer complètement de l'impérialisme britannique ; ensuite « elle acceptera de participer à tous les efforts de coopération mondiale et renoncera même à une partie de son indépendance en faveur du Groupement plus large dont elle serait devenue membre sur un pied d'égalité ; mais, l'Empire britannique n'est pas un tel groupement ». Je suis « socialiste-républicain », hostile aux rois, aux princes et au capitalisme ; des jours meilleurs vont venir pour les ouvriers et les paysans ; il faut commencer l'attaque par le boycottage des assemblées législatives, par la grève fiscale et la grève générale :

Nous faisons une conspiration à ciel ouvert ;... nous invitons tous nos concitoyens, hommes et femmes, à se joindre à nous ; les récompenses qui vous attendent, ce sont la souffrance, la prison, la mort peut-être ; mais vous aurez la satisfaction d'avoir accompli tout le peu que vous pouviez pour l'Inde, pour l'Inde antique et toujours jeune, et d'avoir aidé un peu l'Humanité à se libérer de son actuel esclavage.

Par 134 voix contre 77, le Congrès approuve la motion d'indépendance complète. Par 157 voix contre 134, il daigna féliciter le Vice Roi, lord Irwin, d'avoir échappé à un récent attentat.



Le 31 décembre, à la requête de Gandhi, il ouvrit la campagne de *désobéissance civile* — que le Mahatma était chargé d'organiser.

On sait comment, le 12 mars 1930, Gandhi quitta son askram (colonie-école) d'Ahmedabad pour aller à Jalalapur, sur la côte de la province de Bombay, prêcher la fabrication illégale du sel ; avec quel dédain il fut laissé en liberté, mais avec quelle violence croissante se développa l'esprit d'insurrection.

L'Impérialisme Rouge, — admis par Nehru et béatement préparé par Gandhi, — pouvait se croire appelé à prendre la succession de l'Impérialisme britannique.

#### VI. — LA « TRAHISON » NATIONALISTE

La presse soviétique crible d'injures le Congrès National Hindou et ses plus complaisants leaders. Pour la *Correspondance Internationale* (du 11 avril 1930), le Congrès « demeure l'organe des nationalistes bourgeois qui mènent un simulacre de lutte contre l'impérialisme » et des « capitalistes hindous qui exigent le droit exclusif d'exploiter les travailleurs » ; Gawaharlal et autres hommes de gauche sont encore « pires » que les autres, car « s'ils rivalisent dans la violence verbale et multiplient les déclarations de sympathie avec l'Union Soviétique et la classe ouvrière », c'est « uniquement pour tromper les masses ». Sans doute, les grands propriétaires fonciers, les grands industriels et les grands commerçants se sont-ils retirés du Congrès et leur remplacement par « les larges couches de la petite bourgeoisie hindoue » a-t-il rendu le Congrès « accessible à la pression des masses », mais la nature du Congrès n'en a pas été modifiée puisqu'à Lahore, sur 2.000 délégués présents, « il n'y avait presque aucun prolétaire ». En avril 1930 encore, les *Izvestia* de Moscou accusèrent Gandhi de jouer à l'opposition pour annihiler par des déclarations sensationnelles « la volonté révolutionnaire des masses » ; la *Pravda* le traitait de « laquais contre-révolutionnaire » ; la *Zaria Vostoka* de Transcaucasie estimait que sa prétendue campagne de désobéissance civile se transformait « en campagne d'obéissance aux autorités anglo-hindoues » et que, par conséquent, « derrière sa phraséologie révolutionnaire se cachait la plus vile trahison ».

Ne nous étonnons pas trop de tant d'ingratitude, car le nationalisme hindou est pour Moscou un moyen, nullement une fin. Par contre, le bolchévisme n'est qu'un moyen et un aveugle engouement pour les nationalistes hindous ; et les leçons du Kouomintang chinois ont appris aux Soviets qu'il fallait se méfier de semblables disciples. Écoutons encore l'hindou Suhawandy, dont l'information est directe et le jugement assez dénué, semble-t-il, de parti-pris :

Au cours de l'année dernière (1929), l'action de la Troisième Internationale a obtenu un succès tout particulier dans l'Inde, et les communistes ont trouvé des adhérents

parmi les jeunes intellectuels, ne serait-ce que parce qu'ils voient dans le Gouvernement soviétique un défenseur des droits des Orientaux opprimés et un ennemi de l'Angleterre. Il suffit qu'un Gouvernement soit anti-britannique pour qu'il s'acquièrè immédiatement la sympathie de ces intellectuels. Il n'est sans doute pas de pays au monde où la véritable idéologie et les pratiques du communisme soient ignorées au même degré que dans l'Inde. Mais le communisme est la mode du jour et trouve des défenseurs parmi la jeunesse bourgeoise qui, après tant de tentatives fructueuses, compte sur sa force de cohésion pour fondre les éléments divers et hétérogènes de la population indienne en un seul peuple animé d'une haine commune.

La haine — ferment bolchéviste — est en effet plus facile à utiliser que le nuageux sentimentalisme des gandhistes ; mais elle exige des cerveaux plus frustrés, des cœurs plus simples que ceux du Congrès National, et Moscou croit les avoir trouvés autre part :

La révolution hindoue, expliquait la *Correspondance Internationale* du 11 janvier, progresse donc en dehors du Congrès National hindou. Le prolétariat marche également vers la direction de toutes les forces de la révolution. En 1927, la vague de grèves a commencé. En 1928, les grèves ont pris une envergure formidable et ont paralysé durant des mois une industrie après l'autre. En 1929, ces luttes économiques se sont transformées en luttes politiques. Les grèves sont des grèves politiques de masses... Ce n'est pas le Congrès de Lahore, ce sont les prisonniers de Meerut qui sont le foyer de la révolution hindoue. L'Inde est maintenant le centre de la révolution mondiale.

Les vaticinations — pieusement recueillies par M. Félicien Challaye — que le séduisant pandit Gawaharlal Nehru (aujourd'hui emprisonné) proférait en 1927, se seraient-elles réalisées ?

Créé en 1924, le Parti Communiste Hindou n'a pu grouper que quelques milliers d'adhérents — 1.000 à Bombay, 2.500 dans le Bengale — et il s'est heurté à une très sévère répression gouvernementale. Mais ses agitateurs, bien entraînés et cachés sous des masques variés, ont sans cesse attiré vers l'extrémisme nationalistes et swarajistes, frappé l'ennemi aux points sensibles, créé des « Unions de Marins » (Calcutta, Bombay, Karachi, Colombo), et surtout travaillé les grands centres industriels et les fédérations de cheminots, — car l'industrialisation et la mise en valeur de l'Inde ont forcément créé un nombreux prolétariat d'ouvriers et d'employés.

Le *Nouvel Orient* (soviétique) de la fin de 1929 (N° 26-27) expliquait la « poussée titanique » qui en résultait par ce tableau numérique :

Années	Nombre des grèves	Nombre des grévistes	Nombre de journées de travail perdues
1921 .....	103	131.999	1.272.362
1922 .....	143	173.386	756.747
1923 .....	109	109.332	2.836.000
1924 .....	50	179.522	7.559.401
1925 .....	69	175.631	11.387.797
1926 .....	57	29.314	78.113
1927 .....	54	28.078	165.061
1928 .....	114	326.196	24.629.715



On voit immédiatement les « progrès » réalisés de 1924 à 1928 par ces « conflits grandioses » ; et on peut supputer le chiffre de milliards perdus pour les industriels, le public — et les ouvriers. Il y eut bien une baisse en 1926-1921, causée par l'abominable répression capitaliste ; mais en 1928 s'ouvre une phase triomphante caractérisée « par des tendances politiques très marquées », par « de violentes grèves politiques qui préparèrent le terrain à la grande grève générale du textile ». C'est alors que « la politique réactionnaire du gouvernement impérialiste de Mac Donald » et « la félonie de la bourgeoisie indigène » arrêterent et emprisonnèrent à Meerut (20 mars 1928) 32 des principaux membres du Parti Communiste, des « partis ouvriers et paysans » provinciaux et du syndicalisme révolutionnaire (1). Malgré cela, « les masses populaires deviennent de plus en plus révolutionnaires, déclare le *Nouvel Orient*, et leurs exigences ont pris un caractère politique, et non plus économique comme autrefois », car « l'influence du Parti communiste sur les ouvriers grandit de plus en plus » et leur donne des buts précis : amélioration de la direction des grèves, coordination de la lutte en vue de la grève générale, transfert dans les grandes entreprises du centre de gravité du travail révolutionnaire, rejet de l'arbitrage obligatoire et de la « paix industrielle », enrôlement des femmes et des jeunes, généralisation des syndicats et de la main-mise bolchéviste sur leur direction.

#### VII. — LE SYNDICALISME ROUGE

Notons quelques applications de ce programme moscoutaire.

Le *Congrès des Syndicats indiens*, réuni à Nagpur du 30 novembre au 2 décembre 1929, décida l'affiliation à la *Ligue (bolchéviste) contre l'impérialisme*, le refus d'envoyer une délégation ouvrière indienne à la Conférence Internationale du Travail de Genève, et le boycottage de la *Commission Whitley*, commission envoyée de Londres « pour l'étude approfondie de la question ouvrière ». Gawaharlal Nehru hurla lui-même en cette occurrence avec les loups : il se réjouit de l'esprit de classe, du caractère agressif de l'ouvrier indien ; il affirma que ni la bonne volonté des patrons ni celle du Gouvernement ne pouvaient améliorer son sort. La *Pravda Vostoka* (du 6 janvier 1930) écrira tout simplement que la nomination de la Commission « n'était qu'une tentative faite en vue de paralyser, par des méthodes plus raffinées, la volonté guerrière des ouvriers hindous ». Quant à cette « volonté guerrière », elle était celle des meneurs communistes qui, selon le mécanisme connu, avaient dicté d'opportunes « résolutions » à l'union ouvrière « Borohazar » de Calcutta ; au « parti ouvrier-paysan », à la *Ligue des Jeu-*

nesses, aux Unions professionnelles « Guirny Kamgar » (*Drapeau Rouge*) des dockers et des employés de tramways de Bombay ; à la *Ligue de l'Indépendance de l'Inde* ; à l'Union professionnelle des Cheminots de la Grande Ligne ; aux Unions professionnelles des provinces unies d'Agra et d'Oud, etc.

L'organe rural du Parti communiste russe, la *Biednota* de Moscou (du 14 février 1930) oppose au Congrès de Lahore la Conférence ouvrière et paysanne de Pendjab : « Les délégués, réunis au nombre de 120.000, adoptèrent à l'unanimité une résolution démasquant la politique des traîtres du Congrès National et lançant un appel pour la lutte décisive, aussi bien contre l'impérialisme anglais que contre la bourgeoisie et les propriétaires de l'Inde ». Elle raconte qu'à un meeting organisé par les représentants du Congrès National, « un groupe de membres de l'Union professionnelle du textile *Guirny Kamgar* arracha le drapeau national de l'Inde et arbora à sa place le drapeau rouge ».

Geste symbolique. La grève des ouvriers du textile de Bombay — tenants de ce *Drapeau Rouge* — dura 5 mois en 1929 et engloba 100.000 travailleurs. La grève du Grand Chemin de Fer des Indes, commencée le 4 février 1930, 80.000 ; la grève générale de Calcutta, 240.000. Pour les deux premières, il faut encore citer la *Biednota* (du 14 février) et l'*Orient et les Colonies* (de mars 1930), car rien ne démontre mieux le rôle de « chair à canon » que Moscou réserve à ce malheureux prolétariat :

La crise économique mondiale, écrit la *Biednota*, a durement frappé l'industrie de l'Inde, particulièrement l'industrie textile, qui a déjà éprouvé de pénibles difficultés pendant les dernières quatre ou cinq années. A Bombay (le plus grand port et la plus grande ville industrielle de l'Inde), un certain nombre de fabriques textiles ont été fermées récemment, réduisant brusquement au chômage 16.000 ouvriers. La majorité des autres fabriques textiles ont considérablement réduit leur production. Un grand nombre ne travaillent que huit jours par mois. L'accroissement des difficultés économiques, la progression du chômage et l'aggravation de la situation déjà désespérée du prolétariat de l'Inde donnent une nouvelle et puissante impulsion au mouvement révolutionnaire de la classe ouvrière de l'Inde. La grève de 125.000 cheminots de l'Inde, qui a débuté il y a quelques jours, et qui se poursuit avec un acharnement héroïque, est une des manifestations les plus éclatantes de cet essor révolutionnaire.

Dès avant la grève du Grand Chemin de Fer, précise l'*Orient et les Colonies*, le syndicat avait recruté un corps spécial de 2.000 volontaires pour faire le « picketing ». Tous les volontaires furent répartis en détachements de 20 hommes commandés par un capitaine. Les fonctions de chaque détachement furent exactement définies. Le premier jour de la grève, près de 70.000 ouvriers et employés chômèrent... La grève a désorganisé les transports. Plusieurs trains ont déraillé parce que desservis par un personnel insuffisant et incompetent...

La grève du Grand Chemin de Fer va indubitablement mettre en mouvement toute la masse des cheminots de l'Inde. La lutte des travailleurs du Grand Chemin de Fer qui marchent à l'avant-garde des cheminots, hindous et

(1) *L'Orient et les Colonies* (Bulletin de l'I.S.R.) de mars 1930 : *Pour la défense des prisonniers de Meerut.*



qui ont pris une offensive hardie contre le Gouvernement et toutes les forces de réaction, revêt un caractère manifestement politique et prend une importance énorme pour le mouvement révolutionnaire et libérateur...

A la fin d'avril 1930, le « mouvement libérateur » ébranlait aux frontières d'Afghanistan, — en direction de l'Union Soviétique, — les troupes indigènes jusque-là fidèles. La *Correspondance Internationale* regrettait que les masses paysannes ne fussent pas encore entraînées à la lutte, mais elle notait l'« extraordinaire accélération du rythme de développement révolutionnaire », l'évanouissement « de tous les espoirs de règlement « pacifique » du conflit » et « la vanité des gestes « petits bourgeois » de Pacabir de Nehru, Gandhi, Gupta » ; elle affirmait qu'avec la prochaine hégémonie prolétarienne, les soldats britanniques n'empêcheraient plus « la révolution hindoue de devenir ce qu'est devenue la révolution chinoise ».

#### VIII. — « VIVE LA RÉPUBLIQUE SOVIÉTIQUE HINDOUE ! »

On a déjà constaté, en 1929, les méthodes substituées par Moscou à celles de la « non-violence ». Le 23 décembre, une bombe éclatait sous le train du Vice-Roi qui allait conférer avec Gandhi, Nehru et d'autres chefs nationalistes. Le 8 avril précédent, à Delhi, deux bombes avaient été projetées, avec des tracts rouges, dans la salle du Congrès National Indien et y avaient grièvement blessé cinq assistants : crime soviétique d'autant plus manifeste que quinze jours auparavant, le 26 mars, le Comité Exécutif de l'Internationale Communiste avait lancé « aux travailleurs de tous les pays, aux peuples opprimés du monde entier » un Appel intitulé « Vive la République Soviétique Hindoue ! » et renfermant ces provocations :

...C'est seulement sous l'égide du prolétariat révolutionnaire que la révolution hindoue triomphera.

A bas l'impérialisme britannique, pillard et oppresseur de l'Inde !

A bas les swarajistes et les autres partis bourgeois traîtres à la révolution hindoue !

A bas la valetaille des réformistes anglais et hindous, agents de l'impérialisme !

Vive la lutte révolutionnaire des ouvriers et des paysans de l'Inde !

Vive l'Inde libre et indépendante !

Vive la République soviétique hindoue !

En quelques mois, — tandis que l'« impérialisme pillard et oppresseur » reconnaissait de nouveau les Soviets et leur donnait toute latitude d'organiser « commercialement » leur propagande, — la « république soviétique hindoue » n'a-t-elle pas progressé ?

Si l'on veut préserver les Indes de la ruine, de la terreur et de la plus dure des oppressions ; si on veut l'empêcher de devenir, conjointement avec la Chine, « le centre de la révolution mon-

diale », il est plus que temps de voir le foyer du mal là où il se trouve, et d'agir.

GUSTAVE GAUTHEROT (1).

## LE RAPPORT DE LA COMMISSION SHAW SUR LES TROUBLES DE LA PALESTINE

Dans son dernier numéro, l'*Asie française* a brièvement analysé (aux p. 149-151), le rapport de la Commission Shaw (1). Elle ne saurait reproduire un document aussi considérable (il constitue un volume in-8 de plus de 200 pages), si intéressant soit-il ; du moins peut-elle en donner la quintessence, en publiant les conclusions auxquelles l'exposé même des faits, tels qu'ils se dégagent d'une longue et minutieuse enquête, a permis aux membres de la Commission Shaw d'arriver.

On sait que, sur un certain nombre de points, M. H. Snell, député travailliste, n'est pas d'accord avec ses collègues. Il a exposé ses conclusions personnelles et ses réserves sur les opinions formulées par les autres membres de la Commission Shaw dans une note dont le texte a paru, à la suite du rapport, dans le livre bleu contenant le résumé de l'enquête. Nous en donnons non pas la traduction intégrale, mais un large résumé que nous empruntons au numéro d'avril 1930 de *Paix et Droit* (Rédaction).

\*  
\*\*

Voici d'abord les conclusions générales, le résumé de l'enquête et les recommandations de la Commission Shaw :

#### I. — Conclusions générales

##### A) La nature des désordres

1. Les troubles qui se sont produits à Jérusalem le 23 août ont revêtu, dès le début, le caractère d'une agression des Juifs par les Arabes. On n'a pu établir, pour l'excuser, aucun meurtre antérieur à la charge des Juifs.

2. Il n'y a pas eu préméditation. Les désordres n'ont pas eu lieu en même temps sur tout le territoire palestinien ; mais, de la capitale, ils ont gagné, au bout de plusieurs jours, les centres de population les plus éloignés et quelques districts ruraux.

3. Dans la majorité des cas, ils ont pris la forme d'une attaque furieuse des Juifs par les Arabes et qui s'accompagnait d'une destruction sauvage de la propriété juive. On a eu du mal à empêcher le massacre général de la

(1) Signalons à nos lecteurs que, dans un livre sous presse intitulé *l'Impérialisme Rouge et le Bolchevisme aux Colonies* (Éditions de la *Vague Rouge*, Paris 8<sup>e</sup>, 28, rue de Madrid), M. Gustave Gautherot expose l'action soviétique dans le monde entier. Partout, en effet, elle agit aussi activement, sinon aussi manifestement qu'aux Indes. Le livre de M. Gautherot en fournit les preuves évidentes (Rédaction).

(2) *Report of the Commission on the Palestine Disturbances of August 1929*. Londres, mars 1930, in-8 de 202 pages.



population juive d'Hébron. Dans des cas isolés, des juifs ont attaqué des Arabes et détruit leurs biens. Ces agressions sont assurément sans excuse; elles n'ont toutefois eu lieu, pour la plupart, qu'en représailles des excès commis par des Arabes contre leurs voisins juifs.

4. Les troubles n'ont pas été — et n'ont pas voulu être — une révolte contre l'autorité britannique en Palestine.

#### B) Plaintes sionistes contre le Mufti de Jérusalem

5. On n'a pas pu établir le bien-fondé d'un des griefs formulés contre le Mufti, savoir qu'il voulait affermir sa situation de Président du Conseil suprême musulman. Pour autant que nous avons pu en juger, il n'avait aucune raison de croire cette situation compromise.

6. En prenant part à la formation de sociétés pour la protection des Lieux Saints musulmans et en encourageant ces sociétés dans leur activité, le Mufti obéissait à la fois au désir de contrarier les juifs et à celui de créer, parmi les Musulmans, un mouvement d'opinion sur la question du Mur des Pleurs. Il n'avait pas l'intention de se servir de cette campagne religieuse pour fomenter des troubles. Cependant, comme le mouvement qu'il a contribué à créer est devenu, par la force des choses, un facteur important des événements qui ont amené ces troubles, le Mufti — avec d'autres qui, directement ou indirectement, ont exercé une action sur l'opinion publique en Palestine — porte une part de responsabilité dans les désordres.

7. Les innovations rituelles introduites dans le voisinage du Mur des Pleurs par les autorités religieuses dont le Mufti est le chef avaient pour objet, d'abord d'être désagréables aux juifs, puis d'accentuer les droits des musulmans sur le Mur des Pleurs, sur l'emplacement où il est situé et sur les propriétés voisines. D'une façon générale cependant, dans la question des innovations rituelles, on ne saurait guère blâmer le Mufti sans blâmer au même titre les autorités religieuses juives.

8. Il n'est pas prouvé que le Mufti ait adressé aux musulmans de Palestine un appel quelconque les conviant à se rendre à Jérusalem le 23 août, et il n'a pas été établi que des liens aient existé entre le Mufti et les meneurs connus ou présumés de l'agitation.

9. Quand les troubles eurent éclaté, le Mufti unit ses efforts à ceux du gouvernement pour rétablir la paix et prévenir leur extension.

#### C) Plaintes sionistes contre l'Exécutif arabe de Palestine

10. Il n'y a pas de preuves de préméditation et d'organisation des troubles à la charge de l'Exécutif arabe. Si l'accusation porte sur les événements du 23 août et des jours suivants, elle tombe devant l'évidence des faits connus.

11. On n'a pu établir contre l'Exécutif arabe, en tant que corps constitué, le grief d'excitation délibérée au désordre; mais nous ne doutons pas un seul instant que quelques-uns des membres de l'assemblée qui a élu l'Exécutif aient mené parmi la masse ignorante une campagne de propagande en vue de provoquer des troubles.

12. Il est probable, en outre, — la preuve n'a toutefois pu en être faite que dans un seul cas — que des membres de l'Exécutif arabe ont individuellement exacerbé les antipathies de race lorsque les troubles eurent commencé.

13. Le Mufti et l'Exécutif arabe palestinien sont coupables de n'avoir exercé aucune action sur leurs partisans au cours de la semaine qui a précédé les désordres et de n'avoir pas proclamé publiquement, et de la façon la plus formelle, qu'ils préconisaient la loi et l'ordre.

#### D) Plaintes sionistes contre le Gouvernement

14. On ne peut, à vrai dire, faire grief à M. Luke (1) de n'avoir pas fait venir, antérieurement au 23 août, des renforts de troupes des contrées voisines.

15. En examinant la question après coup et à la lumière de ce que nous savons maintenant, nous estimons que M. Luke aurait pris une sage précaution s'il avait, quelques jours avant les troubles, concentré en quelque endroit approprié de Palestine les troupes placées sous son autorité. Nous ne pensons pas, toutefois, qu'on puisse lui imputer sérieusement de n'avoir pas pris pareille mesure.

16. Nous approuvons M. Luke d'avoir refusé de fournir des armes à de nombreux juifs qui lui offraient leurs services.

17. Nous constatons avec satisfaction qu'en ordonnant de désarmer 41 agents de police juifs, M. Luke suivait l'avis de l'autorité militaire supérieure et agissait suivant son propre jugement, en toute impartialité, conformément à une ligne de conduite éminemment propre à servir les intérêts d'une population dont le bien-être était commis à sa garde.

18. Notre commission n'a pu se mettre d'accord en ce qui concerne, tant pour le présent que pour l'avenir, la fourniture d'armes aux colonies juives.

19. En faisant usage de leurs armes ou en s'abstenant de s'en servir, suivant les circonstances, la police et les détachements d'autos blindées ont agi avec sagesse et prudence.

20. La presse palestinienne a publié, d'octobre 1928 à août 1929, de violents articles de provocation. Nous estimons que le gouvernement palestinien aurait pu, usant de ses pouvoirs, suspendre les journaux où ont paru certains de ces articles.

21. Aucun officier de police n'encourt de blâme pour n'avoir pas empêché la manifestation juive du 15 août au Mur des Pleurs. A notre avis, les personnes présentes aux discussions qui ont eu lieu entre le major Saunders et les délégués de la jeunesse juive ont négligé de faire connaître au major que les représentants de la jeunesse juive avaient refusé d'accepter une des conditions auxquelles M. Luke subordonnait l'autorisation de la procession au Mur (2).

22. Il eût été dangereux et maladroit de faire la moindre tentative pour empêcher de force la manifestation musulmane du 16 août (3).

23. Les bruits qui circulaient en Palestine, dans les journées qui précédèrent le 23 août, étaient la conséquence naturelle des manifestations des 15 et 16 août.

24. On reproche au gouvernement palestinien de n'avoir pas vu avec sympathie l'établissement du Home national juif et d'avoir pratiqué une politique de faiblesse; ces plaintes sont dues, dans une large mesure, aux difficultés inhérentes au Mandat; elles viennent aussi de ce qu'on ne tient pas suffisamment compte du dualisme de la politique que le gouvernement était appelé à suivre. A notre avis, le Gouvernement a rempli le mieux qu'il pouvait une tâche difficile, qui consistait à observer une politique de neutralité et d'impartialité entre deux populations dont les chefs se sont montrés peu capables de concessions.

#### E) Immigration

25. L'esprit d'entreprise des juifs et l'immigration juive,

(1) Haut-Commissaire intérimaire de Palestine.

(2) Le Haut-Commissaire avait exigé qu'aucun drapeau ne fût déployé.

(3) Contre-démonstration organisée au Mur par les Musulmans le lendemain de la manifestation juive: 2.000 Musulmans y participèrent. Un discours violent fut prononcé par Hassan Abou Seoud, un des cheiks de la Mosquée d'Axa; des livres de prières juifs furent brûlés; des objets du culte, détruits.



dans la mesure où ils ne dépassent pas le pouvoir d'absorption du pays, ont produit en Palestine des avantages matériels dont les Arabes bénéficient.

26. Néanmoins nous considérons que les revendications formulées du côté sioniste relativement à l'avenir de l'immigration juive en Palestine ont été de nature à faire craindre aux Arabes que le temps viendrait où ils seraient privés de leur gagne-pain et passeraient sous la domination politique des juifs.

27. Nous pensons aussi que Sir John Campbell (1) était fondé à déclarer que la crise de 1927 et de 1928 était due « au fait que le nombre des immigrants venus en Palestine était supérieur aux possibilités d'absorption du pays ».

28. Il est incontestable que les autorités juives se sont fortement écartées, en matière d'immigration, de la doctrine acceptée par l'organisation sioniste en 1922, et en vertu de laquelle l'immigration devait être fonction de la capacité d'absorption économique de la Palestine.

29. Ce sentiment d'appréhension des Arabes en présence de l'immigration juive, s'ajoutant à d'autres causes plus immédiates, contribua à faire éclater les troubles.

30. La sélection à opérer parmi les immigrants en vertu de la réglementation du travail est assurée, en fait, par la Fédération générale juive du travail en Palestine. Pour la délivrance des certificats, la Fédération a l'habitude de se préoccuper davantage du credo politique des candidats que des aptitudes professionnelles qui peuvent justifier leur admission sur le sol palestinien. Pareil système n'est pas défendable, et l'on ne saurait trop sévèrement critiquer des choix qui sont déterminés essentiellement par des considérations d'ordre politique.

#### F) Le problème du sol

31. Peu de temps après l'institution du gouvernement civil en Palestine, l'administration craignit que la vente de vastes étendues de terres ne lésât dans leurs intérêts les fermiers et les cultivateurs.

32. Les ordonnances de transfert des terres de 1920 et 1921 eurent pour objet de sauvegarder les intérêts des cultivateurs et de les protéger contre l'expropriation. Ces ordonnances ne répondirent pas à leur but; elles furent remplacées, en 1929, par une nouvelle ordonnance sur la protection des cultivateurs.

33. De 1921 à 1929, il fut procédé à la vente de vastes étendues de terres: nombre d'Arabes furent dépossédés sans qu'on prit la précaution de mettre à leur disposition d'autres terres. Dans certains cas, ils reçurent des compensations en espèces. On ne saurait mettre en cause les sociétés foncières juives à l'occasion de ces transactions: elles opéraient au su du gouvernement.

34. L'ordonnance de 1929 sur la protection des cultivateurs accorda des compensations pour trouble de jouissance, mais ne contient aucune disposition permettant de réagir contre le mouvement de dépossession des cultivateurs. Ce mouvement ne peut même que s'accroître du fait que l'ordonnance ne prévoit que des compensations pécuniaires.

35. La situation est actuellement troublante. Il n'existe pas de terres d'échange où les personnes expropriées puissent s'installer. On crée donc une catégorie de gens privés de terre, de mécontents: c'est une menace de danger pour le pays. Si l'on ne remédie pas à cette situation, le mécontentement présent persistera, et il peut donner lieu à de nouveaux désordres dans l'avenir.

36. A moins de modifier radicalement les méthodes de culture en usage, la Palestine ne saurait assurer l'exis-

tence d'une population agricole plus nombreuse que celle qui l'habite actuellement. Par une culture plus intensive, la chose serait possible et on trouverait à placer un certain nombre de nouveaux venus dans quelques districts.

#### G) Grievs constitutionnels des Arabes

37. Il est regrettable que les chefs arabes n'aient pas accepté l'offre d'un Conseil législatif qui leur avait été faite en 1922. Actuellement, les Arabes de Palestine sont unanimes à réclamer un gouvernement autonome. Cette unanimité peut faiblir, mais elle est susceptible aussi de s'affermir avec une force nouvelle en toute question où sont engagés des intérêts de race. A notre avis, les difficultés de l'administration locale ont été singulièrement accrues du fait que les Arabes sont mécontents de n'avoir obtenu aucune autonomie.

#### H) Doléances secondaires des Arabes

38. Dans le chapitre X de ce rapport, nous avons examiné quatre ordres de griefs des Arabes: certains d'entre eux ne sont pas fondés, et aucun d'eux ne peut être considéré comme sérieux.

Au chapitre X, dont il vient d'être question, la commission a examiné les quatre réclamations suivantes:

a) Protestation contre l'octroi à M. Rutenberg d'une concession pour la production de l'électricité et l'emploi de l'énergie électrique, et contre la concession accordée à M. Novomeysky pour l'extraction du sel de la Mer Morte;

b) Plainte contre le refus de la nationalité palestinienne opposé à des sujets ottomans nés en Palestine, mais qui ont quitté le pays avant 1919 ou postérieurement à cette date et sans intention d'y revenir dans un avenir prochain;

c) Plainte contre la charge excessive des impôts, exigés notamment pour assurer les dépenses de police. Ces dépenses ne seraient pas aussi élevées sans la présence des juifs;

d) Plainte contre la remise partielle à la municipalité de Tel Aviv d'une dette envers le gouvernement.

#### I) Difficultés inhérentes au Mandat

39. Les difficultés inhérentes à la Déclaration Balfour et au Mandat sont des facteurs d'une extrême importance quand on examine le problème palestinien. Il serait essentiel, pour assurer la bonne administration du pays, que le gouvernement de Sa Majesté donnât une définition claire de sa politique et déclarât qu'il a le ferme propos de la réaliser intégralement.

40. Les Arabes de Palestine éprouvent un profond ressentiment du fait qu'ils n'ont nul moyen d'entrer en relation directe avec le gouvernement de Sa Majesté, alors que les prérogatives accordées à l'Organisation Sioniste, par l'article 4 du Mandat, permettent aux Juifs de Palestine d'être directement en rapport avec ce gouvernement.

#### J) Défense et sécurité

41. La réduction des effectifs militaires en Palestine et en Transjordanie a été poussée trop loin.

42. La police anglaise de Palestine mérite les plus grands éloges pour son attitude pendant les troubles. On ne pouvait faire confiance à la police palestinienne dans son ensemble, dès l'instant que la lutte avait commencé. Les contingents de la frontière transjordanienne se sont comportés avec un loyalisme exemplaire.

43. Le service des Renseignements a été au-dessous de sa tâche.

(1) Un des experts de la Commission envoyée en 1927 en Palestine par l'organisation sioniste et les non-sionistes américains pour y étudier le problème de la colonisation juive.



## II. — Résumé de l'enquête sur les causes des désordres d'août 1929

44. La cause essentielle et sans laquelle, selon nous, les troubles ne se seraient pas produits ou n'auraient guère été qu'une révolte locale, c'est l'animosité ou l'hostilité que les Arabes éprouvent à l'égard des juifs du fait qu'ils ont été déçus dans leurs aspirations politiques et nationales et qu'ils ont des craintes relativement à leur avenir économique. Les Arabes redoutent que, par suite de l'immigration juive et des achats de terre, ils ne soient privés de moyens d'existence et ne tombent politiquement sous la tutelle des juifs.

45. A notre avis, les causes immédiates des troubles ont été les suivantes :

a) La longue série d'incidents relatifs au Mur des Pleurs, qui a commencé le jour de Kippour, en septembre 1928, et dont la fin a été marquée par la manifestation musulmane du 16 août 1929. Ces incidents doivent être considérés comme un tout; celui qui, toutefois, a été décisif, à notre avis, pour le déclenchement des troubles, c'est la manifestation juive du 15 août 1929 au Mur des Pleurs. Nous considérons comme venant immédiatement ensuite par ordre d'importance l'activité de la Société pour la protection des Lieux Saints musulmans; à un degré moindre, il faut retenir l'action du Comité du Mur des Pleurs;

b) Les articles haineux et violents publiés dans quelques journaux arabes, dans un quotidien en hébreu et dans un hebdomadaire juif en anglais (1);

c) La propagande d'excitation menée dans la masse arabe inculte;

d) L'élargissement de l'Agence Juive (2);

e) L'insuffisance des effectifs militaires et de forces de police éprouvées;

f) La conviction, due surtout au sentiment d'incertitude des Arabes quant à la politique du gouvernement, que les décisions du gouvernement palestinien pourraient être influencées par des considérations d'ordre politique.

## III. — Recommandations

Nous attachons une extrême importance à la première de nos recommandations, celle qui touche à la politique du gouvernement (46). Nos recommandations relatives à l'immigration et aux questions des terres présupposent que, en définissant sa politique, le gouvernement de Sa Majesté déclarera clairement qu'il entend sauvegarder intégralement les droits et la situation des populations non juives de Palestine.

### A) Définition de la politique

46. a) Nous estimons qu'une déclaration claire de la politique que le gouvernement de Sa Majesté entend suivre en Palestine est indispensable pour assurer à ce pays une bonne administration. En conséquence, nous recommandons au gouvernement de Sa Majesté d'examiner l'opportunité d'une déclaration de ce genre dans un délai aussi rapproché que possible. Elle devrait indiquer nettement que le gouvernement entend réaliser cette politique dans son intégralité et par tous les moyens à sa disposition.

b) Quelque forme que revête cette déclaration, la portée en serait grandement accrue :

1. Si, en termes précis et positifs, elle contenait la définition du sens attaché par le gouvernement aux pas-

(1) Le rapport ne les désigne pas autrement.

(2) Le Congrès sioniste qui s'est tenu à Zurich du 28 juillet au 11 août 1929, a sanctionné la constitution de l'Agence Juive avec la participation d'éléments non sionistes.

sages du Mandat relatifs à la sauvegarde des droits des populations non juives du pays.

2. Si, pour la gouverne de l'autorité palestinienne, elle lui donnait des instructions plus précises que jusqu'à présent en des questions d'importance capitale comme celles des terres et de l'immigration.

### B) Immigration

47. a) Une politique indécise dans un domaine aussi vital aurait sa répercussion sur les directives données par le gouvernement palestinien, sur l'attitude et les dispositions des Arabes et des représentants des intérêts juifs. Nous engageons donc le gouvernement de Sa Majesté à publier à bref délai une déclaration claire et précise sur la politique qu'il compte suivre pour régler et contrôler à l'avenir l'immigration juive en Palestine. Qu'il veuille bien se référer à nos conclusions en cette matière.

b) Il conviendrait de reviser la réglementation en vigueur sur l'immigration, de façon à prévenir le retour d'une immigration excessive, comme celle qui s'est produite en 1925 et 1926.

c) On devrait appliquer des méthodes plus appropriées pour la délivrance de permis d'immigration répondant aux conditions du règlement du travail.

d) Jusqu'au jour où sera institué en Palestine un gouvernement représentatif, on devrait, si possible, créer un organisme qui serait consulté sur les intérêts non juifs. Il examinerait les questions qui, s'il y avait un Conseil législatif, auraient été portées devant le Comité spécial d'immigration que mentionne le Livre Blanc de 1922.

### C) Terres

48. a) Des experts devraient être chargés d'une enquête scientifique sur l'introduction possible de meilleures méthodes de culture en Palestine; on pourrait pratiquer ensuite une politique agraire basée sur les constatations de ces spécialistes. Il est essentiel que tout projet de développement agricole adopté à la suite d'une expertise tienne compte de l'accroissement naturel certain de la population rurale actuelle.

b) Il est d'importance vitale qu'en attendant les résultats de cette enquête, on avise aux moyens d'enrayer les évictions dont les agriculteurs sont actuellement l'objet.

c) Le gouvernement palestinien devrait envisager la réouverture de la Banque agricole ou aviser à d'autres moyens de fournir aux agriculteurs pauvres des crédits leur permettant d'améliorer leurs méthodes de culture.

### D) Développement constitutionnel

49. Il n'est pas dans notre pensée de faire des suggestions formelles en cette matière. Nous voudrions cependant — et nous insistons à ce sujet — que lorsqu'on examinera le problème constitutionnel de la Palestine, on se réfère à nos déclarations, à savoir que l'absence de toute autonomie crée à l'administration locale de graves difficultés.

### E) Le Mur des Pleurs

50. En décembre dernier, alors que nous étions encore en Palestine, nous vous avons communiqué une recommandation tendant à ce que le gouvernement de Sa Majesté prît toutes mesures en son pouvoir pour désigner au plus vite une Commission qui déterminerait, en conformité de l'article 14 du Mandat, les droits et prétentions relatifs au Mur des Pleurs. Nous avons jugé utile de présenter cette recommandation à l'avance pour que le gouvernement en pût faire état au moment où, en janvier dernier, la nomination de la Commission devait être



examinés par le Conseil de la Société des Nations. Nous avons appris ultérieurement que ledit Conseil avait adhéré à la proposition de nommer une Commission. Nous estimons que, dans l'intérêt de la paix et d'une bonne administration de la Palestine, il importe de fixer au plus tôt la question des droits sur le Mur et de hâter la nomination et le départ de la Commission.

#### F) L'activité des sociétés religieuses

51. Depuis les troubles, une ordonnance s'inspirant de la législation pénale anglaise a remplacé la législation palestinienne en matière d'offenses envers l'Etat et de sédition. Cela étant, nous n'avons aucune recommandation à présenter sur ce chapitre.

#### G) Campagne de presse

52. a) Des mesures devraient être prises pour appeler à l'avenir l'attention des chefs de service du gouvernement palestinien sur tout article des journaux palestiniens présentant un caractère incendiaire, et qui serait de nature à soulever les passions de la population du pays.

b) Le gouvernement palestinien devrait examiner la loi sur la presse actuellement en vigueur et y introduire, si elles n'existaient pas, des dispositions rendant possible une condamnation pour tout article jugé de nature à compromettre la paix intérieure.

#### H) Provocations

53. On devrait remédier aux lacunes du service de Renseignements. Il importe que cet organisme soit à la hauteur de sa mission et mette le gouvernement en mesure de réprimer l'action des individus qui attisent les haines de races.

#### I) Attributions de l'Organisation sioniste

54. Nous recommandons au gouvernement de Sa Majesté de renouveler la déclaration qu'il a faite en 1922, à savoir que la situation spéciale que l'organisation sioniste tient du Mandat ne donne, à aucun degré, à cette institution le droit de participer au gouvernement de la Palestine. Nous lui demandons aussi de donner une définition exacte de l'article 4 du Mandat.

[La Commission estime (Chap. XI, p. 142) que les termes de l'article 4 du Mandat sont trop vagues, prêtent à des interprétations divergentes, et qu'il convient d'en préciser le sens. Cet article est ainsi conçu :

« Un organisme juif convenable sera officiellement reconnu et aura le droit de donner des avis à l'administration de la Palestine et de coopérer avec elle dans toutes les questions économiques, sociales et autres, susceptibles d'affecter l'établissement du Foyer national juif et les intérêts de la population juive en Palestine, et, toujours sous réserve du contrôle de l'Administration, d'aider et de participer au développement du pays. »]

#### J) Défense et sécurité

55. Il appartient aux conseillers techniques du gouvernement de Sa Majesté d'examiner la question des garnisons palestiniennes. Il ne devrait toutefois pas être procédé à une réduction des effectifs aussi longtemps que les rapports entre les races ne se seront pas améliorés. Le gouvernement palestinien devrait être invité à examiner la question de la création d'une réserve spéciale de policiers.

#### K) Conclusion

Nos recommandations peuvent servir de base à une politique de restauration de la paix. Il y a cependant bien

des choses qui échappent au contrôle des autorités ou sur lesquelles le gouvernement palestinien ne peut exercer qu'une action limitée. Il y a des remèdes, plus importants peut-être que ceux que nous avons signalés, qui sont entre les mains des deux populations appelées à vivre ensemble dans un pays de superficie restreinte, sous un même gouvernement, quelle qu'en soit la forme.

Au milieu d'une atmosphère où sévissent les antagonismes raciaux, où la suspicion est générale, et que les tragiques événements du mois d'août ont empoisonnée, il peut paraître oiseux d'envisager, soit les perspectives de succès de la colonisation juive, soit le développement pacifique de la population arabe. Il faut, pour leur réalisation, la coopération des deux races, l'apaisement des conflits et des suspicions.

Les perspectives d'un effort commun dans le domaine politique ne sont guère encourageantes. Le souvenir des événements d'août ne s'effacera pas de sitôt. Cependant, une collaboration économique est possible; elle constitue un des moyens de faire bénéficier les Arabes de la colonisation juive. Le bien de la collectivité exige que les dirigeants juifs s'efforcent de promouvoir la bonne entente entre les deux races. Il semble qu'on ait fait jusqu'à présent peu d'efforts en ce sens. Il est exact que l'immigration, que l'esprit d'entreprise des juifs ont procuré au pays de grands avantages et que la population arabe en a bénéficié; mais ce n'est qu'incidemment. Les juifs s'enorgueillissent avec raison du bénéfice que le pays a retiré d'eux; mais les Arabes, eux, ne témoignent aucune reconnaissance pour tous les avantages qu'ils recueillent, car ils considèrent qu'ils sont les conséquences naturelles d'une politique qu'ils désapprouvent.

Les chefs arabes et musulmans ont le devoir de faire connaître à tous leurs commettants, à tous leurs coreligionnaires que, collectivement et individuellement, ils reprochent le désordre et la violence. Et si les juifs tentent véritablement une collaboration agricole et économique, il incombera aux dirigeants arabes, en accueillant favorablement cette tentative, de montrer qu'ils étaient sincères lorsqu'ils nous déclaraient qu'ils ne s'opposaient pas à l'activité juive en Palestine si celle-ci devait être avantageuse pour leurs compatriotes.

Il n'est pas douteux que les assassinats et autres actes criminels du mois d'août, qu'on ne saurait trop flétrir, ont ajourné pour un temps l'espoir d'un accord général entre les deux populations au sujet des questions qui les divisent. Cependant — et les chefs de l'une et l'autre race doivent s'en rendre compte et tâcher d'agir sur leurs collectivités respectives — les aspirations de l'une et l'autre population n'ont guère de chance d'être réalisées sans un esprit de coopération et de mutuelle tolérance.

\*  
\*\*

Voici maintenant le résumé de la note du député travailliste H. Snell; on y trouvera l'indication des divergences de vues qui le séparent de ses collègues tant sur les causes mêmes des troubles que sur la politique à suivre dans l'avenir.

### I. — Conclusions générales

#### A) Le Grand Mufti

Il était au courant de la campagne d'agitation menée en Palestine et il savait combien est dangereuse toute propagande d'ordre religieux parmi les Musulmans. Il doit donc être blâmé pour n'avoir pas tenté de contrôler le caractère de l'agitation menée au nom de la religion dont il est le chef en Palestine.



*L'exécutif arabe.* — S'il n'est pas nécessairement responsable, en tant qu'organisation, des paroles ou des actes de ses partisans ou même de ses membres pris individuellement, il est difficile d'admettre qu'il les ignorait ou que des individualités agissaient isolément et pour leur propre compte.

*Le peuple arabe.* — On ne saurait imputer à la masse du peuple arabe de Palestine les déplorables événements du mois d'août. Les relations cordiales qui existaient en certains endroits entre les deux éléments de population se sont manifestées lors des troubles, lorsque de braves ouvriers arabes, sans souci du grave danger qu'ils couraient pour eux et leurs familles, donnèrent asile à des camarades juifs.

*Les autorités religieuses musulmanes.* — On ne peut les absoudre de tout blâme pour les innovations introduites dans le voisinage du Mur des Pleurs. La construction de la Zawiyah (1), l'appel à la prière par le muezzin, l'ouverture d'une nouvelle porte étaient moins dictés par des besoins religieux que par le désir de provoquer les juifs et de les blesser dans leurs susceptibilités religieuses.

*Le gouvernement palestinien.* — Les forces militaires et policières étaient insuffisantes. Il est difficile de décider si, dans un pays où les éléments ethniques sont divisés entre eux, un gouvernement doit fournir des armes à l'un d'eux — au risque qu'il s'en serve contre un autre. Mais, étant donné la situation en Palestine au mois d'août, et à moins qu'il n'eût été en mesure d'assurer lui-même la protection de la minorité juive, le gouvernement n'aurait pas mal agi en procurant à un certain nombre de juifs judicieusement choisis des moyens de défense.

Le gouvernement a eu tort de ne pas publier un communiqué officiel pour démentir que les juifs eussent des visées sur les Lieux Saints musulmans. Le fait qu'en Palestine et ailleurs, il y a des juifs qui entretiennent l'espoir de la venue du Messie et de la construction du Temple sur son ancien emplacement ne devait pas empêcher le gouvernement de remplir ce qui était nettement son devoir.

Le gouvernement ne pouvait évidemment pas empêcher la manifestation juive du 15 août. Mais il aurait dû déclarer en termes formels dans quelles conditions elle était autorisée, et faire savoir qu'il agirait avec fermeté au cas où ces conditions ne seraient pas strictement observées. Cette démonstration ayant eu lieu, il était difficile d'interdire la manifestation musulmane du lendemain.

Le gouvernement aurait dû attacher plus d'importance aux bruits qui circulaient.

*Immigration.* — Le rapport attribue une importance exagérée, d'une part, aux protestations des chefs arabes, d'autre part, à l'impatience et aux exigences des sionistes. Ce qu'il faut en Palestine, c'est moins un changement de politique en cette matière qu'une modification de la mentalité des Arabes à qui l'on a suggéré que l'immigration juive constitue pour eux une menace permanente. Ces craintes sont exagérées. L'activité juive a accru la prospérité de la Palestine, a amélioré les conditions d'existence de l'ouvrier arabe, et jeté les bases du progrès futur de ces deux groupes dans un même Etat.

L'immigration ne doit pas dépasser la capacité économique de la Palestine: ce principe est accepté par tous les juifs responsables et si le gouvernement l'applique en conscience, les Arabes ne peuvent décemment se plaindre de l'entrée dans le pays d'une population dont l'activité introduira de nouvelles entreprises, l'amélioration des méthodes agricoles et industrielles, un accroissement de

ressources pour le gouvernement, des conditions de vie meilleures.

Il faut une sélection des immigrants. Le gouvernement n'étant pas à même d'y procéder, il doit en laisser le soin à l'Agence Juive, qui assume toutes les responsabilités, prend à sa charge les émigrants au départ de leur pays d'origine et s'occupe de les placer.

*Problème foncier.* — Les représentants juifs n'encourent aucun blâme dans la question de l'acquisition des terrains; ils sont unanimes à déclarer qu'ils n'entendent pas léser les intérêts arabes au profit des intérêts juifs. Ils reconnaissent aux Arabes le droit de posséder les terres qui leur sont nécessaires, ce qui n'est pas incompatible avec les demandes de terres nouvelles pour la colonisation juive. La productivité du pays peut, selon eux, être accrue; des terres incultes peuvent être mises en exploitation. Le gouvernement devrait procéder à une enquête sur les diverses possibilités. La prospérité de la Palestine, dans les années à venir, dépend du développement de l'agriculture et de l'amélioration de ses méthodes. Il n'est d'autre moyen de les réaliser que de faire appel aux juifs. Une bonne part des terres disponibles devrait être concédée à des colons juifs.

*Revendications constitutionnelles des Arabes.* — On comprend le désir des Arabes d'avoir un gouvernement autonome, mais les troubles ne paraissent dus, à aucun degré, au fait qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction à ce sujet.

#### B) Causes des troubles

Le rapport constate que ni les juifs ni les Arabes n'ont fait des efforts soutenus en vue d'améliorer les relations entre les deux races. Cette constatation, exacte en substance, doit être complétée par un examen des difficultés qu'offrait la situation. Il est probable que les dirigeants des deux populations n'ont pas donné toute leur attention à la nécessité d'un effort durable pour établir des relations cordiales. Les juifs, en particulier, ont consacré toute leur énergie à construire le corps plutôt que l'âme de la nouvelle collectivité. Les immigrants venaient de divers pays, avec des mentalités différentes; il fallait les fondre dans le creuset. Ils faisaient revivre une langue ancienne; ils jetaient les bases sociales, économiques et administratives d'une grande entreprise. Il était fatal que des erreurs fussent commises. Malgré tout, les réalisations, au cours de la dernière décennie, égalent tout ce qui a pu être accompli ailleurs à notre époque. En dépit des différences ethniques et des tragiques événements de l'an dernier, il existe, même actuellement, des bases suffisantes d'entente et de collaboration des deux éléments.

Sans doute, les désordres d'août ont leur cause première dans l'animosité des Arabes à l'égard des juifs; mais les sentiments d'hostilité étaient plutôt le résultat d'une propagande d'excitation que la conséquence naturelle de facteurs économiques.

Si les causes immédiates des désordres sont bien celles qu'on trouve exposées dans le rapport (résumées au paragraphe 45), l'activité des sociétés religieuses musulmanes et leur campagne auprès de la masse ignorante en paraissent la cause la plus importante et la plus immédiate. La manifestation juive du 15 août ne semble pas avoir joué un rôle prépondérant dans l'écllosion des troubles.

#### C) Recommandations

M. Snell fait toutes réserves sur les recommandations contenues dans les paragraphes 47 et 49. Il approuve les autres, en faisant les propositions complémentaires suivantes:

a) *Immigration.* — Le gouvernement devrait, soit lui-

(1) Bâtiment hospitalier et religieux.



même, soit par des experts qu'il désignerait, procéder à une enquête sur les perspectives industrielles et agricoles au cours des cinq ou dix années à venir. L'immigration et la politique agraire du pays pourraient être alors réglementées sur des bases scientifiques;

b) *Terres*. — Une étude serait faite dans tout le pays sur les possibilités d'introduire ou d'améliorer les méthodes de culture. Si des Arabes manquent encore de terres, par la faute du gouvernement, ils seraient établis sur le sol aux frais de l'Etat;

c) *Sécurité publique*. — C'est à une police locale, bien rétribuée, et recrutée parmi les Arabes et les juifs, que devrait incomber le soin d'assurer l'ordre;

d) *Politique*. — Il importe que le gouvernement de Sa Majesté définisse au plus vite et dans les termes les plus clairs la politique qu'il entend suivre. Sa déclaration devrait insister sur la responsabilité internationale qu'il a assumée en acceptant le mandat et être portée à la connaissance de la population palestinienne par tous les moyens de publicité possibles.

*Conclusion*. — La situation est tendue, mais il est possible de l'améliorer. En Palestine, l'atmosphère politique change rapidement, et, si l'on s'y prend avec tact, on assurera la prospérité du pays par la collaboration des deux races.

À l'heure actuelle, il faut éviter que l'animosité arabe prenne un caractère permanent. Les dirigeants juifs doivent donc s'efforcer de donner des apaisements aux Arabes, déclarer publiquement, par exemple, qu'ils n'entendent pas créer un prolétariat arabe sans terres, qu'ils aspirent à une collaboration économique et sociale sur un pied de parfaite égalité, que la population entière tirera avantage des capitaux introduits en Palestine par les entreprises juives, qu'aucun préjudice ne sera porté aux droits civils et religieux des Arabes. Les juifs, d'autre part, devront recevoir l'assurance que le gouvernement entend remplir les obligations qui découlent du Mandat, conformément aux intérêts des deux éléments de la population. Chacun d'eux reconnaîtra le droit à la vie de l'autre, respectera les croyances et les traditions sociales du voisin, et contribuera ainsi au développement normal d'une nation palestinienne formée de deux races. La bonne entente sera favorisée par la diffusion de l'instruction; la jeunesse des deux races sera initiée avec profit à la contribution que chacune d'elles a apportées à la civilisation.

Pour assurer cette coopération, il serait bon, avant tout, que des personnalités choisies de l'une et l'autre race prissent contact et examinassent les possibilités d'un effort commun. Elles prépareraient les voies à une conférence de plus vaste envergure, qui élaborerait un accord conforme aux intérêts de toute la collectivité du pays. Des chefs, le mouvement gagnerait les simples citoyens. Il ne s'agirait évidemment pas de résoudre le problème national, mais uniquement d'aviser aux moyens pratiques d'assurer des améliorations sociales, de promouvoir la bonne entente et la compréhension mutuelle. Tout le pays serait gagné peu à peu à ces idées; il en tirerait grand bénéfice, car les suspensions disparaîtraient, une bonne volonté commune unirait Arabes et juifs dans la tâche de construire un pays heureux et prospère.

**Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur souscription.**

**La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.**

## LA RÉVOLTE DU KHOUZISTAN ET DU FARS

Durant l'année dernière, les provinces occidentales de la Perse ont été agitées par des troubles assez violents.

\*\*

Les habitants du Khouzistan ou Arabistan, province située à l'Est du Chatt-el-Arab, se sont révoltés contre le gouvernement. Les raisons de cette conduite sont toujours les mêmes : accroissement des impôts ou exactions de certains fonctionnaires. L'arrestation des chefs de tribus ne fit qu'exciter les esprits. Dans la région de Qashta, les paysans s'emparèrent des représentants du gouvernement, mais, à la première rencontre avec les troupes envoyées d'Ispahan, les insurgés, qui avaient eu une soixantaine de tués, firent leur soumission.

\*\*

La révolte du Fars a été beaucoup plus sérieuse puisque le ministre de la guerre a dû diriger sur cette région toutes les troupes disponibles et que le *Habloul-Matin* a pu donner comme titre aux trois articles de fond qu'il a consacrés à cette question, celui de « 500.000 nomades du Fars sont à genoux ».

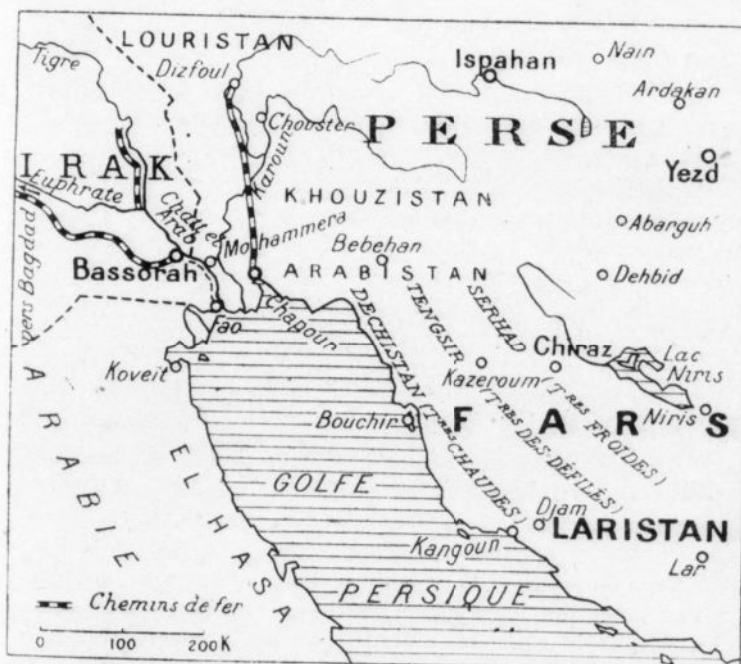
En faisant la part de l'exagération, il n'en reste pas moins que cette révolte fut vraiment grave. Si l'*Asie Française* a tardé à en donner un compte rendu, c'est qu'il était fort difficile d'en connaître les causes. On savait que la grande tribu des Ghachghais avait refusé d'obéir aux envoyés du gouvernement, que la route de Bender-Bouchir à Chiraz et de Chiraz à Ispahan était coupée, que des combats sérieux avaient eu lieu, mais les nouvelles qui arrivaient étaient si peu explicites, les renseignements si imprécis qu'il était impossible de connaître la vérité. Pour certains, il s'agissait simplement de fautes vénielles commises par le gouvernement et de la facilité avec laquelle les fonctionnaires se laissaient démoraliser par les délices de la vie en Fars, « la plus joyeuse de toute la Perse ». Les plus honnêtes de ces agents se noyaient littéralement dans les plaisirs de la vie locale et « oubliaient de s'acquiescer de leurs fonctions » (lettres de Chiraz du 9 juillet). Pour d'autres, ce mouvement était dû à l'ambition de certains chefs de la puissante tribu des Ghachghais qui auraient su profiter habilement du mécontentement de la population excédée par les mesures policières et bureaucratiques du nouveau régime. Enfin, on aurait été en présence d'un véritable mouvement dynastique et nettement séparatiste, à l'origine duquel il est aisé de reconnaître les intrigues anglaises. « Le fait que les consuls britanniques laissaient



importer de plus en plus facilement des armes et des munitions dans les îles et les ports du golfe Persique en serait une preuve irréfutable » (*Moskauer Rundschau*, journal allemand édité à Moscou).

Il est vraisemblable, en effet, que la révolte des tribus du Fars a eu pour point de départ des fautes graves commises par les agents du gouvernement, mais on ne saurait en comprendre l'extension si l'on ignore les conditions géographiques et économiques dans lesquelles vivent ces tribus qui, de tous temps, ont joué un rôle considérable dans la vie nationale persane.

Le Fars comprend presque toute la partie méridionale de la Perse. Il est limité au Nord par le Bolouk de Ghomechéh du pays Bakhtiari (vilayet d'Ispahan), à l'Est par les régions de Yezd et de Kirman, à l'Ouest par celle du Bachakird, au Sud par le détroit d'Ormuz depuis Bender-Abbas et le golfe Persique jusqu'au Ras Houl Barkan à l'Est du Chatt-el-Arab. Pays aride par ex-



Asie Française

## LE FARS

cellence, le Fars constitue, dans sa plus grande partie, une région particulièrement inhospitalière. Il est formé de chaînes parallèles qui continuent les montagnes du Zagros « avec un relief moins accentué, mais d'une extrême simplicité de crêtes et de dépressions parallèles. Tout cet ensemble est émietté en une foule de petits compartiments longs et étroits, vraies lanières où l'on a la chance de trouver un peu d'eau à moins qu'un affleurement de gypse ne vienne en chasser la végétation et les hommes ». L'altitude permet cependant de distinguer dans cette masse trois zones différentes :

a) Le *Dechistan* ou *Garmsir*, en bordure du golfe Persique, est un pays inhospitalier, caractérisé par une effroyable chaleur, d'immenses plaines de galets, des marnes imprégnées de pétrole et de sulfure ;

b) Derrière lui, le *Tengistan*, pays de gorges profondes et de crêtes arides, est peuplé seulement dans les vallées, le long de rivières courtes ou sur les bords de lacs minuscules ;

c) Enfin vient le haut pays, le *Serhad* ou *Sardir*, pays frais aux montagnes élevées couvertes de neige l'hiver, aux sources nombreuses qui, glissant au pied des pentes, permettent l'irrigation, la culture et la vie. Le sol est fertile, le climat plus doux et les hommes se pressent dans les moindres vallées.

La population totale du Fars peut être évaluée à environ 1.500.000 habitants. On y distingue les nomades et les sédentaires. Ces derniers, infiniment moins nombreux, sauf dans les villes, sont constitués par des paysans et des petits commerçants pour lesquels la saison d'hiver est particulièrement lucrative dans le Sud et la saison d'été particulièrement avantageuse dans le Nord. Ils se partagent en deux groupes principaux : les *Gachgaïs* et les *Khamseh*, auxquels il convient d'ajouter certaines tribus arabes et les *Lors Massanis*.

La tribu des *Gachgaïs* est de beaucoup la plus importante, elle groupe en effet 55.000 familles qui se partagent en douze sections. Elle obéit à un chef suprême, l'*Ilkhani*, qui est désigné à l'élection par les principaux Khans. A la tête de chaque section est un *Kalantar* (le plus grand) et chaque groupe est dirigé par un *Riche Sefid* (barbe blanche).

Les *Gachgaïs* seraient, selon certains auteurs, les descendants de Mongols émigrés au Turkestan sous le règne de Tchengiz Khan et au Fars sous celui de Nadir Chah. Il est plus vraisemblable de penser qu'ils forment simplement une section émigrée de la grande tribu *Khaladje*, établie en Turquie au Sud de *Saveh*. Du reste cette région, vers *Soltanabad*, s'appelle encore le *Kaladjestan* et le nom de *Gachgaïs* signifie en turc : *émigré, évadé*. Tribu puissante, énergique, crédule et hospitalière, elle peut fournir plus de 30.000 combattants, cavaliers et fantassins, rivalisant de courage et d'endurance. En hiver, les *Gachgaïs* campent dans la région *Kazeroum*, *Firouzabad*, *Kharzin* ; l'été, ils remontent en direction du Nord à l'Est du *Kouh-i-Dinar*, à l'ouest de *Yezdikhast*, au sud d'*Ispahan*.

La tribu des *Khamseh* groupe environ 25.000 familles. Elle occupe le tiers Est et Sud-Est du Fars — la partie Ouest et Nord-Ouest étant réservée aux *Gachgaïs* — et comprend cinq sections : les *Inanlous*, qui ont adopté le régime sédentaire depuis qu'ils ont été sévèrement punis de leur pillage et de leur piraterie continues par *Nasr Eddine Chah* en 1877 ; les *Baharlous*, également sédentaires, mais vivant sous la tente sur les bords de la rivière de *Chour* dans une partie du Bolouk de *Darabguerd* ; les *Arabes* qui occupent tout le littoral du Sud et qui sont les descendants directs de ces Arabes du *Nedjd* et de l'*Oman*, qui avaient été laissés sur les bords du golfe Persique pour garantir à l'empire des



Omeyades la prépondérance et la surveillance dans le Sud de la Perse ; les *Basseris* d'origine persane et les *Nafars*, d'origine turque. Ces trois dernières tribus sont nomades ; elles parcourent annuellement plus de 600 kilomètres. De la région au nord du golfe d'Ormuz, elles remontent jusque vers Hérat et Sourian à l'est du lac Narghis. Enfin les *Lors Mamassanis*, particulièrement bien armés et belliqueux, groupant plus de 5.000 familles, nomadisent dans la région de Chiraz. Si l'on voulait être complet, il conviendrait encore de signaler les *Sorkis* qui vivent sous la tente dans le Bolouk de Kouh Morrah, les *Lacharis*, les *Mastaris*, les *Ali Chah Mohammedis*, etc., etc.

Cette longue énumération de tribus rivales, farouchement indépendantes, ne pourrait que renforcer l'impression que l'on a déjà d'une mosaïque très complexe de clans indépendants, circulant périodiquement, par des axes de marches nettement délimités, à la recherche de pâturages d'été et d'hiver.

Toute déviation aux règles ancestrales, aux us et coutumes, amenait une guerre de clans qui, parfois, ensanglantait toute la Perse du Sud.

Cette question du Fars, préoccupation constante de Téhéran, se ramenait donc à une simple question de rivalité entre les tribus des *Bakhtiaris*, qui tiennent les montagnes du *Khouzistan* et la puissante famille des *Ghavanis* qui s'appuie sur les tribus du *Khamseh*. Les *Chahs* n'avaient jamais réussi à imposer leur volonté dans ces régions et leur autorité se bornait à assurer, tant bien que mal, la sécurité sur la route de *Bender-Bouchir* à *Chiraz* et sur celle de *Chiraz* à *Ispahan*. Sauf *Chiraz*, qui possédait un gouverneur, le reste du pays était livré aux nomades, pendant que les oasis des sédentaires vivaient sous l'autorité patriarcale de *khans* héréditaires.

En 1910, cependant, le gouvernement central voulut procéder à une réorganisation générale de l'administration persane. Après trois ans d'études minutieuses faites sur place (1910-1913), le prince *Emod Dovleh*, sur les conclusions d'une commission dite de la « carte administrative » — commission présidée par un Français, *M. Demorgny* — proposa, entre autres choses, de diviser le Fars en trois vilayets : *Kouch Guilayet*, *Ghachghaïs* et *Khamseh*. Les questions délicates : zones de parcours et de stationnement, perception des impôts, différends locaux, seraient soumises à un conseil des tribus qui siègerait à *Chiraz*, pendant qu'un conseil supérieur, de ces mêmes tribus, se tiendrait en permanence à Téhéran afin de pouvoir donner au gouvernement tous les renseignements nécessaires. On espérait ainsi arriver à supprimer les conflits et à assurer la libre circulation dans cette région, jusque là rebelle à toute discipline. Cette volonté de réorganisation mécontenta moins les tribus du Fars que certaines personnalités politiques persanes. Celles-ci, se plaçant au seul point de vue historique, demandaient avec beaucoup d'insistance qu'on ne touchât point à l'organisation séculaire de ces

tribus. Elles rappelaient, en particulier, les conseils que *Hakim Elaki* donnait déjà en 1896 à *S. A. Emod Dovleh*, grand vizir de *Mozaffer ed Dine Chah*.

L'histoire nous apprend que nos meilleurs défenseurs ont été, de tout temps, les tribus nomades de la Perse. Depuis les guerres médiques, depuis les conquêtes d'*Alexandre* jusqu'au temps des *Séfévides*, les tribus ont constitué pour notre pays, un ensemble de force sur le dévouement et la fidélité desquels il était permis de compter.

Aujourd'hui, nous méprisons ces mêmes tribus parce qu'elles sont maltraitées et opprimées, enfin parce qu'elles ne sont plus que des hordes nomades et sauvages, par la faute d'un régime administratif qui les a corrompues et démoralisées.

Autrefois les rois cherchaient toujours à les intéresser au sort du pays. Ils demandaient souvent en mariage les filles des *Khans* et des chefs...

A l'heure actuelle, sous notre régime féodal, l'*Ilkham* de chaque tribu ne dépend que nominalement du *Chah*. Très respectés par leurs vassaux, les *Ilkhams* sont très puissants. C'est justement de cette puissance que profitaient les anciens rois. C'est cette seule puissance qui, pendant six mille ans, a préservé la couronne des *Achéménides*.

Le grand *Darius* avait pris et enrôlé les chefs de tribus dans sa garde personnelle. Ce corps d'élite était considéré comme indomptable et invincible...

Si l'invasion arabe put réussir, c'est que les princes *Sassanides* avaient négligé, comme on le fait aujourd'hui, de s'assurer leur amitié.

C'est grâce à leur concours que les *Séfévides* purent s'emparer du trône. *Karim Khan* le *Zend*, l'homme des dernières dynasties, faisait lui-même partie d'une de ces tribus. *Agha Mohamed Khan*, le fondateur de la dynastie régnante, issu d'une tribu turkomane, s'efforça toujours de rallier et d'unir toutes les tribus de la Perse...

Plus tard, diviser pour régner fut écrit en lettres d'acier dans les esprits des gouvernements. On favorisa telle tribu pour combattre sa voisine...

Résultats : Traqués comme des bêtes fauves, les hommes de ces tribus ont étendu leur zone de migration ; ils sont devenus cruels. Ils se sont défendus avec une sauvage énergie.

Il ne faut pas oublier que la Perse dans son ensemble est comme un organisme dont les tribus sont les os. Ménageons le squelette afin de pouvoir conserver la chair et le cœur.

La guerre de 1914, les mouvements de troupes russes, anglaises et turco-allemandes rendirent leur liberté aux tribus du Fars et jusqu'en 1922, date à laquelle *Riza Khan* se révéla à ses compatriotes en lançant sa fameuse proclamation : « La population de Téhéran est invitée à obéir et à se taire », c'était encore l'éternel nomadisme des tribus qui constituait la véritable unité de ce pays. Les *Khans* du Fars, qui avaient retrouvé leur indépendance, comprirent cependant assez vite qu'ils devaient compter avec le nouveau gouvernement. Ils assistèrent à la répression des troubles dans les pays turbulents des *Lours*, des *Kurdes* et des *Turcomans* et virent, non sans un étonnement profond, *Ghazal-cheikh* de *Mohammerah*, suzerain héréditaire de l'*Arabistan*, pensionné de l'*Anglo-Persian Oil*, être obligé de demander l'*aman*. Aussi, le 31 octobre 1925, assistèrent-ils impassibles au renversement des *Khad-*



jars et se rallièrent-ils aisément à la nouvelle dynastie des Pahlevi.

Nous avons indiqué quelles étaient les causes du mouvement de sédition qui a éclaté dans ces régions en 1929. Elles forment un ensemble complexe dont il est délicat de dégager l'idée maîtresse. Il nous reste à résumer aussi exactement que possible le processus de cette révolte.

Le personnage le plus compromis semble être Kawani-oul-Moulk, l'homme le plus influent du Fars. Son désir et celui de ses principaux complices — Firouz-Mirza Sarim out Dowlet, ancien gouverneur civil et le colonel Fazboullah Khan Zahidi, ancien chef de la gendarmerie à Chiraz, — aurait été, si nous en croyons l'*Habl oul Matin* de renverser le Chah Pahlevi et de proclamer la république. Pour arriver à soulever le peuple, Firouz Mirza aurait donné des instructions spéciales aux fonctionnaires locaux afin qu'il fût procédé avec une extrême rigueur, tant dans la perception des impôts que dans l'application stricte des décrets et lois pris par Téhéran. Profitant du mécontentement des tribus, Ali Khan, frère de Soulet out Dowleh, ancien chef de la grande tribu des Ghachgaïs, a donné le signal de la révolte en s'emparant de la ville de Firouzabad, d'où il a expulsé le gouverneur militaire et tous les fonctionnaires. Il s'est immédiatement déclaré contre le service militaire obligatoire, l'uniformisation de l'habillement et le recensement détaillé des tribus. Suivi par Medhi Sourkhi, brigand connu, il a réussi à soulever les Beharlou, les Arabes et les Ghachgaïs.

Pour faire face à cette révolte, qui menaçait de gagner tout le Fars, le gouvernement, après avoir rassemblé toutes les forces disponibles, en confia le commandement au général Habiboullah Khan Cheibani — ancien élève de notre Ecole de Guerre. Celui-ci, une fois ces forces réunies et ordonnées, décida, « dans un sentiment humanitaire et pour épargner toute effusion de sang, et des dégâts considérables à la population », d'inviter les tribus à se soumettre. Cet appel pacifique, venant avant une attaque et une répression que l'on savait devoir être très énergiques, fut heureusement entendu. Ali Khan donna son fils en otage, tandis que son frère, le Serdar Achair, se constituait prisonnier. Téhéran rappela le prince Saarem oud Dowleh, gouverneur civil de Chiraz, le général Zahedi, commandant la gendarmerie, ainsi que tous les fonctionnaires suspects.

A l'heure actuelle, le calme est rétabli.

Néanmoins cette insurrection a été un avertissement sérieux donné au nouveau régime. Il est évidemment facile d'en rendre responsable les intrigues étrangères. Il semble infiniment plus logique d'en rechercher les causes dans un mécontentement sérieux des populations.

F. T.

## LA RÉVOLTE DE YEN BAY

ET

### LA QUESTION DES TROUPES INDIGÈNES

A la suite des événements de Yen Bay, les Corps élus du Tonkin, — Conseil des intérêts économiques et financiers, chambres de Commerce et d'agriculture, municipalités de Hanoï et de Haïphong, — réunis le 13 mars sous la présidence de M. Borel, délégué du Tonkin au Conseil supérieur des Colonies, émirent à l'unanimité des cent membres européens et d'un nombre égal de notables indigènes présents, le vœu suivant :

Que le Département, le Parlement et l'Opinion Métropolitaine se rendent compte de la gravité de la crise surmontée, et demandent énergiquement pour la défense, tant des Français que des Annamites, que les autorités locales soient investies *sans aucune entrave, de la façon la plus large et la plus confiante*, des pouvoirs nécessaires au maintien de l'ordre de la sécurité publique et de la Paix Française.

Au cours de la discussion qui précéda l'adoption de ce vœu, M. Borel, se faisant l'interprète d'un grand nombre de ses collègues, exprima le désir que, *pour parer à la carence éventuelle des troupes indigènes, carence qu'il croyait d'ailleurs impossible, il était désirable d'avoir en Indo-Chine des troupes métropolitaines ou africaines, équivalentes en nombre aux troupes indigènes.* « Avoir actuellement ce nombre minimum de troupes fidèles, disait-il, paraît, aux yeux des moins avertis, absolument indispensable. »

C'est cette question des troupes indigènes et de leurs effectifs que nous nous proposons d'envisager au cours de cette étude.

\*\*

Quand nous avons commencé la conquête de notre Empire colonial, nous avons dû, presque dès le début, devant l'ampleur de la tâche à accomplir, les conditions particulièrement dures du climat, les difficultés du ravitaillement, faire appel au concours de ceux que nous avions soumis la veille.

C'est ainsi que, sous le nom d'auxiliaires, puis de corps organisés et encadrés à l'Européenne, nous avons vu l'éclosion de tous ces tirailleurs, Sénégalais, Soudanais, Annamites, Tonkinois, Malgaches, etc..., frères puînés des tirailleurs algériens.

Partant de ce principe que l'outil ne vaut que par la manière de s'en servir, et qu'une troupe ne vaut que par ses cadres, nous avons su réaliser en pratique, sinon en théorie, un encadrement véritablement spécialisé pour chaque colonie.



On admit pendant longtemps que les cadres européens d'une compagnie d'infanterie devaient être au minimum de :

- 1 Capitaine,
- 2 Lieutenants,
- 1 Adjudant,
- 1 Sergent-Major,
- 1 Sergent fourrier,
- 1 Caporal fourrier,
- 6 Sergents.

Avec les nécessités de la relève, ce cadre n'était d'ailleurs jamais complet, mais il tombait rarement au-dessous de

- 2 Officiers,
- et 7 Sous-officiers.

ce qui était considéré comme un minimum en dessous duquel il eût été dangereux de descendre. Cet effectif théorique nous paraît encore très raisonnable à l'heure actuelle et s'il doit être modifié, cette modification doit comporter une augmentation, mais non une diminution. Notre tâche est en effet plus délicate qu'à cette époque, car en dehors de notre labeur colonial, nous devons tenir compte de la nécessité indiscutable de faire contribuer cette armée indigène à la défense de la Métropole. Or cette nécessité comporte un grave danger en ce sens qu'elle met en présence des races peu évoluées — dont certaines sont encore primitives — avec notre civilisation déjà très avancée, ce qui risque de compromettre l'équilibre de cerveaux peu habitués à réfléchir.

Nous estimons en conséquence qu'il faut renforcer notre encadrement, en conservant notre armée indigène d'Indo-Chine sous sa forme et à peu près avec ses effectifs actuels, et ne pas, comme le demande M. Borel, renforcer notre armée européenne jusqu'à équilibrer nos forces européennes et indigènes.

\*  
\*\*

La création d'une armée indigène a été nécessaire, avons-nous dit :

- 1° Par l'ampleur de la tâche à poursuivre sous un climat très dur pour l'Européen ;
- 2° Par suite des difficultés du ravitaillement.

Nous allons étudier chacun de ces deux points de vue.

#### A. — Ampleur de la tâche

Si la conquête de notre Empire est terminée, et, nous l'espérons, sans esprit de retour, la tâche de l'armée coloniale n'en est diminuée en rien. En dehors de l'ordre à maintenir à l'intérieur, nous avons encore à faire face, sur certains points de nos frontières, à des bandes de pillards, plus ou moins nombreux, plus ou moins bien armés, qui n'ont d'autre occupation que de vivre en marge des lois. Il en est ainsi, au Maroc, au Tonkin sur la frontière de Chine, sur les confins

marocains et syriens, et sur les confins sahariens de l'A.O.F.

Or, si la situation est considérablement améliorée sur les confins sahariens de notre Afrique noire et en Syrie, elle est de plus en plus troublée sur les confins chinois de notre Tonkin.

En France, le public a fini par ne plus prêter grande attention aux conflits constants qui éclatent en Chine. Depuis la proclamation de la République chinoise, ce malheureux pays est déchiré par la guerre civile. On n'y prend plus garde, et on considère cet état de choses comme un mal endémique, sans importance au point de vue des intérêts de l'Europe.

C'est là une grave erreur. Si, depuis près de 2.000 ans, la Chine des 18 provinces a toujours été divisée en deux camps, si, de temps immémorial, le Nord a toujours été en compétition avec le Sud pour savoir qui des deux groupements dominerait l'autre, la question, de nos jours, sous une forme identique, a pris un caractère particulier, en ce sens qu'une puissance européenne, plus asiatique d'ailleurs d'essence qu'européenne, la Russie, cherche à y jouer un rôle prépondérant.

C'est là cependant où réside le danger, un très grave danger.

Nous commençons, ont déclaré les membres de la III<sup>e</sup> Internationale, par la Chine; dès que sa désagrégation sera complète, nous continuerons par les Indes Néerlandaises, l'Indo-Chine, le Siam, les Indes.

Ce programme se poursuit au grand jour. Les Indes Néerlandaises ont eu en 1928 de très sanglantes révoltes; notre Indo-Chine est agitée; la révolte s'étend dans les Indes.

J'en conclus que la lutte engagée entre le Nord et le Sud, dont la dernière phase connue a été la reconstitution du front des Nordiques, avec rétablissement d'une capitale à Pékin, sous l'égide du général chrétien Feng Yu Hsiang et de son allié Yen Shi Chan, est intéressante pour nous au premier chef, et doit être suivie avec la plus grande attention.

Derrière Feng Yu Hsiang, dont l'armée, dit-on, s'élève à 700.000 hommes, c'est le triomphe de la Russie bolchevique qui, de tout temps, a subventionné ses troupes; et si Feng est vaincu par son rival Chang Kai Shek, c'est encore, mais moins rapidement, le bolchévisme qui triomphera, car celui-ci domine à Canton, avec le Russe Boroddine, dans les deux Kouangs, le Kouang Si et le Kouang Toang, et au Yunnan. Il faudra compter avec lui. On peut donc dire que le bolchévisme est en marche dans toute la Chine, et qu'il progresse d'une façon inquiétante vers nos frontières du Tonkin.

Pour enrayer ce mouvement, il faudrait pouvoir reconstituer l'union des puissances européennes qui jadis, avec la collaboration du Japon, sut imposer aux Célestes le respect des traités. Mais c'est là un rêve qu'aucun homme d'Etat européen n'oserait concevoir, certain de ren-



contrer, pour passer à l'exécution, l'hostilité à peine déguisée de la presque totalité des puissances, principalement de toutes celles qui n'ont plus de concessions en Chine.

Nous devons donc assister les bras croisés à la désagrégation chinoise ; mais si nulle intervention n'est possible, nous avons cependant le devoir de veiller à la sécurité de notre frontière, de façon à empêcher nos voisins de la violer. Pour cela, il est indispensable de rétablir l'ordre chez nous en recréant la confiance dans nos troupes indigènes.

M. Borel a émis le vœu de voir finir la mauvaise habitude de faire voyager d'une colonie à l'autre officiers et sous-officiers coloniaux.

Les cadres des troupes indigènes, dit-il, ne devraient pas changer ; les séjours de longue durée à la Colonie devraient être autorisés, avec retour après congé en France ; la connaissance de la langue annamite devrait être exigée ; il est nécessaire que les officiers et les sous-officiers français puissent converser avec leurs hommes sans interprète.

Nous partageons entièrement cette manière de voir, mais sous la restriction que ne seront autorisés à revenir en Indo-Chine, dans les troupes indigènes, qu'officiers et sous-officiers ayant fait preuve en outre des qualités de calme, de pondération, de tenue, d'activité et de compréhension, indispensables pour commander avec autorité de pareilles troupes. Les fumeurs d'opium et les encongayés en seront impitoyablement écartés.

Mais où nous ne sommes plus entièrement de l'avis de M. Borel, c'est quand il esquisse le désir de voir augmenter l'importance des troupes européennes au détriment des troupes indigènes, en égalisant les deux groupes.

Agir ainsi serait un acte impolitique, en ce sens qu'il manifesterait à l'égard des troupes indigènes une méfiance que celles-ci ne méritent pas dans leur ensemble ; ce serait aller à l'encontre de la confiance qu'il faut rétablir.

En 1857, dit le colonel Bonifacy dans une remarquable étude publiée dans l'*Avenir du Tonkin* du 14 mars 1930, les Anglais eurent à subir une révolte formidable des troupes indigènes. En quelques jours le mouvement, parti de Mirath, gagne Delhi où les Musulmans se joignent aux séditeux, se répand dans les provinces du Nord-Ouest. Partout les régiments s'insurgent.

Cependant les Sikhs restent fidèles, ainsi que la plus grande partie des troupes de Madras et de Bombay. Commencée le 10 mai 1857, la révolte est peu à peu étouffée. Delhi, assiégé par 8.000 Anglais, tombe en leur pouvoir le 14 septembre, bien que défendu par 30.000 insurgés. L'année suivante, en septembre 1858, Nana Sahib, le chef de la révolte, tombe bravement à la tête de ses troupes ; en avril 1859 son père, l'âme de la rébellion, est livré aux Anglais. La révolte est définitivement domptée.

Et croyez-vous, dit le Colonel Bonifacy, qu'après cette alerte, les Anglais furent assez fous pour supprimer les troupes indigènes ? Ils n'en firent rien.

Dix ans après, les troupes de l'Inde comptent 184.871 Indigènes pour 52.905 Européens, plus 157.000 officiers et soldats de la police où les Européens sont en nombre in-

fini. Enfin les Etats indigènes comprennent 324.600 fantassins et 77.180 Canadiens encadrés par des Anglais.

Mais tous ces cadres étaient spécialisés, avec obligation pour tous de parler un des dialectes de l'Inde.

Les Anglais n'avaient donc pas cru possible, et cela autant pour des raisons d'effectif que de climat et de politique indigène, de supprimer leurs troupes indigènes. L'avenir leur a donné raison. A ce jour encore, où l'Inde est secouée par le formidable mouvement de « Non Coopération », déclenché par Gandhi, l'armée reste fidèle.

Pour les mêmes raisons, dans des circonstances beaucoup moins critiques, puisqu'il ne s'agit que d'une infime minorité de révoltés, nous croyons désirable de faire crédit à nos troupes indigènes. Mais ce qu'il faut recréer, c'est la confiance, le prestige du blanc.

Pour arriver à ce résultat, il faut que, reprenant les bonnes traditions de l'armée coloniale, officiers et sous-officiers qui aspirent à l'honneur de servir dans les troupes indigènes, cherchent à comprendre cet Indigène. Il faut qu'ils se fassent une mentalité annamite en Indochine, une mentalité noire avec les Soudanais, malgache avec l'indigène de Madagascar. Il faut qu'ils pénètrent leurs âmes souvent enfantines, qu'ils les étudient dans leur habitat, leurs coutumes, leurs traditions, qu'ils s'en fassent des amis, qu'ils soient leurs conseillers, leurs guides, les écoutent toujours avec calme et bienveillance, qu'ils cherchent leurs cœurs. Avant tout il faut qu'ils soient justes.

Il faut que tous, officiers et sous-officiers, se considèrent comme étant toujours en représentation ; que leur tenue soit soignée, élégante ; qu'ils fassent surtout preuve de la plus parfaite éducation. L'Annamite est un peuple policé, courtois ; il méprise souverainement les gens grossiers, mal éduqués, ceux qui, dans la colère, perdent leur sang-froid. Il faut que tous sachent conserver le contrôle de leurs actes.

Par toutes ces qualités, ils réussiront auprès des indigènes, gagneront leur confiance, et le reste viendra par surcroît.

Notre politique ne doit donc pas être basée sur la méfiance, mais sur une large confiance. Cette confiance ne se commande pas ; elle s'achète par le travail et par une application soutenue. Elle nécessite le contrôle permanent de soi-même.

Je suis certain que nos cadres, si admirables pendant la guerre, sauront, à ce point de vue, renouer la tradition de leurs anciens. Alors nous aurons comme autrefois de nombreux officiers et sous-officiers qui parleront l'annamite, le tho, le moï et qui, au fur et à mesure qu'ils se sentiront, par une communauté de langage, plus près de leurs subordonnés, les pénétreront davantage et justifieront cette confiance que nous ne devons pas retirer à une majorité de braves gens, parce que nous avons trouvé quelques bre-



bis galeuses dans leurs rangs. Plus tard, quand nous étudierons le recrutement des tirailleurs, nous dirons comment on peut et on doit écarter ces dernières.

En résumé, si nous avons constaté des défaillances dans les troupes indigènes, nous ne devons pas les condamner en bloc, mais faire notre examen de conscience, *tant civils que militaires*, chercher les erreurs commises et nous efforcer d'y remédier et d'en éviter le retour.

\*  
\*\*

Notre politique doit être basée sur la confiance par tempérament, comme par devoir et par raison. Nous ne pouvons prétendre, sous ces climats, à une trop forte armée européenne, c'est là une vérité indiscutable; nous devons donc avoir à ses côtés une armée indigène. A cette dernière il faut faire confiance, non cette confiance aveugle que pratique la politique du pire, mais une confiance raisonnée qui envisage de sang-froid toutes les difficultés qu'elle peut rencontrer sur sa route, avec la ferme volonté d'en triompher.

Dans l'article auquel je faisais allusion ci-dessus, le Colonel Bonifacy, qui a une merveilleuse expérience des choses d'Indochine, a indiqué quelques remèdes à la situation actuelle. Nous ne pensons pouvoir mieux faire que de les résumer en presque totalité.

a) *Pour les Européens.* — Spécialiser les cadres en accordant des primes à ceux qui parlent l'Annamite;

Echelonner les examens, en augmentant la valeur des primes avec le degré de connaissance acquise;

Permettre des séjours plus longs, avec congés administratifs de 6 mois en Europe, après 4 ans d'Indo-Chine;

Pour tout officier ou sous-officier dont la santé ébranlée exige un plus long séjour en France, et qui désire cependant revenir en Indo-Chine, obligation de venir dans un corps indo-chinois stationnant dans la Métropole, avec maintien de la prime;

Tenir compte des brevets pour l'avancement.

b) *Pour les Indigènes.* — Revenir au service de 6 ans, qui est le service légal d'après la coutume;

Ne recruter que des inscrits; rendre, comme le veut la coutume, la commune responsable de la conduite des soldats qu'elle a fournis;

Admettre au rengagement tout tirailleur apte au service, tant par sa vigueur physique que par sa moralité;

Créer des classes parmi les gradés, les Annamites étant habitués à gravir une échelle sociale ayant de nombreux échelons;

Créer des récompenses et des insignes honorifiques pour les meilleurs gradés et soldats;

Laisser au Capitaine le soin de former ses gradés en donnant une large place pour l'avancement à l'aptitude au commandement.

Toutes ces propositions, marquées au coin du bon sens et résultant d'une longue expérience, nous semblent devoir retenir l'attention du Commandement.

Nous y ajouterons deux autres considérations, l'une ayant trait à la discipline, l'autre au recrutement.

Il a été de coutume courante en Indochine, à l'intérieur comme dans les postes frontières, de faire vivre à part et en dehors du poste ou de la caserne les tirailleurs mariés. Jadis cette coutume ne présentait peut-être aucun danger; nous pensons qu'il n'en est plus de même aujourd'hui. Nous la trouvons dangereuse, non seulement à la frontière, mais principalement dans les grands centres.

En Afrique Noire, on a de tout temps opéré d'une façon entièrement opposée. La Compagnie entière, célibataires et mariés, vit dans le même camp. On n'a jamais constaté que cette façon de faire ait occasionné le moindre inconvénient; nous ne voyons donc pas pour quelles raisons elle serait mauvaise en Indochine. J'en ai parlé à de vieux Indochinois, mais j'avoue qu'aucun d'eux n'a jamais pu me donner de raison bien convainquante.

En concentrant l'unité dans un même camp, on fait de celle-ci une véritable famille, où tout est en commun, services, joies, récréations, plaisirs. On la soustrait en même temps à l'influence du dehors, en interdisant l'entrée du camp aux étrangers; enfin les gradés, logeant à proximité de leurs hommes, continuent à exercer sur ces derniers leur surveillance. Le soir, à l'heure de l'appel, tout le monde est rentré au camp.

Dans les postes frontières, on est certain, par ce procédé, d'avoir constamment son monde sous la main. A la moindre alerte, tout le monde est rassemblé dans la cour du poste. On y a bien construit le village des mariés à proximité du poste, mais il est à l'extérieur et c'est ce que je trouve critiquable.

Dans les grands centres, le tirailleur marié n'ayant qu'une solde assez maigre, trouve difficilement à se loger. Il va parfois très loin du quartier, et, presque toujours, il réside dans les quartiers pauvres, avec la lie de la population, celle où se recrute l'armée du désordre. Il peut donc y subir les pires contacts, les propagandes les plus nocives. En cas d'alerte imprévue, le rassemblement sera toujours long et il y aura des manquants.

C'est là un état de choses auquel il importe de mettre fin. C'est une question de gros sous. Il faut que le budget de l'Indochine, qui (je le reconnais) a déjà beaucoup fait pour l'armée, fasse encore l'effort nécessaire pour créer dans tous les grands centres les casernements nécessaires aux ménages. Qu'on n'objecte pas que cela va coûter très cher, le nombre des mariés étant au moins de 75 0/0 de l'effectif; c'est là une question de salubrité morale, qui importe au plus haut point, si on veut rétablir la confiance dans la discipline.

Pour que cette mesure soit complètement efficace, il faut faire rentrer dans les postes tous les tirailleurs mariés ou non, ne tolérer que des



ménages réguliers et faire une chasse acharnée au concubinage.

En ce qui concerne le recrutement, une réforme non moins urgente s'impose.

Le système des appels, tel qu'il est pratiqué, ne nous donne que la lie de la population, à de rares exceptions près.

Un administrateur qui a plus de 30 ans d'Indochine, me disait un jour : « Nous ne vous donnons comme tirailleurs que le rebut des villages, et vous pouvez être certain que ce qui est vrai pour ma province l'est également pour toutes les autres ». S'il y a des exceptions, elles confirment la règle, mais je défie que l'on me prouve le contraire.

Eh bien, ce n'est pas avec des rebuts que l'on fait des troupes de tout premier ordre, il faut y remédier. Ces mauvais soldats contaminent les braves gens sur lesquels ils exercent une influence néfaste. Il faut appliquer autrement la loi sur le recrutement, et comme le dit le Colonel Bonifacy, rendre la commune responsable de l'homme qu'elle a choisi.

Que les résidents des provinces surveillent par eux-mêmes le recrutement, au lieu de s'en remettre à leur inspecteur de la Garde indigène, et à leur médecin ; qu'ils en soient rendus responsables. Ils ont des sous-ordres, mandarins de tous ordres, sur lesquels ils peuvent agir. Ceux-ci, de leur côté, sauront bien persuader les chefs de village et de canton si leur avenir est en jeu. Bref, faire sentir à tous les fonctionnaires de tous ordres que l'exercice du pouvoir comporte des responsabilités ; tout le monde s'en trouvera bien.

J'estime que l'adoption des mesures préconisées par le Colonel Bonifacy, complétées par celles que je viens d'énoncer et sans doute par d'autres, que conseilleront des officiers ou des fonctionnaires mieux avertis que je ne le suis des choses d'Indochine, suffiront à remettre l'armée dans le droit chemin.

Pour l'épurer, il suffirait d'appliquer une mesure qui était jadis en rigueur en Afrique Noire. Tout tirailleur qui avait épuisé l'échelle des punitions, sans s'être mis dans le cas d'être traduit devant un conseil de guerre, mais que l'on considérait comme incapable de s'amender, était licencié. Au rapport journalier, le capitaine lisait la décision du chef de corps chassant de l'armée le tirailleur indigne, et il franchissait séance tenante la porte du camp, pour n'y plus rentrer. Les licenciements étaient rares.

En Indochine, on a créé, pour les mauvais sujets, des sections spéciales. Elles n'ont jamais corrigé personne. Elles absorbent des cadres qui seraient mieux employés ailleurs. Et le tirailleur continue à être nourri, logé, habillé aux frais de l'Etat, auquel il ne rend aucun service.

Je préfère le système africain.

En l'appliquant, on aurait pu faire, après les événements de Yen Bay, une épuration qui nous aurait débarrassés des mauvaises têtes. Peut-être

même aurions-nous évité les dits événements, car s'il y a eu déjà des révoltes de ce genre dans notre armée indochinoise — à Binh Lieu, à Thai N'guyen, pour ne citer que les dernières en date, — je n'en connais pas d'exemple dans notre armée noire.

Il y a certainement d'autres mesures à prendre ; il appartient à ceux qui sont sur place de les trouver. Mais surtout il importe, après une confiance exagérée, de ne pas tomber dans l'excès contraire. Au cours des ans, depuis la création des tirailleurs indochinois, ceux-ci ont fait preuve, aux côtés de nos Marsouins, d'une bravoure, d'une endurance et d'un dévouement auxquels les officiers qui les avaient sous leurs ordres se sont plu à rendre hommage, il ne faut jamais l'oublier. Il faut rétablir la confiance ébranlée par de mauvais bergers.

*Ravitaillement.* — Comme dernière raison en faveur du maintien d'une prépondérance des effectifs indigènes je citerai le ravitaillement.

Le ravitaillement d'une unité européenne est toujours long et difficile, car il faut presque tout faire venir de l'extérieur, farine, vin, huile, vinaigre, etc. Pour l'indigène on trouve tout sur place.

En campagne, la différence est plus grande encore.

Un bataillon européen qui, faute de routes, ne pourrait se faire suivre de ses trains (train de combat et train régimentaire) aurait besoin pour vivre et combattre de près de 2.000 coulies, presque 4 par homme. Il en est tout autrement avec un bataillon indigène.

\*\*

La seule question qui reste à élucider consiste donc à déterminer dans quelles proportions Européens et Indigènes doivent entrer dans la composition de notre armée indochinoise.

Aux Indes, toujours d'après l'étude du Colonel Bonifacy, cette proportion est à peu près la suivante :

Infanterie, 2/5 d'Européens pour 3/5 d'indigènes ;  
Artillerie, 9/10 d'Européens pour 1/10 d'indigènes ;  
Génie, 1/10 d'Européens pour 9/10 d'indigènes ;  
Cavalerie, 1/4 d'Européens pour 3/4 d'indigènes.

Ces chiffres, il est vrai, nous reportent à 50 ans en arrière ; nous ne pensons pas cependant qu'ils doivent être sensiblement modifiés à notre époque. Toutefois, en raison des importantes transformations apportées à l'armement, nous croyons opportun d'adopter les propositions suivantes :

Infanterie sans changement, soit 2/5 Européens, 3/5 Indigènes ;  
Artillerie : 3/5 Européens, 2/5 indigènes ;  
Génie : 1/5 Européens, 4/5 Indigènes.

La cavalerie étant inexistante, ou à peu près, en Indochine, nous n'avons pas à nous en occuper ici.



La proportion est à déterminer ultérieurement pour l'aviation et le Service des transmissions, ces deux spécialités étant en train de se développer.

#### CONCLUSIONS

Telles sont, en résumé, les mesures que nous croyons propres à remédier à la situation actuelle. Leur application ne saurait jeter aucun trouble dans l'opinion publique, pas plus que dans l'armée, car elles ont le mérite de rentrer dans le cadre des coutumes et des possibilités budgétaires.

J'aurai terminé en exprimant le vœu que l'on ne suive pas M. Borel quand il demande l'envoi en Indochine d'Africains à défaut de Métropolitains.

Si, par Africains, il entend des légionnaires qui tiennent garnison en Afrique, nous sommes de son avis ; mais s'il entend par là des tirailleurs Algériens, Marocains ou Sénégalais, nous estimerions une telle mesure impolitique au premier chef, et cela à tous les points de vue, car nous n'avons pas le droit d'opposer les unes aux autres des races qui toutes, à différents degrés, méritent notre bienveillante affection. Nous tous, les Coloniaux, qui avons travaillé à doter la France de son bel Empire colonial, nous n'avons eu au cœur qu'une ambition : *faire une plus grande France et faire aimer la France*. Nous voulons être estimés et aimés par tous nos sujets indistinctement ; nous ne voulons pas faire reposer notre domination sur la crainte. C'est par nos œuvres que nous devons obtenir cette affection, mais ce n'est pas en divisant pour régner, en opposant les races les unes aux autres.

Général P. MANGEOT.

## LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS D'INDOCHINE

### EXPOSÉS PAR LES SOVIETS

Comme il fallait le prévoir, les récents événements d'Indochine, à l'éclosion desquels les communistes russes ont eu tant de part, n'ont pas laissé le gouvernement de Moscou indifférent. Nous en trouvons la preuve dans une publication officielle russe, *l'Orient et les Colonies*, dont le numéro de mars vient de paraître. Par deux fois, les rédacteurs de cette revue mensuelle et rédigée en français, qui porte surtout son attention sur le monde asiatique, sont revenus sur les manifestations communistes de Yen-Bay et d'ailleurs, en les racontant et en les interprétant à leur manière.

\* Il n'est pas sans intérêt, pour les lecteurs de *l'Asie Française*, de connaître le point de vue des Soviets au sujet de ces événements. Aussi, à titre purement documentaire, reproduisons-nous ici *in extenso* et

sans en atténuer une seule expression, deux articles intitulés l'un « L'Insurrection en Indochine » et l'autre « Le front unique des pirates coloniaux contre les Soviets ».

#### L'insurrection en Indochine.

Dans la nuit du 9 au 10 février, à Yen-Bay, province du Tonkin, se sont insurgés les tirailleurs indigènes (Yen-Bay est un poste militaire, situé à 150 kilomètres de Hanoï). Les paysans de l'endroit se sont ralliés aux tirailleurs rebelles. D'après les communications de l'Agence Havas, le camp de Yen-Bay a été attaqué par 200 tirailleurs indigènes et 60 révolutionnaires de l'endroit. Pendant l'attaque du camp de Yen-Bay, les insurgés ont tué cinq officiers français. Les mutins se sont emparés de deux casernes et ont hissé le drapeau rouge sur leur toit.

Mais, bientôt, suivant la déclaration des pouvoirs français, l'« ordre » fut rétabli dans le camp de Yen-Bay. Apparemment, les pouvoirs n'avaient pas entièrement confiance dans les troupes indigènes. Les rebelles étaient pourchassés à l'aide d'aéroplanes.

Simultanément avec le soulèvement de Yen-Bay, les indigènes ont attaqué le poste de milice militaire de Hung-Hoa. L'attaque fut repoussée. Les agresseurs perdirent plusieurs hommes, morts et blessés. Le révolutionnaire Nguyen-Khào Nhu est mort des suites de ses blessures; il était condamné à 20 ans de travaux forcés, par contumace.

En même temps qu'avaient lieu l'insurrection de Yen-Bay et l'attaque du poste de la milice de Hung-Hoa, les révolutionnaires jetaient des bombes à Hanoï et dans divers quartiers de la ville. Ils le faisaient pour détourner l'attention des pouvoirs publics des événements qui se déroulaient à Yen-Bay et pour retarder l'envoi de détachements punitifs, appelés à seconder les assiégés de Yen-Bay.

Cette insurrection est le premier soulèvement armé qui ait eu lieu en Indochine.

Le fait que toutes ces actions étaient simultanées prouve qu'elles avaient un lien commun et c'est ce qui a vivement inquiété les colonisateurs français.

La « Dépêche Coloniale » écrit : « La mutinerie qui a eu lieu à Yen-Bay est un soulèvement des troupes régulières contre leurs chefs français. On ne peut pas sous-estimer toute la gravité de ce fait » et termine l'article par un appel au renforcement de la garnison européenne en Indochine. La presse française clame que l'origine de l'insurrection doit être recherchée dans une influence de l'étranger, que la « main de Moscou » a certainement trempé dans le soulèvement. La presse française exige que soit augmenté le nombre des officiers connaissant la langue du pays, dans l'armée indochinoise.

Quel est donc le motif de l'insurrection ? La situation en Indochine est celle-ci : d'une part, on est en présence d'une exploitation féroce des indigènes qui entraînent une existence de famine. En Indochine, il n'y a pas suffisamment de riz, principal aliment des indigènes, pour nourrir toute la population; en dépit de ce fait, cette denrée constitue l'un des principaux articles d'exportation. Les ouvriers sous contrat travaillent aux plantations dans ces conditions d'esclavage. La mortalité des ouvriers (suivant les données officielles) atteint 40 à 50 %. Les paysans dépossédés de leurs terres, expropriés de toutes les façons, sont obligés de signer des contrats avec les racleurs de main-d'œuvre et deviennent de véritables esclaves dans les plantations. Les conditions de travail dans les plantations et les mines sont horribles. Les coolies sont astreints à travailler de 13 à 14 heures par jour, pour un salaire de 30 à 40 sous. Il n'existe aucune aide médicale. Le taux du fermage pour les terres est extrêmement élevé.



La population d'Indochine gémit sous le fardeau des impôts et contributions.

D'autre part, nous voyons les colons s'enrichir, en faisant suer des super-bénéfices à l'Indochine, à cette « richissime » colonie de l'impérialisme français, comme s'expriment les Français eux-mêmes. Le député communiste Doriot, pendant la discussion du budget colonial à la Chambre, a cité des chiffres montrant l'accroissement des capitaux en Indochine. La somme totale des capitaux français investis en Indochine équivaut à 3 milliards de francs. Actuellement, ces capitaux investis sont cotés à la Bourse pour une somme de 15 milliards de francs; les 18 millions de francs investis dans l'industrie du ciment d'Indochine, pour une somme de 500 millions de francs; les 7 millions investis dans l'industrie houillère pour une somme de 960 millions de francs, etc...

En dépit de l'écrasement féroce de l'insurrection, elle gagne toujours du terrain.

De Yen-Bay, l'insurrection s'est étendue sur une région comptant plus de 200 kilomètres, dans la plaine du Fleuve Rouge. Les rebelles se sont emparés du village Foudouk, ils ont tenté une attaque contre le fort Ninguian. A Vinhbaio, les insurgés ont tués un fonctionnaire annamite qui allait, en automobile, chercher du renfort. On a appris par la suite que des troubles avaient eu lieu dans les bourgades de Bancinh, Kienan et dans la région du Bas Delta. Un fait caractéristique, c'est que, pendant la prise des casernes de Yen-Bay, la population indigène fraternisait avec les tirailleurs. Les paysans ont commencé à se rallier aux insurgés. A Hanoï, on a découvert plusieurs dépôts d'armes et explosifs.

Toutes les armes, y compris l'aviation, furent mises en œuvre contre les insurgés. Les avions ont bombardé plusieurs villages. Le village Koam a été rasé par le bombardement. Les répressions exercées à l'égard des insurgés sont extrêmement sévères. Un grand nombre de personnes ont été arrêtées qui « avaient un rapport quelconque avec les organisations communistes » à Phutho, Hung-Hoa, Lam-Thao, Hai-Duong, etc... Ce fait atteste que des factions ont eu lieu dans ces villes. Les arrestations continuent à être opérées en grand nombre au Tonkin. Au 24 février, 211 insurgés, dont 56 soldats, étaient arrêtés, 13 insurgés ont été condamnés à mort, 2 aux travaux forcés. On peut s'attendre à de nouvelles condamnations à mort, vu que la répression de l'insurrection s'exerce avec une férocité inouïe. Un fait incontestable, c'est que les enseignements de cette insurrection et des répressions féroces qui l'ont suivie ouvriront les yeux à de nouveaux milliers de prolétaires indochinois sur le rôle véritable de l'impérialisme français en Indochine, qui, sous le masque de « porteur de la civilisation » a plongé le peuple indochinois dans une affreuse misère et en a fait des esclaves privés de tous droits. En dépit de la terreur féroce, les impérialistes français ne seront pas en mesure d'étouffer la fermentation qui se dessine au sein des larges masses.

\*  
\*\*

#### Le front unique des pirates coloniaux contre Moscou, par M. Sidin.

La crise économique fait rage à travers le monde. Les brigands coloniaux veulent rejeter tout le fardeau de leurs difficultés sur le dos des masses laborieuses des colonies; ils ont établi un front unique contre le mouvement révolutionnaire des masses ouvrières et paysannes, et ils cherchent, d'autre part, à empêcher à tout prix la diffusion des idées révolutionnaires parmi les masses de travailleurs des colonies et semi-colonies. La presse bourgeoise d'Indonésie a constaté au cours du conflit du chemin de fer de l'Est Chinois que l'armée chinoise ne pe-

sait pas lourd à côté de l'armée Rouge. A présent, ces journaux font chorus pour réclamer le front unique des puissances colonialistes non seulement pour combattre l'influence de Moscou, mais aussi pour parer au danger de l'accroissement de l'Armée Rouge de l'URSS, qui risque de compromettre les intérêts des puissances impérialistes en Extrême-Orient.

Le petit impérialisme hollandais est pressé de toutes parts. A l'intérieur, il est menacé par les progrès de l'esprit révolutionnaire de la classe ouvrière et paysanne, et à l'extérieur, par les autres puissances impérialistes qui inondent l'Indonésie de leurs capitaux, ce qui aboutit certainement à accroître les contradictions entre tous ces chasseurs de profit. Aussi les impérialistes hollandais cherchent-ils énergiquement des alliés pour sauver leurs possessions coloniales. Les Hollandais, qui jouèrent toujours un rôle de commissionnaires, courent d'une puissance impérialiste à l'autre; et à présent, ils balancent entre l'impérialisme yankee et la Grande-Bretagne. D'ailleurs, ils flirtent aussi avec la France et le Japon et même avec des pays semi-coloniaux faibles comme le Siam; et ils ont déjà établi un accord pour agir conjointement contre l'influence communiste. Dernièrement, le roi et la reine de Siam étaient cordialement invités à faire un voyage en Indonésie pour se rendre compte de visu de la beauté et des richesses de l'île de Java. Mais cette visite amicale était en fait un gage de collaboration contre l'influence de Moscou. Conséquence directe de ce pacte, le cam. Subakat, ex-rédacteur en chef du journal du parti communiste d'Indonésie, réfugié à Bangkok, fut récemment arrêté par les autorités siamoises et livré au gouvernement hollandais. Transporté à Batavia, Subakat ne tarda pas à être assassiné par les sbires des sanguinaires impérialistes hollandais.

Les impérialistes français savent que le communisme trouve un terrain de plus en plus large en Indochine; ils ont intensifié le terrorisme policier et plus de 600 ouvriers et paysans ont été dernièrement emprisonnés. François Piétri, ministre des Colonies de France, a déclaré carrément ce qui suit :

« Les événements des Indes Orientales Néerlandaises furent pour nous un avertissement opportun. Plus de 600 personnes ont été arrêtées au cours de la dernière année, et, à présent, nous pouvons être plus ou moins tranquilles. Les communistes poursuivent leur activité illégalement, mais ils ne peuvent pas avoir de relations officielles avec les communistes français. Bien entendu, nous faisons bloc avec les Indes Orientales Néerlandaises pour agir en commun contre Moscou. Aucun Etat bien organisé ne peut tolérer cela. » (« Telegraph », 29 janvier).

Ce n'est pas la première fois que le front unique est établi par les impérialistes français et hollandais. En 1928, le gouverneur général de l'Indochine, Pasquier, rendit une visite cordiale à l'Indonésie; et il est certain qu'il n'a pas omis de s'occuper tout spécialement du bloc « contre Moscou ». Actuellement, ce bloc a été renouvelé et renforcé, à en juger par l'aveu du ministre des Colonies de France.

En ce qui concerne l'alliance anglo-hollandaise, elle était formée bien avant la pénétration de l'influence communiste en Indonésie. Lorsque le Sarekat Islam s'assura en 1906 les sympathies des Mahométans, et lorsque son influence s'exerça fortement aussi parmi les mahométans de l'Inde, les Anglais et les Hollandais collaborèrent pour faire échec à ces organisations religieuses. A présent, cette alliance est renforcée en vue d'une action commune contre l'influence de Moscou. Pendant les insurrections, des communistes arrêtés par les impérialistes anglais à Singapour furent livrés au gouvernement hollandais d'Indonésie.

Et de même, les Hollandais et les Anglais collaborent



avec les généraux contre-révolutionnaires chinois contre les communistes. Les communistes chinois arrêtés en Malaisie anglaise, ainsi que ceux qui étaient suspects d'être communistes, ont été expulsés en Chine. On peut être certains que, sitôt arrivés sur le territoire chinois, ces communistes ont été mis à mort par les sanguinaires généraux chinois.

Ces mêmes méthodes sont actuellement appliquées par la bourgeoisie hollandaise en Indonésie. Des coulis chinois sous contrat, travaillant aux plantations capitalistes de Sumatra et dans les mines de Bornéo, considérés comme éléments indésirables, furent signalés comme communistes et renvoyés en Chine.

L'année dernière, plus de 40 mineurs chinois et environ 20 coulis chinois des plantations ont été refoulés sur la Chine; et tous ont été exécutés par les généraux chinois. Au début de cette année, 46 mineurs chinois furent arrêtés et accusés d'avoir attaqué des surveillants européens. Bien entendu, une fois qu'ils auront purgé leur peine, ils seront livrés aux pendeurs chinois.

On voit clairement aujourd'hui que les impérialistes, effrayés par le rapide développement de l'URSS, unique patrie des masses ouvrières et paysannes opprimées, et par sa puissante influence sur les masses des colonies et semi-colonies, — sont en train de renforcer leur front unique contre l'Union Soviétique et le mouvement communiste.

Mais, malgré ce bloc, malgré les pactes secrets et le front unique des puissances colonialistes, les masses laborieuses opprimées dans les colonies forment, de par leur situation objective, le rempart du mouvement révolutionnaire émancipateur. Aidés par le victorieux prolétariat de l'URSS, elles vont briser le régime impérialiste dans les pays coloniaux et semi-coloniaux et instaurer leur gouvernement ouvrier et paysan.

\*  
\*\*

Dans son numéro d'avril-mai, le « bulletin de l' r. s. R. », *l'Orient et les Colonies*, est encore revenu sur les récents événements d'Indochine.

Dans un article sur « La grève politique de masse et le 1<sup>er</sup> mai », M. S. Stoliar écrit :

En Indochine, les impérialistes français ont condamné à mort 52 participants à la dernière insurrection. Des villages, des districts entiers sont exterminés.

Les valets socialistes qui ont donné à l'impérialisme français une série de gouverneurs généraux tels que le « socialiste » Varenne, défendent les bandits français et approuvent leurs actes.

Un peu plus loin, en montrant « l'Essor révolutionnaire des Colonies », M. L. Heller dit :

Une nouvelle étape, dans le développement du mouvement révolutionnaire des colonies, est marquée par les événements de l'Indochine. L'exploitation atroce et toujours croissante du pays par l'impérialisme français au moyen de compagnies et de banques françaises monopolistes, d'une part, et l'influence qu'exerce le mouvement révolutionnaire en Chine et aux Indes — pays entre lesquels se trouve, pour ainsi dire, coincée l'Indochine, — d'autre part, ont abouti aux événements de ces derniers temps. Le début a été marqué par un assez vaste mouvement de grèves de l'an dernier, mouvement déclenché par les mineurs, les travailleurs du textile, les électriciens, les chauffeurs, etc. La direction du mouvement gréviste était détenue par les éléments révolutionnaires (du parti communiste illégal et de l'Union des Jeunesses révolutionnaires). Le Gouvernement répondit à la grève par des arrestations en masses; des centaines de personnes à la moindre sus-

picion étaient jetées en prison, soumises aux tortures. Mais le mouvement n'en continua pas moins, embrassant les paysans en pleine paupérisation, les ouvriers-plantiers atrocement exploités et — ce que l'impérialisme redoutait avant tout — les troupes indigènes.

Et cependant, les exécutions massives par lesquelles les impérialistes français ont répondu ne sauraient arrêter pour longtemps le mouvement amorcé. Les méthodes d'exploitation coloniale appliquées en Indochine vouent les masses travailleuses au dépérissement.

## Indochine

### GÉNÉRALITÉS

**La propagande coloniale.** — Faire connaître l'Indochine en France est l'une des attributions de l'Agence économique de l'Indochine et son directeur actuel, M. de la Brosse, s'y emploie avec la plus grande activité. On ne compte plus ses innovations heureuses dans ce domaine. Ce fut d'abord l'ouverture de l'Exposition permanente des produits de l'Indochine, que nous avons signalée naguère; puis vinrent de nombreuses réceptions, conférences devant un public choisi, avec audition de musique indigène et même des danses. Aujourd'hui, l'Agence organise des *séances quotidiennes et gratuites de cinéma* de 17 à 18 heures (sauf le dimanche), et la jeunesse studieuse des lycées et collèges y est spécialement conviée.

*L'Asie française* a trop souvent déploré l'ignorance profonde du public français — et, malheureusement, du public éclairé — à l'égard des choses de l'Indochine, pour ne pas applaudir à cette création, à laquelle elle souhaite le plus grand succès. Quand nombre de nos contemporains auront vu défiler sur l'écran les merveilles architecturales d'Angkor, les plantations de Cochinchine, les tombeaux impériaux de Hué, le labeur quotidien de la rizière tonkinoise, le chemin de fer du Yunnan, etc., ils commenceront à prendre contact avec la nature et les hommes de l'Indochine. Leur curiosité sera éveillée, et c'est déjà beaucoup.

Sera-t-elle *satisfaite*? C'est une autre question. Nous pensons — et M. de la Brosse partage assurément notre avis — que la connaissance des choses indochinoises, connaissance indispensable à l'heure actuelle à l'élite de la nation française, réclame un effort intellectuel d'une autre nature. Mais nous entrons ici dans un domaine qui est celui de l'Instruction publique plus que celui du gouvernement général de l'Indochine. *L'Asie française* a déjà abordé cette question l'an dernier (1), en insistant surtout sur l'enseignement de la géographie de l'Indochine. Elle y reviendra prochainement pour examiner les lacunes graves qui existent dans l'enseignement de l'histoire de notre grande colonie asiatique.

(1) *L'Indochine dans l'enseignement secondaire*, sept.-oct. 1929, p. 301 à 305.



**Radiotéléphonie France-Indochine.** — Le 10 avril, à 15 heures (22 heures à Saïgon) a eu lieu dans les bureaux de l'Agence économique de l'Indochine l'inauguration du service radiotéléphonique Paris-Saïgon. Les ministres des P. T. T. et des colonies assistaient à cette cérémonie, ainsi que S. M. Bao-Dai, roi d'Annam, Mme Pasquier, le député de la Cochinchine, MM. A. Sarraut et Roume, anciens gouverneurs généraux de l'Indochine, M. de la Brosse, directeur de l'Agence économique, le général Peltier, directeur des services militaires au ministère des Colonies.

Le ministre des P. T. T. prit le premier l'appareil et adressa au gouverneur général le salut de la France; après lui, S. M. Bao-Dai prononça quelques mots et exprima au gouverneur général son amical souvenir; puis M. Pietri, ministre des Colonies, prit la parole :

Je vous demande, dit-il, de faire savoir à l'Indochine que le jour où, pour la première fois, à 10.000 kilomètres de distance, Paris et Saïgon peuvent s'entendre et converser est une grande date pour l'avenir de notre belle colonie du Pacifique.

Veillez faire savoir aux indigènes de l'Union que la voix de la France, portée par la science française, est parvenue jusqu'à eux à travers les airs et que sa première parole est pour les assurer de notre confiance et de notre amitié. A nos compatriotes, colons, officiers, fonctionnaires, veuillez dire que la République suit leur œuvre, s'y associe et la couvre de sa protection.

M. Outrey, M. A. Sarraut, M. de la Brosse parlèrent à leur tour. Il y eut enfin une conversation entre le général Peltier et le général commandant supérieur des troupes de l'Indochine.

Il est superflu d'insister sur l'importance de cet événement : déjà la T. S. F. a considérablement amélioré les relations entre la métropole et la colonie; elle a transmis en 1929 74 0/0 des télégrammes (au lieu de 31 0/0 en 1927). La radiotéléphonie permettra désormais à la voix et à la pensée française d'atteindre plus rapidement et plus complètement notre grande colonie d'Extrême-Orient. Les avantages de cette liaison sont incontestables tant pour l'Etat que pour les particuliers, aussi bien au point de vue politique et militaire qu'au point de vue économique.

Voici comment est réglé le fonctionnement. Il ne sera complet qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 1930, date à laquelle Saïgon disposera de deux postes émetteurs à quartz, dont l'un spécialement affecté à la téléphonie avec Paris.

Dès maintenant, tous les abonnés du réseau français peuvent demander la communication avec Saïgon.

En Indochine, la faculté de communiquer avec la Métropole est limitée provisoirement aux centres méridionaux les plus importants: Saïgon, Cholon, Phnom-Penh.

Pendant la période d'organisation, seront seules autorisées les conversations privées ordinaires et les conversations d'Etat, ces dernières jouissant de la priorité.

La liaison sera exploitée, avant le 1<sup>er</sup> juin, pendant quelques heures par jour seulement.

A partir du 1<sup>er</sup> juin, la durée de la liaison sera portée à 6 heures par jour, dont 1 heure le matin et 5 heures l'après-midi.

L'unité de taxe pour 3 minutes de conversation a été fixée par le Ministère des P. T. T. à 555 francs.

Au delà de 3 minutes, la taxation aura lieu par période d'une minute au tarif de 185 francs par minute.

A partir du 1<sup>er</sup> juin, ces taxes seront réduites à 450 francs pour 3 minutes de conversation et à 150 fr. par minute supplémentaire.

Ces taxes peuvent paraître lourdes; en réalité elles ne couvriront pas, dans les débuts, les dépenses d'exploitation. Il faut considérer en outre que l'on peut dicter en 3 minutes 70 à 80 mots; or un télégramme de cette importance ne coûterait pas moins de 700 fr. Et l'on peut obtenir par téléphone une réponse immédiate, ce qui est un incontestable avantage.

#### COCHINCHINE

**Nationalisme économique.** — Au début de cette année, tous les journaux annamites de langue française ont publié dans chacun de leurs numéros l'appel que voici :

*Comment nous devons aimer notre pays  
pour que notre amour l'élève et le fasse respecter*

Un Annamite qui aime son pays doit aimer ses compatriotes et se sentir solidaire avec eux en toutes circonstances.

La solidarité économique est la première forme de toute solidarité. Elle peut se manifester chaque jour et sans aucune entrave. Elle se résume à la formule suivante :

1. Restreindre nos dépenses somptuaires pour accroître notre épargne nationale;
2. Donner notre préférence, autant que possible, aux produits nationaux et à nos compatriotes chaque fois que ceux-ci offrent les mêmes marchandises que les autres aux conditions égales.

Ce faisant, les Annamites sincères et honnêtes rempliront consciencieusement leur devoir de solidarité envers leurs frères; ils se prouveront à eux-mêmes qu'ils aiment réellement leur pays.

La « solidarité économique » qui est prêchée ici ressemble fort au nationalisme économique que l'Inde et la Chine ont essayé de mettre en vigueur à diverses reprises. De tels procédés sont-ils bien souhaitables en Indochine ?

#### ANNAM

**L'agitation révolutionnaire.** — Une certaine agitation, en rapports étroits avec les mouvements du Tonkin, s'est manifestée au début de mai dans le Nord de l'Annam.

Le 1<sup>er</sup> mai, dans la région de Vinh, un millier d'individus provenant de villages fortement travaillés par la propagande révolutionnaire et connus pour leur esprit hostile se sont portés sur



Benthuy dans le début de la matinée avec, comme objectif probable, les établissements industriels de ce port, notamment les installations de la Société forestière et des allumettes, qui emploie un nombreux personnel.

Un dispositif de sécurité avait été établi par les autorités, et les manifestants, aux abords de Benthuy, se heurtèrent à un barrage d'une vingtaine de gardes, sous les ordres d'un inspecteur et du commissaire spécial de la Sûreté.

Débordés et molestés, les gardes du détachement se replièrent vers les bâtiments de la Société forestière et des allumettes où se trouvait un autre poste de garde. La situation devenant critique, des sommations furent faites, mais les manifestants continuant à avancer, le détachement fit feu après avoir tiré une salve en l'air. Les manifestants s'égaillèrent. De nombreuses arrestations furent opérées et l'ordre se trouva bientôt rétabli.

Quelques jours plus tard, une troupe de rebelles conduits par des communistes envahit une concession aux environs de Vinh et tua quatre indigènes. Un détachement de police se mit à leur poursuite, tua vingt rebelles et en blessa vingt autres. De nombreuses arrestations purent être opérées.

#### TONKIN

Le 1<sup>er</sup> mai. — Il a été calme dans tous les grands centres et dans la plupart des provinces. Mais un incident d'une certaine gravité est à signaler dans la province de Thai-Binh.

Des individus provenant de Hung-Yen et de Thai-Binh se groupèrent au nombre de deux à trois cents vers le bac de cette dernière localité. Ils réussirent à passer le fleuve en bousculant les passeurs, mais ils se heurtèrent à un barrage de la garde indigène. Les manifestants ayant été vainement incités à se disperser, les sommations d'usage furent faites. Un coup de feu ayant été tiré des rangs des manifestants, les gardes indigènes tirèrent en l'air. Le porte-parole des manifestants ayant menacé le résident qui s'était rendu sur les lieux, ce dernier dut se défendre et blessa son agresseur d'un coup de revolver. Les manifestants se retirèrent alors et se dispersèrent.

L'opinion française. — Au lendemain des sanglants événements de Yen-Bay, l'opinion de nos compatriotes du Tonkin s'est exprimée avec une remarquable netteté dans le sens d'une répression sévère et immédiate. Nous avons donné dans notre précédente chronique des extraits de l'un des principaux organes tonkinois, *Le Courrier d'Haiphong* ; en voici d'autres empruntés à d'autres journaux. L'opinion de la métropole doit en effet être éclairée sur ce point : les Français du Tonkin, qui jugent sur place et vivent au milieu du danger, sont parfaitement unanimes à réclamer une attitude très énergique.

Le 13 février, l'*Avenir du Tonkin* publie en première page un article intitulé : « Pas de sentiment », dont voici les passages les plus saillants :

Agir, et sans pitié !

Pas de sentiment, à l'égard de brutes sanguinaires qui ont égorgé nos officiers et sous-officiers, qui ont égorgé beaucoup de leurs compatriotes !

Pas de sentiment, pas d'humanitarisme béat pour des rebelles et des révolutionnaires qui s'avèrent, non seulement comme les ennemis de la France, mais encore comme les pires ennemis du peuple annamite — lequel, dans son immense majorité, ne ressent pour ces gredins que de l'horreur.

La Commission criminelle a été instituée sans retard : c'est très bien.

...Oui, — ces révolutionnaires armés contre nous, par une monstrueuse ingratitude, sont ceux-là même qui nous doivent tout !

Et il ne faut cesser de le dire, et de le redire : nous avons fait assez de bien aux Annamites pour qu'ils aient la pudeur de mettre bas les armes devant leurs protecteurs, dont le seul crime, — et il est grave ! — fut d'être, tant de fois, beaucoup trop doux !

L'opinion française, confiante dans le gouvernement, garde son sang-froid et, devant le grand malheur qui vient de nous frapper, conserve toute sa dignité.

Elle entend toutefois — non point, pour reprendre une expression célèbre, que la Terreur soit mise à l'ordre du jour — mais que les coupables, tous les coupables, soient punis — et vite ! et non point en cachette, mais publiquement, solennellement — du châtement suprême !

Le même jour, le *Petit Populaire du Tonkin*, organe du parti socialiste (S.F.I.O.), écrit : « Assez de mansuétude. Les coupables doivent être traqués et condamnés sans pitié ».

Le 14 février, le lieutenant-colonel Bonifacy, dont on connaît les beaux travaux ethnographiques et la parfaite connaissance des langues indigènes, écrit dans une étude historique que publie l'*Avenir du Tonkin* :

Il y avait des révoltes fréquentes, très fréquentes dans le pays d'Annam, qu'on nous a donné comme un pays si pacifique et cependant les révoltés étaient traités avec la dernière rigueur.

Non seulement ils étaient punis de mort lente, c'est-à-dire découpés vivants en morceaux, mais on infligeait le même supplice à trois générations, c'est-à-dire au père du coupable et à ses fils, ou s'il était sans enfant, à son père et à son grand-père.

Qu'on n'aille pas m'accuser, au moins, de vouloir faire revivre cette horreur-là ; je me contente de dire que de là à une condamnation anodine avec ou sans sursis, il y a de la marge. Il ne faut pas s'étonner si les Annamites tranquilles trouvent exagérée notre douceur.

Et puis les condamnés auxquels on n'accorde pas le sursis sont mis au régime politique, ils ne font pas de corvée, simplement une promenade hygiénique de deux heures et reçoivent des gâteries que leur envoient leurs familles.

...Je ne blâme pas, je constate et j'ajoute encore que cette douceur étonne les Annamites ; peut-être même pensent-ils que nous avons peur.

Le 15 février, la *Volonté indochinoise* réclame l'état de siège.



Le 20, *l'Avenir* de nouveau insiste pour que prompt justice soit faite. Qu'est-ce qui retient donc le Gouvernement, dit-il ? La France. Et il laisse à entendre à M. Pasquier qu'il devrait protester contre cette intrusion de la métropole dans les affaires de l'Indochine.

Nous tenons Pho-duc-Chinh ; prompt justice s'impose, et si M. le Gouverneur général n'a plus, comme autrefois, tous les pouvoirs, à la suite du geste d'incompréhensible faiblesse qui a gracié naguère Phan-Bô-Châu, qu'il demande en France ces pouvoirs, à la faveur des terribles événements qui viennent de se produire et pour le temps nécessaire à une répression exemplaire.

Le 22, *la Volonté* réclame le rétablissement de la responsabilité collective des villages.

La mesure doit être prise sans tarder, dût-elle (car il faut s'y attendre) soulever certaines protestations, dût-elle susciter quelques-unes de ces pétitions où l'appel à la bonté, à l'humanité, à la fraternité, à l'égalité des peuples... et à la bêtise, s'étale en traits les plus pompeux, voire, souvent, les plus bouffons.

Qu'importe l'avis de ces éternels braillards !

Certes, *l'Asie française* ne donne pas son approbation à toutes les suggestions de la presse du Tonkin ; mais nous devons constater l'unanimité avec laquelle nos compatriotes ont demandé un châtement exemplaire et immédiat.

**La grâce des condamnés de Yen-Bay.** — Les recours en grâce formés, le 2 mars, par les treize Annamites que la commission criminelle a condamnés à mort pour leur participation au complot et à l'agression de Yen-Bay, sont arrivés à Paris le 19 avril et ont été aussitôt examinés par le ministre des Colonies et par le garde des Sceaux, la commission des grâces entendue.

Le président de la République a commué en travaux forcés à perpétuité ou en déportation perpétuelle les peines de neuf de ces condamnés.

Seuls doivent être exécutés deux caporaux, un ancien tirailleur et un cultivateur.

Ainsi, neuf des rebelles et assassins de Yen-Bay sont condamnés à la déportation perpétuelle ou aux travaux forcés à perpétuité : pour des hommes dont la culpabilité n'est pas douteuse, la peine de mort a semblé à Paris trop sévère ! Ce geste généreux de la métropole ne risque-t-il pas d'être mal interprété ? A-t-il été inspiré par l'unique souci de la justice ? Est-il politique enfin dans les circonstances graves que travers l'Indochine ?

La presse parisienne a peu commenté ces faits. Pourtant le *Figaro* constate le 3 mai qu'à l'heure même où les décisions du président de la République sont prises, on apprend que de nouveaux incidents se produisent en Indochine, et il ajoute :

Ces nouvelles échauffourées donnent tristement raison à tous ceux qui voyaient dans le retard apporté au châtement des coupables — et même dans l'hésitation à les châtier — un encouragement à d'autres troubles. Cette

méconnaissance de l'état d'esprit indigène se traduit par du sang versé. L'humanitarisme suit sa loi !

*La Dépêche Coloniale* publie le 4 mai un article intitulé : « La nécessaire délégation du droit de grâce ». Elle estime que les complots tonkinois « sont beaucoup moins assimilables à des crimes isolés de droit commun qu'à une révolte ou à une désertion devant l'ennemi ». Et elle rappelle les procédures usitées en France même pendant la guerre :

Combien eût été éternelle l'indispensable discipline, si, dans tous les cas, les sentences prononcées devant l'ennemi par les juges militaires eussent été frappées d'un recours suspensif au chef de l'Etat lui-même. Il y a là des nécessités de salut public qui restreignent ou atténuent les garanties individuelles elles-mêmes.

Quant à nos compatriotes d'Indochine, ils ont exprimé leur sentiment sans la moindre hésitation dès qu'ils ont connu l'envoi à Paris des dossiers des condamnés.

Le *Courrier d'Haïphong* du 12 mars montre qu'une répression si lente « perd tout caractère exemplaire ». Et il ajoute :

Rien n'empêchera les indigènes de penser : Si les Français n'avaient pas peur, ils auraient déjà exécuté les treize condamnés à mort de Yen-bay.

Le mal est fait et difficilement réparable : il s'agit de ne pas l'aggraver encore, ce qui arriverait fatalement si l'on cédait aux interventions qui se produiront fatalement à Paris en faveur des condamnés. Nous souhaitons que la commission des grâces et le président de la République y prennent bien garde : en soustrayant une seule tête à la guillotine, M. Gaston Doumergue condamnerait à mort, et sans aucun recours, un certain nombre de ses compatriotes. Ce que l'on réclame ici, ce n'est pas tant une vengeance qu'un exemple préventif, un avertissement à tous ceux qui seraient tentés d'imiter les rebelles de Yen-bay ou de Vinh-bao.

...Il s'agit de savoir si nous voulons garder l'Indochine et y maintenir la paix ; si la réponse est affirmative, il faut se montrer implacable envers quiconque y travaille contre l'autorité et l'influence françaises.

Le 14 mars, le même journal écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : si, d'accord avec tous les Français d'Indochine, on a réclamé ici le châtement suprême pour les assassins de nos morts — car ce sont des assassins, ne l'oublions pas, que la commission criminelle de Yen-bay a jugés — ce n'est pas par goût du sang. Mais déjà, dans la population annamite, Nguyen Thai Hoc et consorts sont dépeints comme des sortes de personnages fabuleux qui échapperont à toute sanction et qui seront demain les maîtres de l'heure. Si on laisse faire, ce seront des héros invincibles et invulnérables, auxquels il convient par conséquent de rendre hommage. Leur exécution seule ramènera la population à une plus juste conception de la réalité. Tant qu'elle ne sera pas persuadée que l'autorité française est vraiment la plus forte et en état de sauvegarder la paix, de mettre les fauteurs de troubles à la raison, rien n'empêchera les gens tranquilles de prendre des assurances du côté de la révolution et de lui fournir des fonds.

On peut juger par là des sentiments avec lesquels nos compatriotes vont accueillir le geste de clémence du président de la République.



**L'inquiétude de la population française.** — Nos compatriotes sont déçus, on l'a vu, par les lenteurs imposées à la politique française. D'aucuns se demandent si d'autres procédés de répression n'auraient pas été plus efficaces.

Nous avons entendu à diverses reprises, écrit le *Courrier d'Haïphong* du 14 mars, exprimer le regret que le Conseil de régence n'ait pas demandé la nomination d'un *Kham-sai*, qui eût été, avec le concours de l'autorité française, chargé de rétablir l'ordre dans les régions troublées, et d'y faire justice. C'est la vieille méthode que l'on employait au temps de la grande piraterie et elle a donné d'excellents résultats. C'eût été une saine application de la politique du protectorat, telle que M. le résident supérieur Robin l'a définie dans ses arrêtés et circulaire du 25 septembre dernier.

On s'inquiète surtout d'être en présence de troupes indigènes travaillées par la propagande communiste et dont le loyalisme est douteux. Ne peut-on s'attendre un jour à les voir tourner leurs armes contre leurs chefs? Et comment faire face au danger si des mutineries éclataient simultanément dans de nombreuses garnisons?

On demande donc l'envoi en Indochine de nouveaux contingents français (nous croyons savoir que le gouvernement donne, dans une certaine mesure, satisfaction à ce vœu) et même de contingents africains. Le *Courrier d'Haïphong* écrit le 19 mars :

On a dit que l'envoi de Sénégalais ou de tirailleurs algériens froisserait profondément la population. On n'y contredira pas. Mais peut-on la laisser exposée aux risques d'une nouvelle mutinerie qui peut réussir mieux que celle de Yen-bay?

...Le problème qui se pose est extrêmement simple : la France a, aux termes des traités, accepté de défendre le pays et son gouvernement contre les périls extérieurs et intérieurs. Dans les circonstances actuelles, elle doit le faire sans le concours des troupes indigènes, chez lesquelles on a découvert un peu partout des signes de démoralisation et qui ont été en grande partie gagnées par une propagande séditeuse, nationaliste ou communiste, peu nous importe, en tout cas révolutionnaire. Si l'on estime que les effectifs européens présents dans la colonie suffiront en tout cas à y maintenir le calme et la paix, tout est pour le mieux. S'il n'en est pas ainsi, c'est pour le gouvernement protecteur une obligation de recourir jusqu'à nouvel ordre à des éléments de police amenés de l'extérieur.

## Levant

### GÉNÉRALITÉS

**L'industrie automobile dans les pays de l'Asie antérieure.** — En utilisant les données américaines, le Bulletin de la Chambre de Commerce pan-soviétique orientale a indiqué, comme utilisées au 1<sup>er</sup> janvier 1928 dans les différents pays, de l'Asie antérieure, des automobiles dont le total est le suivant :

Arabie 1.188 soit 1 pour 5.892 habitants.  
Palestine 2.452 soit 1 pour 361 habitants.  
Syrie 5.834 soit 1 pour 380 habitants.  
Turquie 7.400 soit 1 pour 1.845 habitants.  
Irak 3.075 soit 1 pour 926 habitants.  
Perse 7.060 soit 1 pour 1.416 habitants.  
Afghanistan 202 soit 1 pour 39.605 habitants.

Les données françaises sont loin de concorder avec celles que nous venons de reproduire d'après le *Bulletin économique et financier du « Séphore » de Marseille* (numéro du 16 mars 1930). On a vu dans notre dernier numéro (à la p. 149) que les Etats sous mandat français ne possédaient, en 1929, que 5.040 voitures automobiles, contre 3.446 en 1928. Les écarts sont moins considérables pour la Turquie (elle n'aurait eu en 1928, d'après les données françaises, que 7.000 voitures automobiles, soit 1 voiture pour 1.908 hab.) et pour la Perse (à la même date 6.560 automobiles, soit 1 pour 1.520 individus).

Mais ce ne sont pas là les seules données intéressantes contenues dans l'article auquel nous nous référons. On y lit que, dans le Hedjaz, l'auto était presque honnie jusqu'en 1928 parce qu'allant contre les intérêts des chameliers, qui, depuis des siècles, desservent le pèlerinage aux Villes Saintes, La Mecque et Médine. La diminution du nombre des pèlerins a eu pour conséquence l'admission de l'automobile qui facilite les pèlerinages. Afin de propager l'emploi de l'auto, le gouvernement persan a accordé la franchise douanière aux voitures de cette sorte ; néanmoins, en Perse comme en Turquie, les droits de douane, de monopole et d'accise qui frappent l'essence en doublent le prix. — En Perse encore, le propriétaire d'une auto ne conduit presque jamais lui-même ; il recourt à un chauffeur qu'il paie de 50 à 90 tomans par mois, c'est-à-dire moins que le comptable d'une grande maison, lequel ne reçoit que de 30 à 45 tomans par mois.

### PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**Au Liban : La Déclaration Ministérielle.** — Le Cabinet Adib Pacha, constitué par décret du 25 mars 1930, s'est présenté le 5 avril devant le Parlement. Voici les principaux passages de la Déclaration Ministérielle :

Le nouveau Ministère n'apportera pas de modifications essentielles au programme de réorganisation établi par le Gouvernement précédent et dont la majeure partie a été mise à exécution. Mais le Gouvernement introduira dans les réformes tant administratives que judiciaires déjà effectuées dans toutes les Administrations les amendements dont l'expérience aura démontré la nécessité. Il s'inspirera dans ses travaux des vœux et des besoins de la population, en demandant à la Chambre de lui prêter son concours et son appui.

**Refonte du système fiscal.** — Le Département des Finances élabore un programme complet de refonte du système fiscal actuellement en vigueur, en s'éclairant des avis des personnes compétentes en la matière. Une partie



de ce travail étant terminée sera prochainement soumise à la Chambre.

*Mode de perception des impôts.* — La perception des deniers publics fait l'objet de toute l'attention du Gouvernement, qui étudie la question de savoir s'il convient (en attendant que le système de la portabilité de l'impôt puisse, avec le temps, être étendu à tout le territoire) de maintenir un corps de percepteurs dont le nombre sera réduit au strict minimum, ou de confier cette tâche aux moukhtars. La Chambre sera saisie, aussitôt que possible, de la solution à laquelle il se sera arrêté.

*Régime du tabac.* — Déférant aux vœux du Pays, le Gouvernement actuel, à l'instar du Gouvernement précédent, a adopté le régime de la liberté de la culture, de la fabrication et du commerce du tabac, du tombac et de leurs produits manufacturés, avec assujettissement au droit de banderole. Les autres Etats sous Mandat s'étant prononcés pour le même régime, la législation sur la matière sera établie de concert avec eux et soumise à la Chambre dans le plus bref délai possible.

*Recettes des Douanes.* — Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour régler, en accord avec le Haut Commissariat et au mieux des intérêts du Liban, la question très importante de notre participation aux recettes des Douanes.

*Révision de la loi sur les pensions.* — La loi actuelle sur les pensions met à la charge du budget de l'Etat une très lourde dépense, dont il ne pourra supporter longtemps le poids. Le Gouvernement est donc résolu à réviser cette loi, en tenant compte tant des intérêts du Trésor que de ceux des fonctionnaires et employés.

Toutefois il est équitable que les dispositions du projet de loi de révision qui sera soumis à la Chambre n'aient pas d'effet rétroactif à l'égard des fonctionnaires et employés dont les pensions auront été liquidées ou dont le droit à pension sera né antérieurement à la promulgation de la nouvelle loi.

*Réforme foncière.* — La réforme foncière se poursuit avec méthode et célérité. Sur une superficie de 200.000 hectares de plaine, plus de la moitié est déjà cadastrée. Pour l'achèvement de ce travail, il y a encore à prévoir environ L. L. S. 450.000 réparties sur trois exercices, à raison de L. L. S. 150.000 par an. Dans le budget de l'exercice en cours, il est prévu de ce chef un crédit de L. L. S. 83.000.

Les opérations cadastrales sont achevées dans la plaine de la Békaa, la majeure partie de celle de Baalbeck, la ville de Beyrouth et la plaine qui s'étend entre Beyrouth et Dbayeh.

Les crédits qui seront ouverts ultérieurement permettront d'étendre ces opérations aux régions de Saida, Tyr, Tripoli et Akkar.

Le Gouvernement examinera le système d'enregistrement des ventes immobilières récemment adopté et y apportera les améliorations que l'expérience aura dictées pour en faciliter les opérations.

*Reboisement.* — Le Gouvernement prêter une attention toute particulière au reboisement. Dans l'antiquité, le Liban était couvert de forêts d'essences variées, et particulièrement de cèdres qui étaient sa parure. Le Gouvernement s'appliquera à reconstituer ces forêts, qui seront une source de richesses pour le Pays, qui en rendront les sites plus attrayants pour les touristes et les villégiateurs et qui, en retenant les eaux des pluies par les feuilles et les racines des arbres, atténueront le ruissellement de ces eaux sur les pentes, mettant ainsi obstacle à la formation de torrents dévastateurs, régulariseront le débit des sources et grossiront le volume des eaux d'irrigation durant la saison chaude.

*Banque Agricole.* — En attendant la constitution, avec ou sans son appui, d'établissements privés de crédit agricole, le Gouvernement se préoccupe de doter la Banque

Agricole d'un fonds de roulement suffisant pour lui permettre de consentir aux petits cultivateurs de faibles avances de courte durée, en vue de l'achat de semences, d'instruments aratoires ou de bœufs de labour.

*Sauterelles.* — Les sauterelles ont fait leur apparition sur quelques points du Caza de Marj-Ayoum. Les mesures les plus énergiques ont été prises pour préserver le territoire libanais de ce fléau redoutable.

*Travaux Publics.* — Le Département des Travaux Publics poursuivra l'exécution du programme qu'il s'est tracé. Il a établi un plan d'entretien des voies de communication, échelonné sur un espace de sept ans et qui prévoit la mise en parfait état de viabilité de toutes les routes du Liban, principalement de la grande artère du bord de la mer depuis le Nahr-el-Kébir jusqu'à Nakoura, de celle qui unit Beyrouth à Damas, et des voies d'accès aux stations estivales. Après l'exécution complète de ce plan, les dépenses annuelles d'entretien seront considérablement réduites, au grand profit du Trésor.

Les travaux d'irrigation actuellement à l'étude seront entrepris aussitôt que possible, de manière à permettre la mise en valeur de grandes étendues de terrains aujourd'hui peu productives.

*Instruction Publique.* — Ce Département procédera à une enquête approfondie sur la situation scolaire du pays, et étudiera la question de l'ouverture d'écoles dans les localités où le besoin s'en fait vivement sentir. Il introduira dans toutes les écoles les améliorations susceptibles d'en faire des centres efficaces d'instruction primaire et portera sa sollicitude sur un meilleur recrutement des instituteurs.

Le Gouvernement est persuadé qu'il ne peut mener sa tâche à bonne fin sans l'appui du Représentant de la Puissance Mandataire, dont les titres à la reconnaissance du Liban vont sans cesse grandissant.

Le Gouvernement demande donc à la Chambre de lui accorder sa confiance et son aide, pour le mettre en mesure de réaliser, en collaboration avec elle, le programme général qui vient d'être exposé.

27 députés, sur 38 présents, accordèrent au Gouvernement la confiance que celui-ci leur demandait. Un texte gouvernemental abrogeant la procédure des décrets-lois fut ensuite voté à une forte majorité.

**Pour un traité franco-libanais.** — Au cours des délibérations qui suivirent la lecture du programme ministériel, l'émir Khaled Chehab, député sunnite du Liban-Sud, prononça un discours dont voici les principaux passages :

... Vous savez, Messieurs, que S. E. le Haut-Commissaire actuel a dit dans sa déclaration du 14 juillet, communiquée au pays en date du 26 juillet, qu'il comptait adopter la politique tracée par M. de Jouvenel, c'est-à-dire qu'il reconnaissait la constitution du Liban et la regardait d'un œil bienveillant; c'est ce qui a eu lieu effectivement, S. E. le Haut-Commissaire continuant à témoigner à notre pays sa sollicitude et sa bienveillance.

Est-ce que S. E. le Haut-Commissaire ne pense pas qu'il est temps pour nous de franchir une nouvelle étape et de définir les relations amicales et politiques qui unissent le Liban, ce pupille de la France, et la France, sa tendre tutrice, par un traité clair et précis où les droits des deux pays seront fixés ?..

...Etant donné, Messieurs, que nous avons toujours observé l'ordre et la tranquillité et que nous avons toujours maintenu nos relations amicales avec la puissance manda-



taire; considérant par ailleurs que l'Irak qui, comme nous, fait partie des pays sous mandat A, a signé avec l'Angleterre un traité lui reconnaissant sa souveraineté nationale et demande son admission à la Société des Nations et que cette admission a été décidée et aura lieu en 1932; comme la France témoigne une sollicitude spéciale envers le Liban qui apprécie à leur juste valeur les services brillants qu'elle lui a rendus; tout cela me permet de dire que nous attendons de la France plus que ne peut espérer l'Irak de la Grande-Bretagne avec laquelle il est encore en conflit. Je ne peux croire que la Grande-Bretagne s'intéresse davantage à l'Irak que la France au Liban.

Voilà pourquoi je suis d'avis de demander à l'honorable gouvernement d'entrer en pourparlers avec le Haut-Commissariat au sujet de cette question vitale et aussi importante pour la France que pour le Liban...

Dans une lettre adressée le 6 mai au directeur du journal *La Syrie*, Sfer pacha se déclare partisan de remplacer le Mandat par un traité. Voici les motifs qu'il invoque pour justifier sa proposition :

... Ai-je besoin de vous rappeler les dispositions du parti socialiste français qui a posé carrément à la Chambre la question de l'abandon de la Syrie, motion qui a obtenu un grand nombre de voix ?

Il suffira que ce parti parvienne au pouvoir, et ce jour n'est pas éloigné, pour que sa proposition obtienne une majorité. Et alors, qu'advient-il du Liban ?

... En réalité, nous tenons à la France plus qu'elle ne tient à nous et nous voulons la lier par un traité par lequel elle s'engagera à nous guider pendant deux générations, de manière à nous permettre de nous former à la science du Gouvernement et à adapter notre mentalité à la civilisation qui a créé le système démocratique actuel.

Si, après cela, la France veut nous quitter, nous serons à même de décider de notre sort...

**Etat de Syrie : un manifeste du président de la Constituante.** — Hachem bey Atassi, président de la Constituante dont les travaux ont été ajournés *sine die*, a adressé le 15 avril, au peuple syrien, un manifeste dont voici les principaux passages :

... Après avoir élaboré le statut organique, émanation de la volonté nationale, nous avons été subitement saisis d'une demande de suppression de six articles. Nous avons cru, à la veille de voter le statut, que toute difficulté avait été aplanie, et nous étions loin de penser qu'un jour il nous faudrait supprimer ou ajouter, puisque tant de fois nous avait été donnée l'assurance que nous avions toute liberté pour élaborer le statut.

La réponse fut dictée par la volonté de la Nation, jalouse de sa souveraineté nationale.

La Constituante a été, à la suite de ce fait, ajournée à trois mois.

Nous avons accueilli cette étrange nouvelle, qui a indigné tous les Syriens, avec calme et sagesse. Nous avons manifesté notre volonté de continuer la politique d'entente, en publiant un manifeste dans lequel l'assemblée réservait bon accueil à la nouvelle de son ajournement, espérait que les difficultés seraient aplanies et les espoirs réalisés par la suite.

Les ajournements se sont succédés en même temps que d'autres circonstances qui aggravaient la situation. Celle-ci, de ce fait, allait de mal en pis.

Nous avons néanmoins gardé notre calme et nous avons

invité à maintes reprises la nation à patienter également. Elle a suivi notre conseil, faisant preuve de dignité d'âme et de maturité politique. Nous continuons de prodiguer ces conseils, qu'elle n'a jamais manqué d'écouter, mais nous craignons que le peu de patience qui lui reste ne finisse par s'épuiser devant ces déceptions successives.

Nous travaillons à maintenir cet état d'esprit dans la population, et à résoudre la crise par une formule garantissant au mieux nos droits légitimes.

Lors du premier voyage du Haut-Commissaire, nous lui avons préparé un terrain favorable. Nous étions certains qu'il nous rapporterait une solution pouvant servir de base à un accord.

Il est revenu avec une proposition qui a été soumise le 11 janvier 1929 au bureau de la Constituante, tendant à l'inscription d'une clause que vous connaissez. Le moins que l'on puisse dire de cette clause, c'est qu'elle annule les effets de toute la Constitution. Le conflit avait été limité aux six articles qui garantissent les apparences d'une souveraineté nationale. Cette nouvelle proposition s'étendait au Statut tout entier. Le bureau de la Constituante a présenté une contre-proposition limitant la discussion aux six articles dont la suppression avait été demandée, ajoutant que ces articles pourraient être maintenus en vertu d'un accord franco-syrien et en attendant qu'un Traité fixât les attributions de chacun. Cette proposition fut faite, après mûres réflexions, en vue d'arriver à un accord qui garantirait les droits de la nation et les apparences de sa souveraineté.

Nous sommes allés jusqu'à l'extrême limite des concessions pour sauver le pays de cette anarchie qui aggrave les charges du contribuable. Nous espérions aboutir à la réalisation d'un régime constitutionnel et d'une législation fixe.

Puis ce fut le dernier voyage du Haut-Commissaire à Paris et son retour. Nous espérions enfin résoudre la question en faisant admettre notre droit et nos revendications par le Gouvernement français.

Mais M. Ponsot s'est cantonné dans le silence comme avant son départ.

Il nous a paru nécessaire de lui présenter une Note lui demandant de mettre fin à cette situation équivoque dont la prolongation ne peut qu'être néfaste pour les deux partis.

Des jours et des mois ont passé depuis son retour. La situation est restée au point où il l'avait laissée.

Le bureau de la Constituante a persisté dans l'attitude qui lui avait été dictée par l'Assemblée, mais nos efforts n'ont pas été accueillis comme ils le méritaient.

Concitoyens,

L'histoire des peuples est pleine de leçons. Le découragement ne s'empare d'une nation que si elle est divisée et si ses membres mettent leurs intérêts privés au-dessus de l'intérêt général.

Nous voyons que les peuples qui se détournent de l'ennemi étranger pour s'entredéchirer sont en décadence. Leur asservissement est certain, je ne vous le souhaite pas.

Restez unis. L'union vous défendra contre celui qui vous convoite. Dans vos mains, elle constitue l'arme la plus puissante à opposer à la force.

Je vous demande de vous en servir, et d'oublier vos rancunes et vos intérêts personnels.

Le sol sacré de votre pays arrosé du sang de vos martyrs vous l'ordonne.

Commentant ce texte, le journal *La Syrie* fait les observations suivantes :

Il ne suffit pas qu'il (Hachem bey Atassi) feigne, comme lui et les siens l'ont toujours fait, de tenir la



Charte du Mandat comme inexistante, pour qu'elle le soit. S'il ne nous croyait pas, qu'il veuille bien se reporter aux propres paroles de M. Briand, ministre des Affaires Étrangères. Il a assuré récemment à la tribune la volonté d'accorder à la Syrie tout ce qui pourra être accordé dans les limites du Mandat qu'elle a reçu. Ces limites sont connues de tous, sauf, semble-t-il, des extrémistes de Damas. Quand ils disent que la France leur refuse toutes concessions, cela signifie simplement qu'elle ne tient pas les accords pour chiffons de papier, qu'investie d'un mandat international elle estime qu'elle a des engagements internationaux et qu'à vouloir, non pas l'oublier, mais le perdre quelque peu de vue, elle s'est fait rappeler assez vivement à son rôle par ses propres mandants de Genève.

...Ce que nous aimerions trouver en pleine lumière, sous la plume d'Achem bey Atassi, c'est l'exposé bien net et point par point, des *concessions* qu'il a faites au cours des conversations qui ont eu lieu avant l'ajournement de la Constituante et postérieurement à cette décision. Jusqu'ici nous avouons ne les pas connaître.

Au surplus, le Président de l'Assemblée Constituante aurait-il pu rédiger sincèrement son manifeste s'il s'était souvenu que le 15 février 1928, — près de quatre mois avant l'inauguration des travaux constitutionnels, — le Haut-Commissaire avait publié une déclaration où il disait notamment :

L'Assemblée issue des Sections donnera à la Syrie son statut définitif. Elle l'élaborera en pleine indépendance dans le cadre tracé par les accords internationaux et les actes dont la Puissance Mandataire, tenue elle-même par ses engagements, est responsable devant la Société des Nations.

**Aux Alaouites : formation du Conseil Représentatif.** — Le Conseil Représentatif de l'État des Alaouites, composé de quinze membres, était jadis élu au suffrage universel à deux degrés. Un arrêté pris par M. le Haut-Commissaire le 25 février 1930 a modifié ce système.

Désormais, les élections se font à un seul degré ; le Conseil est composé de membres élus et de membres nommés ; enfin, le vote a lieu par Communautés (sunnite, alaouite, grec-orthodoxe, etc...)

Ces principes ont été appliqués le 15 avril dernier et, le 24 avril, le nouveau Conseil a tenu sa première séance.

**Les Druses et le statut personnel.** — On sait que les affaires de statut personnel concernant les Druses du Liban ressortissent actuellement aux tribunaux Chérieh musulmans. Or, trois députés druses libanais viennent de déposer une proposition de loi remettant aux autorités religieuses druses, — à l'exclusion de toute autre, — la connaissance de ces affaires. C'est là un signe nouveau des tendances autonomistes, opposées aux aspirations unitaires que s'efforcent de propager les sunnites de Damas.

**Les biens des Syriens et Libanais émigrés de Turquie.** — Les familles syriennes et libanaises émigrées de Turquie ont présenté le 25 avril au

Haut-Commissaire une pétition où elles déclaraient notamment :

Beaucoup d'entre nous sont morts de misère et de faim, nous pouvons l'affirmer. Le même sort menace les survivants, dont la situation empire de jour en jour ; la crise du travail et la vie chère les mettent dans une situation matérielle digne de pitié.

Depuis des années, nos prières et nos supplications auprès des autorités responsables n'ont abouti à rien : une simple saisie a été effectuée sur les biens des ressortissants turcs en pays sous mandat, mais les Turcs continuent à percevoir leurs revenus en toute liberté, alors que nous, nous avons été, au contraire, complètement déposés de nos biens, sur lesquels on ne nous permet pas même de toucher un centime.

Et cependant les propriétés des Turcs au Liban et en Syrie suffiraient largement à nous indemniser de la perte de nos biens !

Pourquoi, Excellence, se désintéresse-t-on à ce point de nous ? La France ne pourrait-elle pas frapper les propriétés des Turcs, en guise de représailles, des mêmes mesures que la Turquie a prises contre nos propriétés ?

Des délégations sont parties à Angora ; des pourparlers ont, paraît-il, été engagés ; nous n'avons jamais connu les résultats des négociations. Mais les bruits en circulation ne sont pas de nature à nous rassurer.

Quel est notre crime à nous, Excellence, pour qu'on nous oublie ainsi ? Pourtant, ce n'est que nos droits que nous réclamons. Ne saurait-on plus que c'est notre amitié, notre amour pour la France, qui nous ont valu les sanctions injustifiables que les Turcs ont prises contre nous ?

La France ne peut certainement pas oublier la foi avec laquelle nous avons soutenu sa cause. Elle ne peut pas oublier que c'est elle-même qui nous a offert, spontanément, la protection de son drapeau que, depuis des temps séculaires, nous avons appris à aimer. Serions-nous punis pour l'avoir écoutée et suivie ?

Nous croyons savoir que les autorités d'Angora seraient disposées à liquider favorablement la situation des Libanais et Syriens d'origine.

Pourquoi nous enchaîne-t-on à d'autres éléments dont la cause ne peut même pas être entendue par les Turcs ?

Pourquoi ne pas résoudre aujourd'hui même cette question ? Nous ne pouvons plus attendre, nous sommes dans la misère, et quelle misère !

Nous sommes d'ailleurs bien décidés aujourd'hui à faire entendre notre voix à Paris et à Genève. Notre droit est absolu et de toute façon les biens turcs en pays sous mandat garantissent nos réclamations.

Nous vous prions respectueusement, Excellence, de bien vouloir écouter notre voix avec l'attention que mérite notre juste cause. Vous tenez entre les mains, non pas seulement la fortune, mais la vie de centaines de familles les plus honorables et les plus attachées à la France.

M. Ponsot reçut avec bienveillance l'exposé de ces revendications. Il donna aux intéressés l'assurance que des pourparlers pour le règlement de leur situation seraient repris aussitôt après la signature — très prochaine — de l'accord définitif pour l'abornement de la frontière syro-turque.

**L'œuvre de la France en Syrie jugée par un Allemand.** — Il y a quelques mois, dans un article fort documenté, publié par la *Gazette de Voss*, un journaliste allemand, le Dr Lewinsohn, comparant les résultats obtenus par le roi Fayçal en



Irak et ceux qu'avait obtenus le mandat français en Syrie, écrivait : « Le résultat est éclatant : en Syrie, un réseau très vaste de belles routes pénétrant jusque dans le Djebel Druse et dans la haute montagne ; en Irak, pas une seule chaussée qui soit utilisable après un orage ; à Damas et à Beyrouth, des boulevards, des parcs, à l'imitation de Paris, introduisant partout l'air et la lumière ; à Bagdad, la ville des légendes, n'existe encore qu'une seule rue asphaltée ; en Syrie, sur les petits ruisseaux, de beaux ponts de pierre, en Irak, de simples ponts de bateaux laissés par l'armée d'occupation anglaise après la grande guerre. »

Le correspondant de la *Gazette de Voss* attribue cette différence à celle des méthodes. En Syrie, l'administration du mandat, tout en se montrant libérale et respectueuse des traditions locales, ne néglige pas d'exercer un contrôle qui s'impose. En Irak, le nationalisme arabe, insuffisamment contrôlé, s'est livré à des excès nuisibles à la tranquillité et à la bonne administration.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

**Le rapport de la Commission Shaw et la presse britannique.** — Le rapport de la Commission d'enquête présidée par Sir Walter Shaw a été succinctement analysé dans notre dernier numéro et nos lecteurs en trouveront les conclusions générales dans ce fascicule même, comme aussi le résumé des observations de M. Snell (cf. les p. 170-176). Il n'y aurait donc pas lieu d'y revenir si, à la suite de la publication de ce rapport, la presse britannique n'avait émis, au sujet de la Palestine, des vues intéressantes à noter ici en quelques mots.

Certains journaux anglais ont reproché à la Commission Shaw d'avoir été plus loin qu'on ne lui avait demandé et d'avoir accru plus que de raison sa compétence. Constituée pour procéder à une enquête sur les causes immédiates des récents désordres en Palestine et pour faire des recommandations afin d'en empêcher le retour, cette Commission n'avait pas, estiment-ils, à en rechercher les causes fondamentales. C'était, écrit le *Times* du 1<sup>er</sup> avril, pour Sir Walter Shaw et pour ses collaborateurs, aller au delà de leur compétence que de se livrer à une étude de ce genre, et c'était s'en écarter davantage encore que d'examiner certaines grandes questions de politique, au sujet de la déclaration Balfour en particulier.

Aussi le rédacteur du grand journal anglais profite-t-il de l'occasion pour répéter que

le premier devoir, le devoir le plus manifeste de la puissance mandataire est de ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit de l'une et de l'autre des deux races (israélite et arabe) quant à son intention de conserver le mandat que lui a confié la Société des Nations et de maintenir l'ordre dans tout le pays.

De son côté, le *Daily News* constate qu'une

bonne partie du rapport de la Commission Shaw a trait à des problèmes et à des événements qu'on ne saurait certainement considérer comme étant des causes *immédiates* des attaques arabes contre les Juifs. Et il écrit sans ambages que « découvrir les causes profondes et lointaines (de ces attaques) est l'affaire d'autorités beaucoup plus élevées ».

C'est encore l'opinion du major L. Nathan (dans la *Nation* des 12 et 19 avril) que le rapport Shaw n'avait pas à présenter des conclusions sur la déclaration Balfour. Celle-ci, en effet, n'est pas une concession du Foreign Office, mais bien une convention internationale contresignée par tous les alliés, sans exclusion même des États-Unis.

Et le major Nathan, parlant, comme le Burghus de Racine,

avec la liberté  
D'un soldat qui sait mal farder la vérité,

de rappeler sans ambages pourquoi l'Angleterre occupe la Palestine sous le prétexte du mandat. De même que l'Italie est située au delà des Alpes, au delà de la Palestine se trouve l'Inde. Dès lors, l'Angleterre a toute une tradition politique pour lui dicter sa conduite ; n'est-ce pas, en effet, pour cette même raison que l'Égypte a été placée sous la suzeraineté de la Couronne britannique, Constantinople protégée contre la Russie, Bagdad refusée à l'Allemagne ?

Quand, en 1914, éclata la guerre, la conquête immédiate de ces régions s'imposa ? C'est pourquoi les Britanniques se précipitèrent vers le Levant. En Palestine donc, si près du canal de Suez, il faut une prédominance de la puissance britannique.

C'est en simplifiant beaucoup que le major Nathan raconte ainsi l'histoire ; mais qu'importe ? Ce qui est intéressant, c'est la déclaration, l'aveu que nous venons de reproduire.

On comprend la gêne du *Times* et d'autres journaux en présence du rapport de la Commission Shaw quand on lit un certain nombre d'organes de l'opinion britannique. Partisans du maintien du mandat sur la Palestine, ils présentent le parti que vont tirer, des conclusions des enquêteurs, les journaux dont l'opinion est contraire à la leur. Tel est le cas pour le *Daily Mail* du 1<sup>er</sup> avril :

Il y a huit ans, écrit-il, feu lord Northcliffe mit en garde le public britannique contre les risques que comportait le mandat en Palestine. Le rapport de la Commission... ne fait que trop clairement ressortir la sagesse et l'exactitude de cet avertissement.

...Un fait sérieusement établi subsiste : tant que les questions litigieuses existant entre les deux races n'auront pas été éliminées, on ne saurait guère compter sur la réussite de la colonisation juive, ni sur le développement pacifique des Arabes. Mais il est impossible de supprimer ces questions litigieuses tant que nous tenterons d'appliquer la politique insensée de la déclaration Balfour et de créer un foyer national juif en Palestine. Il est absurde



d'imaginer que les 650.000 Arabes vont laisser sacrifier leurs intérêts aux préjugés de quelque 140.000 Juifs, dont un grand nombre n'ont aucun rapport avec la Palestine et sont des immigrants tout récents. La seule façon de s'en tirer, pour le gouvernement britannique, c'est d'évacuer la Palestine et de commencer dès maintenant et sans tarder.

Le rapport Shaw a fourni, d'autre part, à nombre de journaux d'outre-Manche, l'occasion d'étudier la situation actuelle en Palestine et d'en déduire des raisons — qui ne sont pas les véritables, car celles-là sont d'ordre purement stratégique et politique — pour lesquelles l'Angleterre ne peut pas abandonner la Palestine. Tel est le cas pour le *New Leader*, où, le 4 avril, M. H. N. Brailsford a écrit :

La Palestine ne pourra pas prospérer tant que la discordance entre les deux éléments de la population n'aura pas été apaisée. Il est clair qu'on ne saurait, tant que ces discordes subsistent, lui accorder un gouvernement autonome, car la majorité arabe profiterait de sa prépondérance pour créer toutes sortes d'obstacles aux Juifs. Mais, d'un autre côté, on ne peut pas y maintenir éternellement un gouvernement autocratique. On ne peut pas, notamment, accorder l'indépendance à la population sœur qui habite l'Égypte et refuser indéfiniment l'autonomie à la Palestine.

On pourrait obtenir beaucoup de résultats, même dès maintenant, par l'application d'un système d'autonomie culturelle qui permettrait aux trois communautés religieuses de s'occuper, chacune dans son propre ressort, de l'éducation et des services sociaux. On pensait généralement, quand le gouvernement britannique a sollicité ce mandat, qu'il avait l'intention de le conserver vingt-cinq ans. Plus nous prouverons avec fermeté, au cours de ces quinze prochaines années, notre intention d'établir solidement le foyer national, et plus il y aura lieu de s'attendre à ce que les Arabes consentent à son maintien définitif. Le moindre signe d'hésitation de notre part, le moindre excès de prudence dans le ralentissement de l'immigration, le moindre indice pouvant suggérer que l'administration éprouve à l'égard de la création du foyer juif la même répugnance que les Arabes encourageront l'opposition, retarderont la réconciliation des deux races et le moment où l'on pourra accorder en toute sécurité un gouvernement autonome.

Nous ne saurions encourager l'abandon de notre responsabilité tant que la colonie juive ne sera pas suffisamment forte et nombreuse pour défendre ses propres intérêts et protéger les champs qu'elle a conquis sur le désert.

Ceux qui désirent le plus qu'on réduise la durée de cette tutelle devraient tout d'abord exiger que l'œuvre de colonisation reçoive tous les encouragements possibles de la part d'une administration obligeante et active. On prétend parfois qu'il faut rester « neutre » et « impartial ». Au contraire, le premier devoir de l'administration c'est d'encourager la création d'un foyer national juif. On lui a confié une tâche importante et créatrice. Si elle oublie son devoir, nous serons, aux yeux du monde, des hypocrites qui, sous couvert de sympathie à l'égard du sionisme, se seront servis de ce prétexte pour compléter leurs plans stratégiques en vue de la sécurité du canal de Suez.

Mais, assurément, il est également de son devoir de veiller à ce qu'aucun Arabe et par-dessus tout, à ce qu'aucun paysan arabe, ne subisse le moindre tort, même pour assurer le progrès du sionisme.

Lui aussi, l'*Observer* a étudié la situation en Palestine et cherché à déterminer la position respective des deux races arabe et israélite dans le pays et à préciser la position du problème. Il a conclu par un acte de foi dans la capacité du peuple britannique à lui donner une solution quand il a écrit :

Parce qu'elle est la puissance à pied d'œuvre, parce qu'elle connaît les éléments urgents et pratiques du problème, la Grande-Bretagne a le devoir de prendre la direction des méthodes à employer pour attaquer ce problème.

Nous attendons du gouvernement qu'il prenne cette direction, et avec la foi dans les résultats qui suivront. Nous croyons qu'il est possible à la sagesse humaine de régler l'administration de la Palestine de manière à assurer aux Arabes la plénitude de leurs droits, et de réserver pleinement l'avenir pour les Juifs; et nous croyons que si, aujourd'hui, c'est un haut commissaire britannique qui gouverne à Jérusalem, c'est parce que nous sommes, plus qu'aucun peuple du monde, capables de réaliser les fins nobles et difficiles de cette administration.

**Sur la portée exacte de la « Déclaration Balfour ».** — La publication du rapport de la Commission Shaw n'a pas seulement suscité en Angleterre, au sujet de la Palestine, les discussions que nous venons d'indiquer brièvement; elle a encore amené M. Hall Caine à exposer, (dans le *Sunday Times* du 6 avril), « ce qu'entendait lord Balfour par la lettre qui fut l'origine du mandat britannique ».

Ayant eu l'occasion, au cours d'un voyage en Palestine alors que Sir Herbert Samuel en était le haut commissaire, de constater que la population du pays demeurait alors dans l'incertitude « du sens que l'auteur de la déclaration Balfour entendait primitivement lui donner », M. Caine entreprit à son retour en Angleterre, de préciser ce sens. Ainsi voulait-il dissiper, dans la mesure de ses forces, un regret (qu'il avait cru discerner dans les milieux arabes comme dans les milieux juifs) « que la déclaration Balfour n'eût pas exposé plus nettement les intentions britanniques ».

Je m'efforçai de démontrer, écrit-il,

que si, sur certains points, les termes de la déclaration laissaient incontestablement un peu à désirer sous le rapport de la clarté, le sens de ce document, dans son ensemble, était parfaitement clair. A savoir que, en reconnaissance pratique des grands et inoubliables services rendus par les Juifs à la cause alliée pendant la guerre, le gouvernement britannique désirait et entendait que leur race historique ne fût plus à l'avenir, comme elle l'avait été dans le passé, un peuple entièrement sans patrie, brimé et chassé de-ci, de-là, sans aucune sécurité véritable, dans de nombreux pays, en ce qui concernait ses biens, ses demeures ou même son existence; mais que, en vue de réaliser ses espérances sublimes et séculaires, elle eût désormais un pays, et bien le pays le plus étroitement lié à ses traditions et à sa religion, où elle aurait tout au moins une demeure reconnue, un foyer national permanent, d'où aucune autre race ne pourrait l'expulser tant que l'Empire britannique en aurait le contrôle.



Dès la publication de cette nouvelle présentation, simple et manifestement exacte, de sa déclaration, lord Balfour m'écrivit une lettre (que je ne puis citer textuellement, car elle se trouve chez moi, dans l'île de Man) où il me disait que le sens que j'avais indiqué était le seul répondant à sa pensée et qu'il ne voyait aucune raison pour que la Grande-Bretagne ne s'y tint pas. Il me disait également croire que..., grâce à la bonne entente et à la coopération mutuelle des Juifs et des Arabes, l'administration britannique donnerait d'ici peu une paix et une prospérité durables à ce pays si longtemps éprouvé.

**En faveur d'une enquête scientifique sur la Palestine.** — On se rappelle que la commission Shaw avait, parmi ses recommandations, préconisé l'institution d'une grande enquête scientifique sur les chances de succès que peut offrir la mise en valeur intensive de la Palestine. L'*Observer*, dans son article du 6 avril, a fait sienne cette recommandation en indiquant quelques-uns des points sur lesquels devrait porter l'enquête.

Il y a lieu (a-t-il dit) d'instituer sans retard une commission ayant une large autorité pour étudier la question dans toute son ampleur et capable de remplir sa mission. Cette commission ne devra pas se contenter d'étudier la demande que font les Arabes d'une limitation globale du nombre des Juifs susceptibles de venir en Palestine, ou tout au moins du nombre de Juifs immigrants pouvant être acceptés au cours d'une année quelconque. Elle devra pousser plus avant et indiquer, dans son rapport, par quelles mesures des obligations parallèles pour les deux peuples pourront être rétablies d'une manière permanente.

Dans le *New Leader* du 4 avril, M. Brailsford a, lui aussi, en s'inspirant tout à la fois des vues du rapport général de la Commission Shaw et des idées particulières du député travailliste Snell, précisé quelques questions sur lesquelles la nouvelle commission devrait se renseigner minutieusement, montré que l'enquête future devra s'étendre à la Transjordanie, et noté enfin la complexité des problèmes à étudier.

Il semble qu'il conviendrait, en premier lieu, d'opérer un recensement des terres comme le propose M. Snell. Existe-t-il, comme le prétendent les Juifs, suffisamment de terres pour eux, même à l'heure actuelle? Quelle superficie supplémentaire pourrait-on récupérer si le niveau général de l'exploitation agricole pouvait être relevé? Mais surtout, n'existe-t-il point des étendues de terrain en friche et des propriétés appartenant à l'Etat qui (comme le stipule expressément le mandat) pourraient être cédées par l'administration lorsque l'initiative juive et les progrès de la science permettront de les revendiquer?

Tant que n'aura pas répondu à ces questions, non pas l'administration proprement dite, mais un comité d'experts impartiaux, on continuera à soupçonner que la lenteur avec laquelle s'opère la colonisation juive est due, en partie, au simple fait que l'administration elle-même n'a aucune confiance en l'objet primordial du mandat. En outre, a-t-on suffisamment pris en considération la suggestion raisonnable émise par les sionistes et d'après laquelle, dans la province fertile, mais peu peuplée de Transjordanie, dont M. Churchill fit interdire l'accès aux Juifs, on pourrait aisément établir l'excédent de la population arabe?

Cette question agraire est à la base du mécontentement des Arabes comme des Juifs, mais c'est seulement à la suite du développement industriel qui sera lui-même consécutif à la réalisation du projet Jordan de distribution d'énergie électrique, que l'on peut s'attendre à un accroissement vraiment sensible de la population juive.

L'*Observer* a été jusqu'à se demander si la future Commission d'enquête devrait être exclusivement composée de sujets britanniques ou revêtir un caractère international, et cela non point par souci des droits de la puissance mandataire vis-à-vis de la Commission permanente, mais (a-t-il dit) à cause de la position assumée par la Grande-Bretagne « au titre de gardienne de la civilisation ».

## TURQUIE

**La fin des « Capitulations ».** — Il n'est pas trop tard pour signaler ici un fait qui, pour s'être produit à la fin de l'année 1929, n'en présente pas moins un réel intérêt historique : le dernier vestige des *Capitulations* a disparu en décembre dernier.

La « Déclaration sur l'Administration judiciaire », signée à Lausanne le 24 juillet 1923 (elle constitue le n° XI des Lettres et Accords annexes de la paix conclue ce même jour) stipulait la prise au service de la Turquie, pour une période « qui ne serait pas inférieure à cinq années », de conseillers légistes européens. Ceux-ci, aux termes de l'article 2 de la dite Déclaration,

dépendront du Ministre de la Justice et auront leur siège, les uns dans la ville de Constantinople et les autres dans la ville de Smyrne. Ils participeront aux travaux des commissions législatives et seront chargés de suivre, sans s'immiscer dans l'exercice des fonctions des magistrats, le fonctionnement des juridictions civiles, commerciales et pénales turques et d'adresser au Ministre de la Justice tous rapports qu'ils estimeraient nécessaires; ils auront qualité pour recevoir toutes plaintes auxquelles pourraient donner lieu, soit l'administration de la justice civile, commerciale ou pénale, soit l'exécution des peines, soit l'application des lois, avec mission d'en rendre compte au Ministre de la Justice à l'effet d'assurer la stricte observation de la législation turque.

Les cinq années durant lesquelles cette Déclaration était valable sont désormais expirées; la tâche des conseillers légistes se trouve donc en fait terminée, bien qu'ils doivent demeurer en Turquie pendant un an encore. Aussi le ministre de la Justice leur a-t-il, le 27 décembre dernier, offert à Angora un banquet de remerciement, sinon d'adieu. Quelques jours auparavant, la *Djumhouriet* s'était réjouie de « la disparition de la dernière trace des trop fameuses *Capitulations* qui pesaient comme une peste sur le droit de souveraineté de la Turquie depuis le règne de Soliman dit le *Législateur* ». Elle avait ajouté :

La « Déclaration sur l'Administration judiciaire »... constituait le dernier vestige, le dernier souffle des *Capitulations* déjà à l'article de la mort... Les *Capitulations* ont fini par rendre leur dernier soupir et par disparaître pour ne plus revoir le jour. Réjouissons-nous de bon cœur.



**Relations turco-grecques.** — Après avoir longtemps été assez tendues, les relations entre Grèce et Turquie sont entrées dans une période beaucoup moins difficile. Le nouveau ministre de Grèce à Ankara, qui, durant son long séjour en Yougoslavie, est parvenu à supprimer toutes les difficultés existant entre ce pays et celui qu'il représentait, s'est donné pour mission de faire de même dans sa nouvelle résidence. Dès son arrivée dans la capitale de la Turquie, au début de décembre dernier, il a insisté auprès des journalistes, sur l'intérêt que présente l'entretien des bons rapports économiques et sur les conséquences diplomatiques de ce fait :

Les deux pays sont voisins, c'est-à-dire que la facilité des moyens de communication par terre et par mer est un important facteur de développement de leurs transactions commerciales. Il ne faut jamais perdre de vue ce point, qui constitue la base solide et durable sur laquelle ces relations sont fondées.

Que ce soit pour cette raison ou pour une autre, le ton de la presse turque à l'égard de la Grèce est devenu très conciliant à partir de l'arrivée de M. Polychroniadis à la légation hellénique, et les bonnes volontés se sont affirmées d'autant plus que M. Venizelos proclamait une fois de plus son désir d'entretenir de bonnes relations avec la Turquie et répudiait toute ambition territoriale pour son pays. En déclarant à la Chambre vouloir s'en tenir aux frontières actuelles et organiser la flotte grecque non point pour l'attaque, mais plutôt pour la défense, en disant tenir pour certain que la Turquie n'a aucune visée de conquête sur la Thrace occidentale ni sur les îles de la mer Egée, le chef du gouvernement hellénique a permis aux journaux turcs de proclamer que la jeune république veut une paix durable, pour le relèvement et pour les progrès du pays. Leurs rédacteurs ont ajouté souhaiter voir des relations sincères et amicales s'établir entre Turquie et Grèce, et ont bientôt annoncé la signature d'un accord et l'ouverture de négociations pour la conclusion de traités de commerce, d'amitié et d'arbitrage. Que la nouvelle fût prématurée au début de mars 1930, la suite l'a bien prouvé ; il n'en est pas moins vrai que si des difficultés nouvelles ont encore retardé la signature d'un accord final, les négociations n'ont jamais cessé de se poursuivre avec, de part et d'autre, un désir égal de conclure une entente ayant des bases solides et équitables.

M. Venizelos, pour sa part, ne s'est pas fait faute de l'affirmer, quand il a reçu le directeur du *Messagero degli Italiani* de Constantinople, M. Gilberto Primi, le 19 mars dernier.

Nous ne voulons pas recommencer la lutte, a-t-il déclaré... Pourquoi ne deviendrions-nous pas amis ? Nos intérêts économiques nous y conviennent... Une amitié sincère entre nos deux pays aurait pour effet d'accroître notre prestige international, de nous élever aux yeux de l'Europe ; Ismet Pacha et Tefvik Rouchdy bey l'ont pensé comme moi... Savoir s'adapter est une nécessité et un devoir pour les nations comme pour les individus.

Ainsi, sur les questions suscitées par ces échanges de populations, qui ont causé tant de discussions entre Grèce et Turquie, il semble que les deux parties s'acheminent vers un accord final. M. Venizelos déclare être, pour sa part, tout disposé à se rendre à Ankara dès qu'il sera possible.

Pour lui, la réconciliation sincère de deux nations qui se livrèrent une guerre acharnée pendant des siècles ne saurait manquer d'exercer l'influence la plus heureuse et marquera un grand pas vers la pacification de ces régions. Au cas où un pacte relatif à la Méditerranée serait conclu entre Angleterre, France et Italie, M. Venizelos souhaiterait que Grèce et Turquie fussent invitées à y participer, car elles auraient un rôle « modeste, mais très réel tout de même » à jouer dans la circonstance.

**La flotte russe dans la Mer Noire.** — Dans cette même conversation avec M. Gilberto Primi, M. Venizelos déclarait ne pas se montrer ému de la traversée des Détroits, le 16 janvier dernier, par le cuirassé russe *Pariskaya Kommuna*, et par le croiseur *Profintern*, venant de la mer Baltique. Le gouvernement de Moscou avait, en effet, pris soin de faire savoir que ces deux navires de guerre se rendaient dans la Mer Noire pour y subir des réparations et que, dans le courant du mois d'avril, ils reprendraient le chemin de la Baltique. Or, le mois d'avril s'est terminé sans que ces bâtiments russes aient à nouveau traversé les Détroits et voici qu'on annonce maintenant (le gouvernement turc a été avisé de la chose) la prochaine traversée de ces mêmes Détroits par deux autres navires soviétiques venus de la Baltique, dont l'un est le dreadnought *Marat*. Mieux encore : on a dit que toute l'escadre soviétique de la Baltique allait partir en croisière en direction de la Mer Noire et de l'Extrême-Orient.

Cette nouvelle a ému la Turquie, ou du moins une partie de la presse turque s'en est préoccupée ; elle a aussi vivement inquiété la presse roumaine, qui avait déjà signalé, en mars, la commande faite par les Soviets de 280 hydravions en Italie et d'un millier de masques en Allemagne ; ne faudrait-il pas voir là l'annonce d'une offensive éventuelle des Soviets en Bessarabie ? Le *Times* du 7 mai, sans aller aussi loin, ne peut pas ne pas constater quelle situation navale prépondérante se trouvera, dès l'arrivée de nouveaux navires russes dans la Mer Noire, celle de l'Union des Républiques soviétiques.

Cette escadre comprendrait cinq croiseurs et canonniers ; deux grands destroyers, le *Karl-Marx* et le *Kalinine* ; sept petits torpilleurs et trois mouilleurs de mines. Les autorités navales soviétiques des ports de la mer Noire se livrent à de grands préparatifs en vue de sa réception. On renouvelle l'aménagement et l'outillage des arsenaux et on a amarré des bouées au large de Nikolaïev. Il règne également une certaine activité à Sébastopol, où se trouvent actuellement le *Pariskaya-Kommuna* et le *Profintern*, et une nouvelle base est en voie de préparation à Novo-



rossisk. On s'occupe aussi de réorganiser l'aviation navale de la mer Noire. L'équilibre des forces dans la mer Noire subira évidemment une modification complète si la flotte soviétique de la Baltique y arrive. A supposer même qu'une fraction seulement de la flotte rejoigne le *Pariskaya-Kommuna* et le *Profintern*, la Russie aura dans la mer Noire une force navale beaucoup plus puissante que celle d'aucun autre pays.

C'est du correspondant du *Times* en Turquie qu'émanent ces remarques ; ce rédacteur ajoute :

Constantinople est le siège de la commission des Détroits, organisme international nommé par la Société des nations, mais cette commission n'a pas qualité pour empêcher les navires de guerre des puissances riveraines de la mer Noire de franchir les Détroits. Ce qu'elle peut faire, c'est d'interdire à toute nation n'ayant pas de littoral sur la mer Noire, d'envoyer dans ces eaux une flotte d'une puissance supérieure à celle de la plus puissante flotte qui s'y trouve déjà. La Roumanie, la Bulgarie et la Grèce sont toutes représentées à la commission et on croit savoir que leurs représentants ont été chargés de suivre la situation de très près. Il se peut même qu'une protestation soit adressée à la Société des nations au cas où la flotte soviétique de la Baltique pénétrerait dans la mer Noire.

D'après l'auteur de l'article, la Turquie « a observé jusqu'ici une attitude réservée, mais il y a lieu de penser qu'elle partagerait, dans ce cas, l'inquiétude générale ». Il semble bien que ce soit chose faite, d'autant plus aisément que chacun est au courant de la méthode avec laquelle la Russie des Soviets prépare la révolution universelle. La *Reichspost* de Vienne, dans un excellent article, a fourni sur ce point, le 24 avril, des précisions qui forcent la conviction des moins clairvoyants ; on comprend, dès lors, l'inquiétude des différents journaux roumains au sujet de la Bessarabie, dont une poignée d'agents soviétiques, très hardis et très actifs, ne cessent de chercher à contaminer la population. Quel appui la présence, toute proche, d'une forte flotte bolchévique donnerait à leurs entreprises ! Aussi conçoit-on que tous les Etats riverains de la Mer Noire, en présence de la rupture de l'équilibre naval dans ce bassin au bénéfice de la Russie, se préoccupent de la défense de leurs côtes et du danger possible d'éventuelles entreprises bolchéviques.

**La liberté de la presse.** — Depuis la fin de 1929 paraît à Constantinople un quotidien appelé *Yarin* (*Demain*) qui, après avoir d'abord végété, a vu subitement, à la fin de mars, son tirage croître dans des proportions importantes. La raison en était la publication d'articles critiquant avec vivacité la conduite du gouvernement et, en particulier, du premier ministre Ismet pacha, en matière politique, économique et financière. Bien que, officiellement, la liberté de la presse existe en Turquie, le *Yarin* a été poursuivi et son directeur, Grif Oroudj bey, qui avait, durant la guerre turco-grecque, fait partie d'une bande d'irréguliers anatoliens, a été arrêté le 5 avril, pour

avoir écrit des articles manifestement destinés à émouvoir l'opinion publique. Deux jours après, le *Yarin* a reparu, mais avec un autre directeur, ...ce qui ne l'a pas empêché de recommencer aussitôt ses attaques contre le gouvernement.

**Relations commerciales franco-turques.** — Nous empruntons au *Figaro* du 23 avril la courte note suivante, qui contient un certain nombre de faits intéressants, et dignes d'être notés dans notre revue.

Depuis 1923 jusqu'en 1926, l'Italie occupait le premier rang parmi les principaux pays fournisseurs de la Turquie. Mais, depuis la fin de 1926, l'Allemagne a rapidement avancé, et c'est elle qui occupe maintenant la première place. En 1923 la France était classée au troisième rang ; mais, depuis 1927, elle a passé au deuxième rang.

En 1923, sur un total d'importations en Turquie de 144.788.671 livres turques, les importations françaises représentèrent 13.229.352 livres turques. La France venait alors troisième, comme nous l'avons dit ; mais, en 1924, malgré l'augmentation des importations françaises — 18.302.472 l. t. sur un total de 193.611.548 l. t., — la France descendit au quatrième rang. D'abord parce que le total des importations en Turquie avait augmenté ; ensuite parce que les importations allemandes, italiennes et anglaises avaient cru dans une proportion supérieure à celle des importations françaises.

En 1925 et 1926 les importations françaises augmentèrent encore, passant respectivement à 26.157.000 l. t. et à 32.096.835 l. t. ; mais pour le même motif la France resta toujours au quatrième rang. En 1927 et 1928 les importations françaises baissèrent légèrement. Néanmoins la France passa depuis 1927 au deuxième rang, car les importations des trois grands autres pays baissèrent davantage.

Pour 1928, le total des importations en Turquie a été de 173.537.489 livres turques et les importations françaises ont représenté 29.169.311 livres turques. Les principaux groupes d'articles importés de France ont été les tissus en laine, les cotonnades, les graisses végétales, les cuirs préparés, les denrées coloniales, les produits chimiques et les spécialités pharmaceutiques.

**Adoption du système métrique.** — Parmi les décisions marquant l'entrée de la Turquie dans la voie de l'occidentalisation, il convient de signaler, à côté de l'adoption de l'alphabet latin adapté aux exigences de la langue turque, l'adoption du système métrique.

C'est à partir du 1<sup>er</sup> juin de l'année dernière — 1929 — que cette réforme a été mise en vigueur. La loi qui l'a intronisée comporte douze articles dont le dernier prescrit la création d'une direction générale des Ponts et Chaussées dépendant du Ministère des Finances et chargée de veiller à l'exécution de ladite loi.

Au moment de la promulgation de celle-ci, certains journaux des pays sous mandat français ont demandé une mesure analogue pour ces derniers. Le *Réveil* (de Beyrouth) a écrit, par exemple, le 13 mai 1929 :

Il faut en finir avec le pic et ses finesses, les vards de 34 ou de 36 persatta, les poids comme le rothol à 13 onces et demie, et les rothols de 12 onces, et les rothols alépins. Tous les échanges de région à région sont compli-



qués par l'absurdité des poids et mesures en usage. Il faut mettre fin à cette diversité préjudiciable à nos intérêts économiques... Une impérieuse nécessité doit nous inspirer une réforme semblable à celle de la Turquie.

## Extrême-Orient

### SIAM

#### Les souverains siamois en Indochine française.

— Le roi et la reine de Siam ont été les hôtes de l'Indochine française depuis le 14 avril, date de leur arrivée à Saïgon à bord de leur yacht, le *Maha-Chakri*, jusqu'au 8 mai, où ils ont franchi en automobile la frontière du Siam et du Cambodge à Aranya.

Le programme très complet de ce voyage comprenait la visite de la capitale de la Cochinchine, accompagnée de nombreuses fêtes et réceptions, un trajet par mer de Saïgon à Tourane et une visite à la cour de Hué, le retour en Cochinchine par voie de terre et l'ascension du Lang-bian, la visite de Phnom-Penh et une réception au palais royal, enfin un séjour à Angkor. Leurs Majestés ont semblé prendre un plaisir extrême à la visite de la grande colonie française qui est la voisine orientale du Siam.

Quelques incidents imprévus ont cependant apporté des modifications au programme : une violente tempête sur la mer de Chine a forcé le *Maha-Chakri* parti pour Tourane à revenir à Saïgon, d'où les souverains ont gagné Hué par voie de terre. D'autre part, la fin du voyage au Cambodge a été attristée par un accident d'automobile où périt une dame d'honneur de la reine, et les cérémonies prévues pour les dernières journées du voyage furent décommandées.

La signification de ce voyage des souverains siamois est d'ordre politique. On sait combien les relations franco-siamoises, autrefois si difficiles, se sont améliorées dans les années récentes. Depuis le traité de 1925 et la convention entre le Siam et l'Indochine qui l'a suivi, le passé est liquidé, nulle difficulté ne subsiste entre deux pays voisins également pacifiques, également amis du progrès et de l'ordre. Et dans une Asie profondément troublée, près d'une Chine agitée de troubles sans cesse renaissants et d'une Inde britannique où l'agitation s'étend, il est naturel que des rapports cordiaux et une sympathie étroite unissent les deux grands pays de la péninsule indochinoise.

Ces sentiments ont d'ailleurs été exprimés le 15 avril, à l'issue du dîner officiel offert par le Gouverneur général aux Souverains, au palais du gouverneur, à Saïgon, dîner auquel assistaient le prince Devawongs, ministre des affaires étrangères du Siam, les hauts dignitaires siamois, et de nombreuses personnalités françaises et annamites.

Le gouverneur général, après avoir dit sa joie profonde de saluer, au nom du gouvernement de la République, les souverains d'une nation qui fut notre alliée et demeure notre amie, montra les efforts parallèles poursuivis par le Siam, et en Indochine par la France, pour donner aux populations, avec les bienfaits primordiaux de l'ordre et de la paix, ceux indiscutés du progrès matériel et social.

Nous ne pouvons, à la vérité, a-t-il ajouté, augurer de l'amitié franco-siamoise que les résultats les plus féconds. Elle est utile à la conservation de l'ordre social et au maintien de la sécurité internationale, dans cette partie du monde où cherchent à s'étendre tant de malsaines propagandes et à s'introduire tant de troubles et d'agitations. Elle ne peut que faciliter la solution des nombreux problèmes communs à nos deux pays, servir à l'achèvement, à l'extension rapide des voies de communication destinées à nous relier et à favoriser les échanges commerciaux entre le Siam et l'Indochine.

Pour terminer, le gouverneur général porta la santé des souverains et exprima ses vœux les plus sincères pour le bonheur de leur règne, et la prospérité du Siam, leur royaume.

Le roi, prenant la parole, rappela qu'il avait passé en France une partie de sa jeunesse, évoqua mille souvenirs de France, que la vue de Saïgon avait éveillés. Parlant ensuite des relations entre le Siam et l'Indochine, appelées à se développer chaque jour davantage, le roi se félicita que les accords diplomatiques signés entre les deux gouvernements, aient définitivement supprimé tous les anciens malentendus et assurent aux deux pays voisins un avenir de franche amitié. « Puisse cette visite, ajouta le roi, resserrer encore les liens d'entière confiance qui nous unissent désormais si heureusement. C'est un de mes plus fervents espoirs et mon vœu le plus cher. »

Le roi conclut en exprimant ses remerciements pour l'accueil si chaleureux, l'hospitalité si cordiale du gouvernement et des populations de l'Union indochinoise, et leva son verre en l'honneur du président de la République, à la gloire et à la grandeur de la France, au bonheur et à la prospérité de l'Indochine française.

### CHINE

**Le gouvernement de coalition de Pékin.** — En face du gouvernement nationaliste de Nankin, dominé par le clan de Chang Kai Shek, un gouvernement de coalition s'est constitué dans l'ancienne capitale d'état, à Pékin. On connaît les faits dont l'enchaînement conduisit à cette opposition radicale entre le Nord et le Sud (*Asie Française*, pages 153-155).

Le gouverneur Yen Si Cïan, qui contrôlait pour le compte de Nankin, avec le titre de vice-généralissime, l'ensemble des provinces septentrionales, ayant rompu avec le gouvernement



nationaliste, fit cause commune avec le maréchal Feng Yu Siang. Son but, prétendait-il, était de restaurer l'unité nationale en rétablissant l'unité du Kouomintang. Cette politique l'incitait à se rapprocher de la gauche du parti, représentée par le groupe dit des « réorganiseurs ».

Suivant l'opinion de ces dissidents, le gouvernement de Nankin est illégal, car il n'a fait appel lors de la dernière tenue du congrès national, qu'à des partisans inféodés à la coterie de Chang Kai Shek. Les réorganiseurs se déclarent opposés au système de centralisation gouvernementale et de dictature du parti. Leur chef, M. Wang Ching Wei, l'un des premiers et des plus intimes disciples de Sun Yat Sen et qui dirigea avec Eugène Chen, en 1926, le gouvernement radical de Hankeou, ne cesse de protester contre la tyrannie des *lang-pou*, comités Kouomintang locaux contrôlant les autorités et les associations provinciales ; il enseigne que le parti doit être non le maître, mais le serviteur du peuple.

A maintes reprises, Yen Si Chan a pressé Wang Ching Wei de se rendre à Pékin ; mais celui-ci, qui réside à Hongkong, n'a pas jusqu'ici cédé à cette prière. Comme Sun Yat Sen autrefois, comme Chang Kai Shek naguère, il a de la répugnance pour le milieu pékinois, par crainte vraisemblablement des risques de compromission. Mais il n'a pas hésité à adhérer formellement à la nouvelle politique nordiste, et plusieurs de ses partisans ont pris contact avec Yen Si Chan à Taiyuanfou.

Ce dernier s'est efforcé également de se rapprocher de l'aile droite du Kouomintang qui s'est séparée de Nankin. Elle est connue sous le nom de « Collines de l'Ouest ».

La tentative faite pour gagner le maître de la Mandchourie, le maréchal Tchang Sue Liang, a été moins heureuse. Si ce jeune chef penche vers Pékin et Taiyuanfou, il n'ose cependant pas briser avec Nankin ; et la pression que son territoire subit du côté russe et du côté japonais est actuellement si forte qu'il ne saurait s'engager dans l'aventure nordiste. C'est ce qu'aurait déclaré son conseiller, le général Lo Wen Kan, délégué auprès de Yen Si Chan. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que Moukden observera une neutralité bienveillante vis-à-vis des nordistes qui l'ont nommé vice-généralissime.

La coalition du Chansi et des provinces au nord du Fleuve Jaune avec les deux fractions extrêmes du parti projette de convoquer à Pékin un congrès Kouomintang qui promulguerait une constitution. Une conférence tenue à Taiyuanfou et groupant les représentants de 13 provinces s'est prononcée pour la constitution immédiate d'un gouvernement provisoire. Yen Si Chan demanda que ce gouvernement eût un caractère légal et stable ; et afin qu'il ne parût pas constitué uniquement dans un but militaire, le chef de la coalition nordiste voulut que l'élément civil fût prédominant.

Trois commissions ont été organisées : « affaires politiques », « affaires financières », à

Taiyuanfou ; « affaires diplomatiques », à Pékin.

Cette dernière commission comprend tous les anciens ministres, vice-ministres des affaires étrangères et ex-ministres plénipotentiaires en résidence dans le Nord. Elle fonctionne au moyen d'un secrétariat général qui transmet au *Waichiaopou* reconstitué les propositions ratifiées par Yen Si Chan. Le ministère des affaires étrangères n'est qu'un organe exécutif.

Cette organisation fonctionne depuis le 21 avril sous la direction de M. Tchou Ho Siang, diplômé de l'Université de Louvain, qui fut directeur politique de l'ancien *Waichiaopou* et qui, dit M. Monestier dans *la Politique de Pékin*, « représente la diplomatie du Nord dans ce qu'elle a de plus pondéré ». On cite comme président de la commission diplomatique les noms du Dr Yen, ancien chef du cabinet régence et de M. Wellington Koo.

Il était inévitable que la tentative du chef nordiste réveillât le personnel des clans — Anfou, Peiyang, etc. — qui jouèrent à Pékin un rôle politique avant la victoire Kouomintang. D'ailleurs les deux grands chefs Yen et Feng ont déclaré qu'ils font appel au mérite sans entrer dans des considérations de familles ou de clans.

M. Tchou Ho Siang n'a pas tardé à visiter les Légations pour annoncer, au nom de Yen Si Chan, la constitution à Pékin d'un organisme gouvernemental indépendant de Nankin, et pour exprimer aux représentants des puissances les dispositions amicales de la coalition. A la suite de cette démarche, le corps diplomatique convint de rester dans l'expectative. Un délégué nordiste envoyé à Tokio ne put être reçu par le gouvernement japonais.

Le directeur du *Waichiaopou* exposa aux représentants de la presse étrangère les griefs des Nordistes à l'égard de Nankin ainsi que leurs buts politiques.

L'accord, dit-il, est entièrement réalisé entre Yen Si Chan, Feng Yu Siang et Wang Ching Wei. C'est la nécessité de renverser un gouvernement corrompu qui les a fait se rapprocher. Des millions de dollars ont été dilapidés. Une partie a servi à payer des conseillers militaires (Allemands), à acheter des engins de guerre, des explosifs.

M. Tchou accuse Nankin d'avoir provoqué le dernier conflit russo-chinois, d'avoir encouragé le boycottage japonais. Il apporte sur la première de ces questions une abondante documentation. Enfin, le nordiste reproche au gouvernement de Chang Kai Shek de n'avoir rien fait pour réprimer le brigandage dans les provinces du Sud et du Yangtsé.

Le porte-parole de Yen Si Chan donna aussi des explications sur un acte qui a ému les puissances : la saisie des deux tiers des revenus des Douanes maritimes à Tientsin et la saisie des revenus de la gabelle. « Il serait déraisonnable et illogique, dit-il, de demander au maréchal Yen



Si Chan de préserver l'ordre et la paix dans sa juridiction, tout en le privant de ses droits légitimes. Si on laisse ces revenus aller à Nankin, ils alimenteront le budget de la guerre ».

Au reste, la première manifestation d'un gouvernement nouveau est de déclarer son indépendance financière. De fait, dès les premiers jours, un décret a rattaché les services financiers du Hopei (Tcheli), de Pékin et de Tientsin aux bureaux du Chansi.

La coalition estime ses ressources suffisantes pour les besoins de la campagne. Elle escompte d'ailleurs le ralliement de nombreux « chefs gris », ainsi nommés à cause de leur attitude indécise et changeante, et les contributions de provinces comme le Honan, le Houpei... Jusqu'ici, cependant, l'offensive a été assez molle, comme si elle était privée de moyens.

Au début du mois d'avril, après la publication du décret de Nankin révoquant Yen Si Chan, l'accusant de trahison et ordonnant son arrestation, les forces rebelles avancèrent dans le Chantong, vers Siutcheoufou, dans le but de couper et d'occuper la section centrale du chemin de fer Tientsin-Poukeou. Elles ne prirent contact qu'avec l'arrière-garde des armées régulières, car Chang Kai Shek avait fait reculer le gros de ses troupes. Son intention est de se défendre dans un espace limité au nord par le front Tsinanfou-Siutcheoufou — chemin de fer du Longhai, à l'ouest par la frontière du Honan-Houpei. Il a accumulé dans ce champ d'action tous les engins modernes de combat.

#### La Chine aux mains des brigands. — M. G. Moresthe écrit dans le *Journal de Shanghai* :

Il semble bien que les plus grands bénéficiaires des guerres civiles qui désolent la Chine soient tout simplement les bandits dont le nombre augmente sans cesse et dont l'audace ne connaît plus de bornes parce que leurs crimes demeurent généralement impunis.

Comme toujours, leurs principales victimes, parmi les étrangers, sont les Missionnaires qui, pour accomplir leur devoir sacré, parcourent tous les chemins de la Chine, à travers tous les dangers, sans recevoir aucune protection des autorités, d'ailleurs presque toujours impuissantes.

La liste des martyrs s'allonge sans cesse et avec une rapidité inconnue depuis bien longtemps. Où sont les temps où les pasteurs des âmes, comme d'ailleurs les simples voyageurs étrangers, pouvaient traverser les provinces de Chine sans courir plus de danger que s'ils eussent été en Europe ?

On est bien obligé de reconnaître, avec tristesse, que la Chine vient au premier rang dans le monde sous le rapport de l'insécurité et qu'à ce point de vue les transformations politiques qui ont eu lieu dans ce pays depuis un certain nombre d'années ont produit un effet inverse de celui qu'on était en droit d'attendre d'elles.

De son côté, M. Monestier se lamente dans la *Politique de Pékin* sur le sort des missionnaires.

Les outrages à leur endroit succèdent aux outrages. Il ne se passe pour ainsi dire pas de semaine qu'il n'y ait à déplorer la capture de quelque missionnaire par des ban-

dités ou des communistes... Et c'est ainsi qu'en plein xx<sup>e</sup> siècle, la Chine soi-disant républicaine présente un spectacle d'horreurs comme il n'en fut jamais sous la Chine impérialiste...

Tous les journaux étrangers de Chine dénoncent l'audace croissante des bandits.

Au mois de février, l'évêque de Shaotcheou, Mgr Versiglia, le Père Caravario et trois sœurs chinoises ont été assassinées par leurs ravisseurs dans le Kouangtong septentrional. Environ un mois plus tard, les Pères espagnols Hidalgo et Avito, du vicariat de Ouhou, dans le Nganhoei, furent capturés par une bande d'individus se prétendant communistes.

Un des chefs Kouomintang de gauche fait cette réflexion :

On nous accuse d'être communistes, et, sur le territoire censément gouverné par Chang Kai Shek, les communistes dévastent tout et sont maîtres du Kiangsi, du Foukien, du Hounan et même du Kiangsou.

Ces bandes opèrent aux portes de Changhaï. Vols et enlèvements sont quotidiens. Une association de malfaiteurs transporte ses victimes — des enfants — à Amoy pour les vendre. Les attentats restent impunis. Les autorités semblent indifférentes. Aussi, dans maintes localités, les habitants ont-ils formé des corps de policiers volontaires. Une note demandant la répression du brigandage a été adressée au gouvernement par l'association des industriels de Changhaï.

Il convient aussi de signaler l'attitude hostile qu'affectent les soldats chinois à l'égard des étrangers.

Des bandes ravagent le Houpei. Elles sont organisées, bien armées, et obéissent docilement à leurs chefs. Leur quartier général est à Chayang, ville jadis prospère, d'où elles surveillent le trafic vers le haut et le bas Yangtsé.

Les autorités chinoises de Hankeou ont engagé les missionnaires à se mettre en sûreté. « Il est à craindre, dit leur communiqué, que les bandits et les communistes, très nombreux au Kiangsi et au Houpei, ne se soulèvent et ne commettent des violences ».

L'impuissance du gouvernement et des autorités provinciales devant un pareil état de choses arrête, nous l'espérons, l'attention des puissances invitées à renoncer à tous leurs privilèges d'exterritorialité.

**Rétrocession de Weihaiwei.** — Un accord signé le 18 avril, à Nankin, entre sir Miles Lampson, ministre de Grande-Bretagne, et M. C.-T. Wang, ministre des Affaires étrangères de Chine, a décidé le retour de Weihaiwei et du territoire avoisinant à la république chinoise. Nous ne faisons que mentionner le fait aujourd'hui, pour y revenir dans notre prochain numéro.

**Les recettes des Douanes en 1929.** — L'état des recettes de l'administration des Douanes maritimes au cours de l'année 1929, publié il y a



quelques mois, fournit des indications intéressantes sur la situation économique du pays.

Les Douanes ont perçu 157.340.000 taëls, soit 152.760.000 au titre maritime et 4.580.000 au titre indigène. Ainsi alimentées, les finances publiques chinoises ont pu faire face aux emprunts extérieurs et intérieurs gagés par les Douanes. L'année précédente, ce service n'avait encaissé que 85.968.000 taëls.

L'accroissement des recettes semble être dû à l'augmentation des droits — mesure mise en application au mois de février 1929 — plutôt qu'au développement des échanges.

On fait remarquer que la Chine, troublée dans son économie par d'incessantes guerres intestines, s'adresse de plus en plus à l'étranger pour les marchandises de première nécessité qu'elle demandait à sa propre production. Ainsi, il y a augmentation considérable de l'importation du blé et de la farine. Par contre, il résulte de l'appauvrissement du pays une diminution de l'entrée des produits de luxe, de la laine, du tabac, etc.

Ces considérations s'opposent à l'optimisme dont faisait preuve l'administration des Douanes dans son dernier rapport annuel ; elles ne s'appuient pas moins sur des chiffres contrôlés et sur des faits certains.

**Situation de la Concession française de Changhaï.** — L'agglomération de Changhaï est à une des phases les plus actives de son développement, et, en particulier, la concession française se transforme et s'agrandit rapidement. Malgré l'instabilité des prix de la main-d'œuvre et des matières premières, malgré les difficultés de recrutement des ouvriers spécialisés, les grands travaux urbains, les constructions d'immeubles se poursuivent sans arrêt.

Afin de mener à bien les projets entrepris, l'administration municipale de la concession française a eu recours à un emprunt de deux millions de taëls, soit 20.000 actions 6 0/0 et au pair. Ouvert le 8 avril, cet emprunt a été entièrement souscrit dans la journée. La situation financière de la municipalité justifie cette marque de confiance.

Au cours de l'exercice 1929, les recettes ont été, en taëls, de 4.330.847,76 contre 3.691.436,95 en 1928. L'excédent des recettes sur les dépenses pour le budget ordinaire de 1929 a été de 606.279,90. Quant à l'excédent de recettes de l'exercice de 1929, tant pour le budget ordinaire que pour le budget extraordinaire, il a été arrêté à 1.385.018,35. Enfin le budget extraordinaire prévu pour l'année 1930 s'élève à 3.549.000 taëls.

Cette prospérité de la concession française est remarquable, surtout à une époque où, par suite de l'insécurité publique et des désordres, la gestion des grands organismes urbains chinois et des anciennes concessions rétrocédées laisse tant à désirer.

## JAPON

**Résultats du recensement de 1929.** — Le recensement de la population de l'Empire clos le 1<sup>er</sup> octobre 1929, dont le ministère de l'Intérieur vient de publier les résultats, a permis de constater que la population du Japon proprement dit s'élève à 62.938.200 habitants, y compris les soldats et marins en mission hors du pays et les prisonniers.

Sur ce nombre on relève 31.684.400 hommes et 31.254.800 femmes, soit un excédent de 428.600 en faveur du sexe masculin.

La population urbaine représente à peu près le tiers de la population rurale, avec 15.376.500 individus contre 47.561.700.

Il y a actuellement 28 villes de plus de 100.000 habitants. Osaka tient la tête avec 2.408.800 personnes ; la capitale, Tokio, vient au second rang avec 2.294.600 habitants. Derrière Tokio se placent :

Nagoya, 904.700 ; Kyoto, 755.200 ; Kobé, 755.200 ; Yokohama, 543.500 ; Hiroshima, 276.500 ; Fukuoka, 217.800 ; Nagasaki, 199.800 ; Sendai, 189.300 ; Sapporo, 181.400 ; Hakodate, 180.300 ; Kure, 176.900 ; Kumamoto, 162.100 ; Otaru, 156.800 ; Kanasawa, 156.400 ; Kagoshima, 143.000 ; Yawata, 141.900 ; Shidzuoka, 140.800 ; Okayama, 136.400 ; Sakai, 124.300 ; Niigata, 123.200 ; Wakayama, 120.700 ; Sasebo, 120.500 ; Hamamatsu, 109.000 ; Shimonoseki, 104.000 ; Moji, 103.100 ; Yokosuka, 101.700.

De ces statistiques on peut conclure :

1° Que l'exode des campagnes vers les villes s'accroît d'année en année ;

2° Que l'excédent des naissances sur les décès paraît avoir subi un léger fléchissement, par rapport au précédent recensement ; le malthusianisme est maintenant prêché ouvertement avec la tacite approbation des Pouvoirs publics, et parfois avec son appui ;

3° Que les régions du Centre, à partir de Shidzuoka, et de l'Ouest, se développent plus rapidement que celles de l'Est, Tokio et Yokohama exceptés, qui ont subi un lourd handicap à la suite du tremblement de terre de 1923 ;

4° Que l'île de Hokkaidô (Yézo), à peu près délaissée avant la guerre, voit sa population fixe s'accroître dans de grandes proportions.

**Signature de la Convention douanière avec la Chine.** — La convention sino-japonaise a été signée officiellement le 5 mai. Elle avait été paraphée le 12 mars par le consul général du Japon à Changhaï, M. Shigemitsu, faisant fonction de chargé d'affaires (on se rappelle que la nomination de M. Obata, comme ministre en Chine, ne reçut pas l'agrément de Nankin).

Ce document se compose de 5 articles et de 5 annexes.

Les deux gouvernements conviennent que tout ce qui concerne les droits d'importation et d'ex-



portation et les droits de tonnage sera réglé par leurs lois respectives. Ils se garantissent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée. Dans l'annexe I, il est spécifié que le gouvernement chinois maintiendra pendant trois ans les taxes d'importation sur les cotonnades, les produits de mer, les blés et farines, l'orge, le maïs, le riz..., et pour un an les taxes sur les articles divers, sous réserve d'une augmentation de certains droits. Le Japon accepte de maintenir pour trois ans les droits sur les produits de mer.

Dans l'annexe II figurent des notes échangées entre Dr. Wang et M. Shigemitsu, suivant lesquelles sont considérés comme abolis les tarifs réduits appliqués sur les marchandises transitant par les frontières. Un tarif plein sera appliqué quatre mois après la mise en vigueur de l'accord.

Dans l'annexe III, le négociateur japonais rappelle au gouvernement nationaliste son intention de supprimer le *likin*, les droits sur le commerce côtier et les droits de transit, ainsi que toutes les taxes nuisibles au développement du commerce chinois. Il demande qu'on informe son gouvernement des mesures prises à ce sujet. Le Dr. Wang assure dans une note que ces droits et tarifs seront supprimés le 10 octobre.

Enfin l'annexe suivante a trait au service des emprunts garantis et non garantis contractés par la Chine vis-à-vis du Japon. Le gouvernement japonais exprime, par l'intermédiaire de son représentant, le désir que le gouvernement chinois réunisse en une conférence l'ensemble de ses créanciers japonais. Le Dr. Wang fit connaître qu'une somme de cinq millions de dollars avait été réservée sur les revenus des Douanes pour commencer à consolider les obligations intérieures et étrangères et accepta de provoquer avant le 1<sup>er</sup> octobre une réunion des créanciers japonais.

Au cours d'une interview accordée à la presse, le ministre des affaires étrangères chinois a déclaré qu'après la signature de la convention douanière sino-japonaise, son pays avait obtenu de toutes les puissances à traités la liberté tarifaire. Il ne reste plus, ajouta-t-il, qu'à résoudre la question de l'exterritorialité.

**Vers l'autonomie coréenne.** — Le gouvernement a approuvé une proposition du ministre des affaires d'outre-mer suivant laquelle l'assemblée provinciale coréenne serait transformée à dater du 1<sup>er</sup> avril 1931 en une Chambre des représentants entièrement indépendante de l'administration japonaise. Cette réforme équivaldrait à l'octroi de l'autonomie.

L'établissement, par l'amiral vicomte Saïto, gouverneur général de Corée, du régime actuel avait marqué en 1920 une première étape dans le sens du libéralisme. Un conseil central nommé *chûsuin* et dont les membres étaient choisis parmi les personnalités influentes et expérimentées exposait au gouverneur général les idées

et les sentiments des indigènes et, d'autre part, expliquait à la population les raisons des mesures gouvernementales. Des conseils analogues étaient organisés dans les districts, mais leurs membres étaient élus par les contribuables et les questions qu'ils étaient appelés à examiner ne se rapportaient qu'à l'administration locale.

En même temps, le vicomte Saïto réorganisa l'instruction publique. Chaque agglomération eut son école ; et l'enseignement supérieur et professionnel prit autant d'importance que dans les grands centres métropolitains.

Dix ans d'apprentissage dans les conseils locaux ont donné aux Coréens, disent les réformateurs, le goût et l'intelligence de la chose publique, et au sein du conseil central une élite est devenue apte à diriger les affaires. De plus, les diplômés sortis des nouvelles écoles se montrent impatients de prendre la place des techniciens japonais. Impatience plus accusée encore chez les étudiants ! Il y eut aux mois de janvier et de février des démonstrations estudiantines à Séoul, à Pingyang et ailleurs. Des cortèges défilaient dans les rues aux cris de « Vive la Corée indépendante ! » Mais sans doute une propagande extérieure intervenait-elle dans ces manifestations.

Le gouverneur général, le vicomte Saïto, ne tenant compte que des capacités de la majorité loyaliste, promet des réformes d'un caractère autonomiste. Il vint à Tokio exposer ses projets, qui consistent dans l'établissement d'un organe administratif et législatif. Les conseils locaux eux-mêmes verraient leurs attributions s'accroître et deviendraient délibératifs. Mais le gouverneur général et les administrateurs provinciaux se réserveraient le droit de veto sur les décisions des assemblées indigènes. En outre, le cens serait réduit de 5 à 3 yen.

Ces réformes donneront-elles satisfaction aux Coréens ? Le journal *Osaka Mainichi* ne le croit pas, car « les indigènes continueront à être traités en peuple soumis à la suzeraineté du Japon... » Et toutes les feuilles qui s'occupent de questions extérieures posent le problème dans ces termes : la Corée doit-elle devenir partie intégrante du Japon ou pays indépendant ? Les publicistes japonais ne s'arrêtent pas à la formule d'un régime mixte, purement colonial avec tendance au libéralisme.

Il est certain que la Chambre des Députés adoptera le projet du vicomte Saïto endossé par le gouvernement ; mais la Chambre des Pairs s'y opposera. Des sénateurs influents se sont déjà prononcés contre tout programme d'autonomie et tout système électif emprunté au régime métropolitain.

---

**Nous accepterons avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.**

---



## ASIE ANGLAISE

**La révolte contre l'autorité britannique.** — Voici déjà longtemps que l'Inde souffre d'un réel malaise, et même plus que d'un malaise ; le beau livre publié naguère par le regretté Sir Valentine Chirol sous le titre d'*Indian Unrest* en a, dès 1910, fourni des preuves multiples. Mais, surtout depuis la fin de la Grande Guerre, le malaise de l'Inde, et l'agitation qui en est la manifestation extérieure, ont complètement évolué ; leur caractère est graduellement changé, ceux qui ont lu autrefois dans cette revue, mois par mois, les chroniques si précises de M. Paul Martin le savent fort bien. Les raisons — purement momentanées, nous l'espérons — qui ont empêché notre excellent collaborateur de continuer à suivre dans *l'Asie française* les événements de l'Inde ne nous ont pas permis de marquer ici les dernières étapes de cette évolution ; fort heureusement, l'article documenté que M. Gustave Gautherot vient d'écrire pour notre bulletin est là pour y suppléer. Il montre de la façon la plus nette comment, sous l'influence du communisme soviétique, l'agitation politique s'est transformée en une véritable révolte contre l'autorité britannique.

Il ne saurait être question, bien entendu, de raconter à cette place tous les événements auxquels M. Gautherot, si qualifié par ses études sur le communisme, a fait allusion dans son article ; mais du moins convient-il de dire quelques mots des plus récents de ces événements, de ceux qui ont amené l'Inde au point où nous la voyons aujourd'hui.

**La lettre de Gandhi à lord Irwin.** — Pour remplir ce dessein, c'est au début de mars qu'il convient de remonter. Alors, en effet, se décidant à réaliser des intentions qu'il avait plus d'une fois annoncées, Gandhi a fait officiellement connaître son dessein au vice-roi, lord Irwin, par une lettre qu'il lui a fait remettre à Delhi le 2 mars. Dans cet ultimatum (ainsi a-t-on justement qualifié cette lettre), Gandhi protestait contre l'oppression dans laquelle les Anglais tiennent l'Inde et formulait ses revendications pour son pays : au cas où il ne recevrait pas satisfaction immédiate, il allait, sous peu de jours, inaugurer l'ère de la désobéissance civile en refusant de payer l'impôt qu'il tenait pour le plus inhumain, la gabelle ou impôt sur le sel, la fabrication du sel étant dans l'Inde monopole d'État.

Tôt après, tenant parole, il déclenchait une guerre que son lieutenant Vallabhai Patel a qualifiée par avance de « sans précédent dans l'histoire ». Il y était acculé par la fin de non-recevoir que, sous une forme polie, le vice-roi avait opposée à ce que le Mahatma qualifiait de « communication amicale, mais franche » et par la condamnation à l'amende et à la prison dont venait d'être frappé son collaborateur Patel.

Non content d'inviter aussitôt les propriétaires d'usines et les ouvriers à cesser complète-

ment tout travail et de lancer l'appel annoncé à la désobéissance civile, Gandhi, prêchant d'exemple, ne tardait pas à payer de sa personne, sans se laisser intimider par les bruits d'arrestation qui couraient autour de lui. Après avoir, le mardi 11 mars, prononcé une allocution dans laquelle il donnait à ses auditeurs des conseils sur la façon de mener la campagne contre la gabelle et demandait au peuple de l'Inde de maintenir la paix et, au cas où lui-même et ses collaborateurs seraient arrêtés, d'exécuter les instructions du comité exécutif, Gandhi quittait sa résidence d'Ahmedabad.

**La « marche à la mer ».** — Alors, le 12 mars, à 6 heures 30 du matin, entouré de 80 disciples choisis dans l'Ashram — le faubourg d'Ahmedabad où il vivait — et suivi d'une grande foule d'admirateurs, il commençait en direction de la mer d'Oman la « grande marche » de 160 kilom. qui devait marquer le début de la « campagne de l'Indépendance ». Nous n'en raconterons pas les divers épisodes, malgré leur intérêt. Il suffira de retenir ici que les nationalistes indiens réfugiés au Japon accueillirent avec le plus grand enthousiasme la nouvelle du départ de Gandhi d'Ahmedabad et — geste symbolique ! — hissèrent à Kamakoura le drapeau nationaliste en jurant de le laisser flotter jusqu'à la victoire du parti...

Le terme de cette « marche à la mer » était Jahalpour, une localité située sur le golfe de Cambaye, au Sud de Surate, où la régie du sel possède de grands marais. Gandhi comptait non pas s'en emparer, mais fabriquer lui-même du sel au voisinage des marais salants et, prêchant d'exemple, contrevenir ainsi à la loi.

A petites étapes, soutenu par un accueil plus ou moins chaud, mais toujours sympathique, des populations indigènes, Gandhi se dirigea donc vers le point qu'il avait lui-même désigné. Il ne cessait de prêcher aux foules, en termes plus ou moins violents, et le *swaraj* et la résistance ; il alla même, dans le Guzarate, jusqu'à recommander « de tout faire pour la destruction d'un gouvernement démoniaque et satanique ». A peu de distance du golfe d'Oman, il autorisa la désobéissance civile aux lois de la gabelle à partir du 6 avril, jour où il devait arriver à Dandi, à proximité des salines.

A cette date, en effet, dès 6 heures et demie du matin, Gandhi, après avoir récité des prières, s'avança dans la mer aux applaudissements de la foule nombreuse des assistants et, imité par ses partisans, commença d'enfreindre la loi sur le monopole du sel en puisant de l'eau de mer dans des récipients apportés à cet effet. Ainsi (déclara-t-il aux journalistes témoins de cette scène) entendait-il donner un exemple à ceux qui étaient disposés à risquer des poursuites en contrevenant à la loi. En même temps, il faisait publier dans les journaux américains un message par lequel il en appelait à l'opinion publique des Etats-Unis et lui demandait de s'exprimer



nettement en faveur de l'indépendance de l'Inde, car la simple sympathie pour la cause indienne était (disait-il) insuffisante.

*Les infractions au monopole du sel.* — « Geste symbolique », pensaient les Anglais, que celui de Gandhi puisant de l'eau de mer sur la plage de Dandi pour contrevenir à la gabelle. Ce geste n'en suffit pas moins pour susciter, en de nombreux points du pays, une foule d'infractions à la loi, et, parfois, de vraies provocations à l'égard des agents britanniques. Ceux-ci étaient armés ; depuis la fin de mars, les officiers supérieurs de police avaient reçu les mêmes pouvoirs d'action que les agents de la gabelle vis à vis des contrevenants. Ils usèrent donc de leurs pouvoirs, non pas contre le Mahatma lui-même, mais contre ses disciples. On arrêta les fils de Gandhi et nombre d'autres imitateurs du Mahatma ; on les condamna à des peines variées ; partout on sévit avec vigueur et avec décision, sauf contre l'agitateur lui-même. Ainsi estimait-on devoir le perdre dans l'esprit de ses partisans ; on obtint un résultat diamétralement opposé. « En s'abstenant d'agir contre Gandhi, a très justement écrit le *Temps* le 17 avril, on a accru le prestige personnel de celui-ci et on a donné en fait au geste symbolique du Mahatma toute l'importance politique qu'on prétendait lui dénier ».

*La campagne contre les boissons fermentées et les étoffes européennes.* — Cependant la « semaine du sel » était achevée ; satisfait d'avoir obtenu du peuple de l'Inde l'affirmation de sa volonté de désobéissance à la loi britannique, Gandhi allait-il rentrer dans le repos ? Nullement. Déjà l'arrestation de M. Sen Gupta, le maire de Calcutta et du président du Congrès de Lahore, le pandit Jawaharlal Nehru, avaient suscité des émeutes et le sang avait coulé ; la « journée de deuil » organisée pour protester contre l'arrestation de Jawaharlal Nehru avait prouvé combien les Hindous s'intéressaient au sort des chefs swarajistes. Fort de tous les encouragements que ces faits lui donnaient, Gandhi, poursuivant sa campagne de « non-violence agressive » et la prêchant toujours dans son journal, le *Young India*, s'attaqua aux boissons fermentées et aux étoffes européennes. Déjà naguère, il avait voulu ne s'entourer que de volontaires s'abstenant de telles boissons et ayant eux-mêmes fabriqué leurs vêtements ; il reprit alors cette idée et se vit aussitôt suivi d'une foule de disciples et d'admirateurs. Une lettre, signée de femmes hindoues, que lord Irwin reçut peu après, en témoigne nettement :

Les femmes des villages ont déjà commencé à fabriquer le sel. Mais nous acceptons cette suggestion de Gandhi que nous autres, femmes, sommes plus à même de procéder au boycottage des tissus étrangers et à la prohibition des boissons fermentées.

Vers le même temps, les journaux signalaient des incendies de ballots d'étoffes étrangères, des démissions de fonctionnaires indigènes, et sur-

tout d'officiers de police désireux d'adhérer aux idées de Gandhi, des manifestations de toute nature en faveur des idées swarajistes, cependant que continuaient les infractions au monopole du sel (à Peshawar, par exemple, du sel avait été fabriqué et vendu publiquement aux enchères, au cours d'une réunion publique). Le Mahatma, qui s'était plaint dans son journal de la tiédeur de la jeunesse étudiante à répondre à ses appels et qui lui avait reproché son manque de confiance dans la cause swarajiste, aurait pu se déclarer satisfait si ses conseils avaient été suivis en tous points ; mais il préconisait la résistance passive, blâmait des émeutes comme celles de Calcutta et de Karachi (dont, d'ailleurs, il rejetait la responsabilité sur le gouvernement britannique) et déclarait que malgré d'inévitables excès, la lutte se terminerait sans violence, dans les campagnes et non point dans les villes.

*Les désordres de Chittagong.* — Néanmoins, les émeutes et les collisions entre indigènes et agents britanniques continuaient sans interruption, soit sur un point, soit sur l'autre, de l'immense territoire de l'Inde, — à Calcutta, à Amritsar, à Poona, à Bombay, à Karachi, — tandis que se multipliaient les arrestations, et aussi les condamnations, des partisans du Mahatma. En vain celui-ci condamnait-il la violence et insistait pour l'intensification de la seule résistance passive, il était débordé. Les désordres de Chittagong en fournirent la preuve le 18 avril. Alors fut attaqué, par des insurgés que l'on a dit ne pas être des nationalistes partisans de Gandhi, mais bien des révolutionnaires, le dépôt d'armes de la police ; 9 personnes, dont 2 Anglais, périrent dans cette affaire. Force fut de faire intervenir, pour avoir raison des rebelles, des chars d'assaut et des avions et de recourir aux troupes régulières pour poursuivre les rebelles après leur dispersion dans les montagnes.

Est-ce à Chittagong même, à Dacca ou à Calcutta que ces désordres ont été organisés ? Dans tous les cas, un tel attentat ne pouvait pas demeurer sans réponse. Le vice-roi publia donc aussitôt une ordonnance prolongeant la durée des pouvoirs exceptionnels accordés aux autorités britanniques par le *Bengale Criminal Law Amendment Act* (ces pouvoirs devaient expirer le 23 avril) et leur permettant de punir rapidement les attentats terroristes. Mais cette mesure n'empêcha l'explosion de troubles ni à Peshawar, où 20 Hindous furent tués, où 30 furent blessés, ni, non plus à Oorgaum dans la région de Bombay, ou à Madras.

Aussi lord Irwin aggrava-t-il encore (fin avril) la loi sur le contrôle et la censure de la presse, car, déclara-t-il, « rien ne travaille plus efficacement que les écrits publiés dans la presse à créer l'esprit de révolution ». Un peu plus tard, en raison des troubles et des conflits qui ne cessaient d'éclater dans les environs de Peshawar, il décidait de mettre en vigueur dans cette région et dans toutes les provinces-frontières du



Nord-Ouest la loi interdisant les réunions séditionnelles.

*L'arrestation de Gandhi.* — Cependant la mise en vigueur de l'ordonnance sur la presse promulguée le 27 avril par lord Irwin exaspérait les journaux nationalistes obligés, pour continuer de paraître, de déposer de très forts cautionnements. Gandhi qui avait déjà, lors de la « marche à la mer » et depuis, cherché à plusieurs reprises à se faire arrêter, critiquait âprement cette ordonnance, déclarant qu'elle dissimulait la loi martiale ; il exprimait publiquement l'espoir de voir ses compatriotes résister au gouvernement, et répétait que l'ère de la soumission passive à la tyrannie britannique était close. Le gouvernement anglais, qui s'était pendant si longtemps refusé à sévir contre Gandhi, se décida enfin à agir, ou plutôt, à laisser agir lord Irwin.

Le mahatma continuait toujours à mener la campagne contre les Anglais. Tandis qu'une grève générale ou hartal était déclarée à Lahore, il déclarait accepter de mener à Bombay une campagne de désobéissance civile si les volontaires consentaient à se conformer à une discipline rigoureuse, s'abstenaient de toute boisson alcoolique, promettaient de porter des vêtements fabriqués dans le pays et de filer eux-mêmes des tissus de lin, quotidiennement, pendant une heure. Lord Irwin, dans une lettre au maharadja Sir Prodyat Kumar Tagore, qui fut rendue publique, lui donna alors un dernier avertissement.

Le gouvernement de Sa Majesté a plus d'une fois annoncé son intention de faire tout ce qui lui est possible pour encourager et soutenir les progrès constitutionnels dans l'Inde et il a de plus exprimé le désir de rencontrer le plus tôt possible en conférence les représentants de l'Inde pour envisager les moyens de réaliser rapidement et sûrement ces progrès. Cette politique, nous la maintenons. Mais, en même temps, M. Gandhi et les leaders du congrès ont délibérément adopté une méthode qui ne pouvait mener qu'aux conséquences déplorables produites récemment dans plusieurs régions de l'Inde, et puisque l'occasion de la libre conférence leur était justement offerte, j'ai peine à m'imaginer une conduite plus insensée ou plus nuisible aux intérêts de l'Inde.

Comme on pouvait le prévoir, l'effort pour maintenir sur une base de non-violence une campagne de désobéissance civile a échoué et a déchaîné des forces dangereuses qui profitent des conditions de désordre. Il est certain qu'aucun progrès ne peut être réalisé dans l'Inde en enseignant à son peuple le mépris de la loi. Dans de telles circonstances, c'est mon devoir et celui de mon gouvernement de maintenir l'autorité de la loi, et nous nous acquitterons de notre tâche.

Effectivement, le vice-roi ajournait par décret, *sine die*, l'Assemblée législative ; en même temps, le 5 mai, en invoquant une ordonnance qui remonte à 1827, il faisait arrêter Gandhi à une heure du matin, à Surate, le faisait mener sous bonne escorte à Borioli, près de Bombay, puis, de là, conduire à Poona. C'est en tant que principal instigateur de la campagne de désobéissance aux lois et d'infraction à l'ordre social,

et en tant que responsable des graves désordres qui ont éclaté dans toutes les parties de l'Inde, que, déclarait un communiqué officiel, Gandhi était arrêté.

Là s'arrête la première série des événements immédiats qui ont marqué les débuts de la révolution.

## Bibliographie

Nobuhiro MATSUMOTO: *Essai sur la Mythologie japonaise*, Paris, Geuthner, 1928, in-4 de 133 p. avec 9 planches.

Avant la formation de l'empire nippon, le territoire du Japon était partagé entre de nombreuses tribus locales dont chacune avait ses cultes et ses mythes propres. Les chefs de ces tribus étaient les grands prêtres qui présidaient à la célébration des rites saisonniers et qui représentaient les dieux ancestraux. Sous l'influence du pouvoir impérial, ces tribus fusionnèrent et les diverses traditions locales fusionnèrent en même temps les unes avec les autres ; il en est qui disparurent totalement ; d'autres au contraire, subsistèrent en s'altérant, si bien qu'il faut aujourd'hui, pour étudier ce qui reste de l'ancienne mythologie japonaise, en distinguer les différents éléments et localiser chacun d'eux. Voilà ce que tente de faire M. Matsumoto dans son essai.

Il distingue trois centres de traditions. A Izumo se rattache le culte du dieu de l'eau et de celui du tonnerre ; à Yamato celui du soleil ; à Kyûshû, les tribus maritimes ont un culte différent et des traditions particulières. Après la constitution de l'Empire, les tribus perdirent leur individualité et le culte de la déesse Amaterasu s'étendit sur toute la contrée. Le travail de M. Matsumoto, qu'accompagne une carte de l'ancien Japon et que complètent des recherches sur les analogies qui existent entre les mythes japonais et ceux des Aïnou ou des peuples méridionaux, porte sur ces différents groupes de traditions ; il indique ce qui subsiste encore aujourd'hui des anciens cultes, comme aussi à quelles sources il faut recourir pour étudier la mythologie japonaise.

## DERNIERES NOUVELLES

La mise en page de ce numéro était déjà commencée quand se sont produits deux événements prévus l'un et l'autre depuis un temps plus ou moins long, mais dont il était impossible de savoir exactement quand ils se produiraient.

Le premier est la **promulgation**, depuis longtemps attendue, **du statut organique** des Etats de l'Asie antérieure placés sous le mandat français. On se rappelle que l'article 1 de l'acte du mandat prévoyait la rédaction et la mise en vigueur d'un texte de cette nature. Le voici désormais établi.

Un second fait, escompté depuis plusieurs mois, est la **stabilisation légale de la piastre indochinoise**.

A signaler encore la signature à Nankin, à la date du 16 mai, **du traité de commerce sino-français relatif à l'Indochine**.

L'Asie française ne tardera pas à revenir sur ces faits dont il est inutile de souligner ici la très grande importance politique ou économique.



# COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

*Président* : M. PAUL DOUMER, président du Sénat. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur ; LOUIS MARIN, député, ancien ministre ; comte ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — *Trésorier* : M. CHARLES GEORGES-PICOT. — *Secrétaire général* : BARON L. DE CONTENSON. — *Secrétaire général adjoint* : Comte LAURENT DE SERCEY.

MM.

Général d'Amade<sup>e</sup> ;  
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire ;  
Duc d'Audiffret-Paquier, député ;  
Jacques Bacot ;  
Bapst, ambassadeur de France ;  
Marquis de Barthélémy, explorateur ;  
Philippe Berthelot, ambassadeur de France ;  
Henri Brenier ;  
Casenave, ministre plénipotentiaire ;  
Chassigneux, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient ;  
Dubail, ministre plénipotentiaire ;  
Dubochet, président de la Chambre de commerce de Nantes ;  
André Dubosq ;  
René Dussaud, de l'Institut, conservateur adjoint des Musées Nationaux ;  
Finot, anc. dir. de l'École Française d'Extrême-Orient ;  
Foucher, de l'Institut, professeur à la Sorbonne ;  
François-Marsal, sénateur, anc. président du Conseil ;  
Franklin-Bouillon, député ;  
Henri Froidevaux ;  
Amiral Gauchet ;  
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire ;  
A. Gérard, président des Manufactures de Saint-Gobain ;  
Général Gouraud, Gouverneur militaire de Paris ;  
Jean Gout, ministre plénipotentiaire ;  
G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie ;  
Mgr de Guébriant, supérieur général des Missions étrangères ;  
Hackin, directeur-administrateur du Musée Guimet ;  
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre ;  
Prince d'Hénin, sénateur ;  
A. Henry, ambassadeur de France ;  
Lucien Hubert, sénateur ;  
Abbé L. Jalabert, représentant de la Faculté française de Médecine de Beyrouth ;  
Raymond Kœchlin ;  
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française ;  
Ed. de Laboulaye ;  
Commandant Lunet de la Jonquière ;  
Charles Lallemant, de l'Institut ;  
Fernand Laudet, de l'Institut ;

A. Lebon, ancien ministre ;  
Albert Lebrun, sénateur, ancien ministre, président du Comité de l'Afrique française ;  
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre plénipotentiaire ;  
Pierre Lenail, ancien député ;  
Général Le Rond ;  
Général Levé ;  
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, ancien sénateur ;  
Georges Leygues, anc. ministre de la Marine, député ;  
Claudius Madrolle, explorateur ;  
Baron Antonin de Mandat-Grancey ;  
De Margerie, ambassadeur de France en Allemagne ;  
Martial Merlin, ancien gouverneur général des Colonies  
M<sup>me</sup> Massieu, explorateur ;  
Louis Massignon, professeur au Collège de France ;  
Dr J.-J. Matignon ;  
Mellier, président des Eaux et Electricité de l'Indochine ;  
Le Président A. Millerand ;  
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc ;  
Baron de Neufflize ;  
Maurice Ordinaire, sénateur ;  
Ed. Payen, ancien député ;  
Paul Pelliot, de l'Institut, prof. au Collège de France ;  
De Peyerimhoff de Fontenelle ;  
René Pinon ;  
Poignant ;  
Le Président Raymond Poincaré ;  
Raindre, ambassadeur de France ;  
L. Raveneau ;  
Baron Roulleaux-Dugage, ancien député ;  
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine ;  
Saint-Germain, ancien sénateur ;  
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire ;  
Sallandrouze de la Mornaix ;  
Comte Jean de Sayve ;  
Christian Schefer, prof. à l'École des Sciences Politiques ;  
Le R. P. Scheil, de l'Institut ;  
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot ;  
S. Simon, président de la Banque de l'Indochine ;  
Steeg, sénateur ;  
A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française ;  
André Tardieu, député, ancien ministre ;  
Ternaux-Compans, ancien député ;  
Colonel de Thomasson ;  
P. de Vauréal, admin. des Phares de l'Empire ottoman.



### CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

#### *Pour visiter L'Avallonnais et le Morvan*

Le grand centre d'excursions de la région est Avallon, ville aimable, à 4 heures de Paris par chemin de fer. En été, de nombreux services d'autocars P. L. M. y ont leur point d'attache, 44, rue de Paris (Téléphone 0-55).

Ils effectuent 7 circuits : 1° celui du Morvan, par Carréles-Tombes, le lac des Settons, Château-Chinon; 2° celui de l'Avallonnais, par la Pierre-qui-Vire, Saint-Père, Vézelay, Arcy-sur-Cure; 3° celui d'Avallonnais-Morvan qui réunit les deux itinéraires précédents; 4° celui du Chablis, par l'Isle-sur-Serein à l'aller et par Mailly-le-Château au retour; 5° celui de Semur, par Savigny et Rouvray; 6° celui de Vézelay par Pontaubert et Givry; 7° celui de la Pierre-qui-Vire, par Beauvilliers et Marrault.

Ces circuits fonctionnent de juillet à septembre, sauf celui de l'Avallonnais-Morvan qui n'a lieu qu'en juin. Les deux premiers services sont, en outre, mis en marche pendant les fêtes de Pâques et de la Pentecôte.

### CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

#### *Si vous voulez aller aux Gorges du Tarn passez par Rocamadour*

Rocamadour qui joint à sa situation merveilleuse et à son pèlerinage célèbre, le privilège d'être un excellent centre d'excursion dans le Haut-Quercy, est le meilleur point de départ pour un voyage aux Gorges du Tarn. Un ensemble de sites pittoresques relie en effet le Haut-Quercy à cette région si curieuse et le circuit ramène le voyageur par le beau pays de l'Albigeois et du Rouergue.

Le voyage pourra se faire agréablement en 6 jours par un circuit d'autocar fonctionnant du 1<sup>er</sup> juin au 16 septembre 1930; ce circuit permettra notamment la visite du Gouffre de Padirac, de Conques, de la vallée du Lot, de Rodez, des Gorges du Tarn entre Sainte-Enimie et Le Rozier, de la Grotte de l'Aven Armand, de Millau, d'Albi, de Villefranche-de-Rouergue et Cahors, des décors changeants des vallées du Lot et du Célé.

Prix de transport pour le parcours complet : 445 fr.

(Supplément de 12 fr. pour le trajet en barque de la Malène au cirque des Baumes).

Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles aux étapes.

Pour renseignements complémentaires et billets, s'adresser notamment : à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, à Paris, ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

#### *Billets combinés, chemin de fer et auto-car, de Paris aux Châteaux du Blésois et de Touraine*

Pendant la période de fonctionnement des circuits en auto-car organisés par la Compagnie d'Orléans au départ de Blois et de Tours du 1<sup>er</sup> avril au 19 octobre 1930, il est délivré des billets spéciaux de toutes classes comportant un voyage aller et retour de Paris (Quai d'Orsay) à Blois ou à Tours et, au choix du voyageur, le droit d'effectuer celui ou ceux des circuits en auto-car qu'il aura choisis au départ de ces deux villes.

Pour le parcours en chemin de fer, ces billets bénéficient, suivant le cas, de la réduction des billets aller et retour ordinaires ou des billets de familles nombreuses ou de réformés de guerre. Ils donnent, sans supplément de

prix, des facultés d'arrêt à divers points du parcours; leur validité normale est augmentée d'un jour par circuit effectué.

Les coupons du trajet en auto-car bénéficient d'une réduction de 5 % sur le tarif normal.

Cette dernière réduction s'applique également aux coupons d'auto-car émis conjointement avec les billets de famille du tarif spécial intérieur V. N° 6 et commun V. N° 106, de Paris à Blois ou à Tours. Ces billets, lorsqu'ils sont ainsi émis conjointement avec des coupons d'auto-car, donnent droit, sans supplément, aux facultés d'arrêt signalées ci-dessus.

#### *Service automobile entre Montluçon et Nérès-les-Bains du 15 mai au 15 octobre 1930*

#### *En correspondance avec les trains express et rapides*

Il est organisé, pendant la saison thermale, un service de correspondance-voyageurs par voitures automobiles entre Montluçon et Nérès-les-Bains; il fonctionne au moins huit fois par jour dans chaque sens.

Prix par place : 3 francs.

Les bagages sont également transportés, aux conditions d'un tarif spécial (minimum de perception 1 fr. 50).

Billets directs et enregistrement direct des bagages pour Nérès-les-Bains au départ de Paris Quai d'Orsay, Austerlitz et Bureau Raspail, Bordeaux-Bastide, Bordeaux-Saint-Jean, Tours, Périgueux, Bourges, Saint-Amand-Montrond, Guéret, Limoges-Bénédictins, Orléans, Vierzon, Nantes, Châteauroux, Angoulême, La Bourboule, Le Mont-Dore, Toulouse, Royat, Clermont-Ferrand, Moulins, Vichy et Lyon-Perrache.

### CHEMINS DE FER D'ORLEANS ET DU MIDI

#### *Création d'un Service de Douane à la Gare de Paris-Quai d'Orsay*

Sur l'initiative des Compagnies d'Orléans et du Midi, le dédouanement des bagages des grands rapides venant d'Espagne est maintenant opéré à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu des gares frontières de Cerbère et Hendaye.

Cette formule s'applique aux trains de luxe Sud-Express, Pyrénées-Côte d'Argent et Barcelone-Express, ainsi qu'aux rapides arrivant à Cerbère à 10 h. 15 et d'Hendaye à 10 h. 30.

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 19 h. 30 à 20 h.

#### *Paris-Casablanca par trains et avions de luxe*

La vitesse et le confort s'allient de plus en plus.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, l'avion pour Casablanca part de Toulouse à 6 h. 15 avec la correspondance du train de luxe « Barcelone-Express » qui a quitté Paris à 19 h. 20 la veille au soir.

Un car de luxe prend à la descente du train le voyageur qui trouve à l'aérodrome un avion-Pullman les mardis, jeudis et samedis et un avion-Limousine les mercredis, vendredis et dimanches (arrivée à Casablanca vers 16 h. 45, le jour même).

Paris-Casablanca en 21 heures, dans un lit et un fauteuil; c'est un véritable rêve!

**Le Gérant : H. COMBAT**